

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

MÉRIGNAC

Big Padel rebondit
sur la tendance

GIRONDE

Labellisés
« Territoires
d'industrie »



FRÉDÉRIC
ET SOPHIE GARIN

GEM.
Un avenir
tout terrain



ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS Édités par la Société ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS - SAS au capital de 45 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex • SIRET 456 200 476 00038 • 05 56 52 32 13 • Réunion des cinq journaux d'informations judiciaires : **AFFICHES BORDELAISES** (fondées en 1904) **ANNALES DÉPARTEMENTALES** (fondées en 1933) **ANNONCES DU SUD-OUEST** (fondées en 1924) **INFORMATEUR JURIDIQUE** (fondé en 1948) **PETITES AFFICHES DE LA GIRONDE** (fondées en 1848) • Directeur de la publication : Guillaume **LALAU** • Directeur adjoint : Nicolas **THOMASSET** • Directeur des rédactions : Vincent **ROUSSET** • Rédactrice en chef : Astrid **GOUZIK** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Sarah **ALBERT**, Noëlie **SANZ**, Raphaëlle **MOURET** & Cyrielle **MICHAUD** • Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE** • Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH** & Marie-Amélie **HUSSON** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Chargée de Webmarketing et Community Manager : Cyrielle **MORFEA** • Assistante Communication Digitale : Magalie **RICCETTI** • Responsable Annonces Légales : Emmanuelle **GESLAIN** • Service Annonces légales : Nicolas **KARNAY**, Adèle **BROCHARD** & Sandrine **CARCENAC** • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptabilité : Florence **MANOEUVRIER** • Service abonnement : Catherine **DEPETRIS** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU**, Christophe **CLERTEAU** & Franck **DUPERIÉ** • **PUBLICITÉ** : Guillaume **LALAU** & Christine **SABOURIN** • Tél. 05 56 52 32 13 • publicite@echos-judiciaires.com • Dépôt légal à parution Hebdomadaire - Parution le vendredi - Parution : **ROTIMPRES Carrer del Pla de l'Estany**, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage **IGS (SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS)** • Commission paritaire n° 0228 I 82797 ISSN 0420-4360 • Prix unitaire : 2,20 € • Abonnement 1 an papier + web : 79 € au 05 57 14 07 55



Dans l'actu

GIRONDE

4 En bref Gironde

10 À la Une
GEM, un avenir tout terrain

16 Mérignac
Big Padel rebondit sur la tendance

18 Gironde
Labellisés « Territoires d'industrie »

20 Nouvelle-Aquitaine
Domofrance adapte ses ambitions

EN RÉGION

22 En bref Nouvelle-Aquitaine

24 Dordogne
Savonna sort de sa bulle

26 Lot-et-Garonne
Photovoltaïque,
Maisolia se fait une place au soleil

Le cercle des experts

28 Chronique des notaires de la Gironde
La vente de biens à rénover

34 Chronique
Garantie des vices cachés :
la Cour de cassation clarifie les délais

Tendances Business

40 Entreprises
Des signes préoccupants pour le bâtiment

42 Tech
L'IA générative prête à déferler en entreprise

Vini & Culture

44 En bref Sortir en Gironde

46 Tendances Vins
Aligoté, le retour !

48 Le coup de cœur de Philippe
Château Les Justices
Un panier d'agrumes...

50 Cinéma
Rien à perdre

54 Annonces Légales



Gironde En bref

Bordeaux **GERMITEC RÉUNIT 25 M€ AUPRÈS DE LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT**

Lauréat du Prix Galien 2020 du meilleur dispositif médical, Germitec a sécurisé un plan de financement solide auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Spécialisée dans la conception et la commercialisation de systèmes de désinfection UV-C de haut niveau pour les sondes à ultrasons dans le domaine médical, la société bordelaise, fondée en 2005, a annoncé, mi-novembre, la finalisation d'un financement de 25 millions d'euros. L'opération vise à financer la R&D, l'accès au marché de ses appareils et son déploiement à l'international. « Ce financement est une forte reconnaissance du grand potentiel de notre technologie. Je suis convaincu que nous continuerons à développer nos activités à l'international et à accompagner au quotidien les professionnels de santé du monde entier pour assurer la sécurité de leurs patients lors des examens d'échographies », a déclaré Vincent Gardès, directeur général de Germitec.

Car tel est bien l'objectif visé : simplifier le travail des professionnels de santé et rendre les examens des patients plus sûrs, plus rapides, traçables et sans produits chimiques. Les systèmes automatisés Germitec remplacent les lingettes chimiques imprégnées, les stations de trempage et l'utilisation de peroxyde d'hydrogène. Selon l'enquête nationale de prévalence de 2017 en France, les infections nosocomiales touchent 5 % de l'ensemble des patients hospitalisés en un an.



VINCENT
GARDÈS



© Germitec

© Germitec

**ALEXANDRA
CARPENTIER**
directrice générale
de Toopi Organics



**MICHAEL
ROES**
président



Loupiac-de-la-Réole **TOOPI ORGANICS DÉCROCHE UN FINANCEMENT DE 8,4 M€**

Après avoir levé 16 M€ en septembre pour financer la construction de deux sites industriels en France et en Belgique, Toopi Organics annonce avoir décroché 8,4 M€ de l'accélérateur EIC, le programme phare de l'Europe pour les start-ups deeptech. Le financement comprend une subvention de 2,4 M€ ainsi que 6 M€ en capital qui seront investis en 2025. Objectif : soutenir le déploiement européen de cette entreprise bordelaise de biotechnologies, avec notamment plus d'une centaine d'essais agronomiques prévus dans 6 États membres. En 2023 Toopi Organics a lancé son premier produit, un biostimulant à base d'urine, destiné à favoriser la croissance des plantes et à optimiser l'assimilation du phosphore. Son premier site industriel à grande échelle sera opérationnel en France en 2025. Un second suivra en Belgique.



**JEAN-MARC
PEYRAT**
directeur R&D
et fondateur d'inHEART

Pessac **INHEART OUVRE SON CAPITAL À DES INVESTISSEURS PARTICULIERS**

Spécialisée dans la modélisation de jumeaux numériques du cœur pour mieux planifier et guider les interventions cardiaques sur des patients atteints d'arythmie, inHEART entame un second tour de table. Après une levée de fonds de 3,7 M€ en 2020 et plus de 5 000 patients soignés, l'entreprise bordelaise lance une campagne de crowdfunding sur la plateforme bordelaise Tudigo. Elle a l'ambition de récolter, d'ici fin décembre, 1,5 M€ auprès d'investisseurs particuliers. L'objectif est double : accélérer la commercialisation de sa solution en Europe et aux États-Unis et développer de nouveaux produits sur le champ de la prévention et de la détection précoce. En Europe et aux États-Unis, plus de 20 millions de patients sont touchés par des maladies du cœur dues à des anomalies dans le muscle cardiaque.



Gironde **BORDEAUX EN TÊTE DES MÉTROPOLES ATTRACTIVES**

74 % des salariés seraient prêts à s'installer dans une autre métropole et c'est dans la métropole bordelaise que les salariés s'installeraient le plus volontiers si une opportunité professionnelle se présentait. C'est ce que révèle la première édition de l'Observatoire des Métropoles, résultat d'une enquête réalisée par l'institut de sondage Odoxa qui a interrogé 312 dirigeants et 1 085 salariés en septembre dernier. Parmi les 12 plus grandes métropoles, Bordeaux est perçue comme la plus attractive par les chefs d'entreprise et les salariés. Bordeaux arrive en 5^e position pour les métropoles les plus dynamiques d'un point de vue économique, mais au global, la qualité de vie est en tête des principaux critères de sélection. Cet Observatoire des Métropoles commandé par Newton Offices et Stan, publié le 15 novembre, sera présenté dans les métropoles concernées à partir de janvier 2024.



Saint-Loubès **SANOFI VA CÉDER SON SITE GIRONDIN À DHL**

Le géant pharmaceutique français a informé, mi-novembre, ses partenaires sociaux de son intention de céder son activité logistique en France à DHL, l'un des leaders mondiaux du transport et de la logistique. Ce projet concernerait les sites de distribution d'Amilly (Loiret), de Croissy-Beaubourg (Seine-et-Marne) et de Saint-Loubès (Gironde), nous a confirmé le laboratoire français à l'AFP. Sanofi assure que le projet n'aurait pas d'impact sur l'emploi dans les trois sites concernés. L'ensemble des salariés du site girondin devraient donc rejoindre les équipes de DHL dans le courant de l'année 2024. Le centre de distribution de Saint-Loubès, créé en 1988, est spécialisé dans la distribution des produits pharmaceutiques vers les grossistes, les officines et les hôpitaux pour la métropole et les DROM-COM. 245 millions de boîtes partent, chaque année, de cette plateforme.



© Shutterstock /

Nouvelle-Aquitaine L'INDUSTRIE EN LÉGER REPLI EN OCTOBRE

La Banque de France a publié les résultats de son enquête de conjoncture régionale, réalisée auprès de 8 500 entreprises, pour le mois d'octobre. Bilan ? L'industrie néo-aquitaine se replie légèrement, contrairement à la tendance nationale. Le recul concerne plus particulièrement la fabrication de structures métalliques et la chimie alors que les freins à l'activité (approvisionnement, recrutement) semblent s'estomper, en particulier dans la fabrication d'équipements électriques-électroniques et l'aéronautique. Dans les services marchands, l'activité continue de progresser mais de façon hétérogène et moins rapidement qu'anticipé en raison notamment d'un repli sur le segment du travail temporaire. Enfin, l'activité reste dynamique dans le bâtiment mais contraste avec la dégradation des carnets de commandes. Pour novembre, selon les anticipations des chefs d'entreprise, l'activité progresserait dans l'industrie et les services et se maintiendrait dans le bâtiment.

<https://www.banque-france.fr/publications-et-statistiques/statistiques/tendances-regionales-nouvelle-aquitaine-octobre-2023>



Inauguration de la station de Beychac-et-Caillau

Beychac-et-Caillau INAUGURATION D'UNE STATION BIOGNC

Gironde Énergies et GNVERT, l'offre de mobilité au gaz naturel d'Engie Solutions, ont inauguré ce mois-ci une nouvelle station d'avitaillement en BioGNC à Beychac-et-Caillau. Le BioGNC est la version comprimée du gaz naturel bio issu de la valorisation des déchets organiques. Il garantit 80 % de réduction de CO₂ par rapport au diesel et des émissions de particules fines quasiment nulles. La nouvelle station de Beychac-et-Caillau, située aux portes de la métropole bordelaise et à proximité des principaux axes routiers et autoroutiers, consolide le maillage territorial afin d'accélérer la décarbonation de la mobilité des acteurs économiques et publics. Elle comporte 4 pistes d'avitaillement en BioGNC, est ouverte 7 j/7 et 24 h/24 et offre également la possibilité de recharger des véhicules électriques grâce à la présence d'un superchargeur de 120 kW.



Nouvelle-Aquitaine **NOUVEAU PROGRAMME D'ACCÉLÉRATION DU TOURISME LAB ET DE L'ADEME**

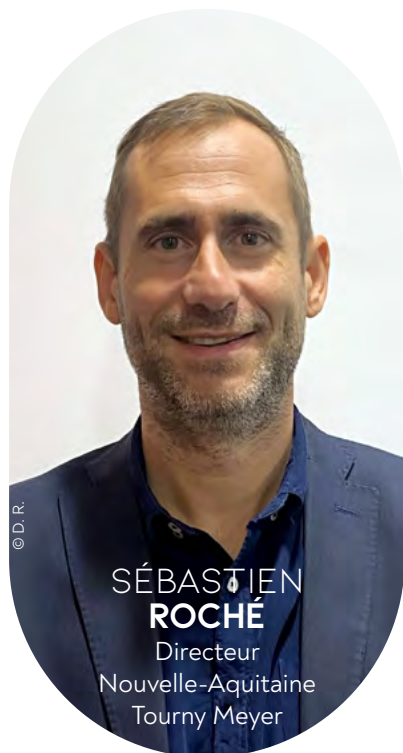
Gironde **« ENTREPRISE SÉDUIS-MOI SI TU PEUX », LAURÉAT ARGENT 2023 DE LA CCI**

Lors de la soirée des Talents des Territoires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, qui s'est tenue le 6 novembre dernier, la deuxième édition d'Entreprise séduis-moi si tu peux a été nommée Lauréat Argent 2023. Ce concours annuel a pour ambition de soutenir et valoriser les groupements professionnels du territoire les plus dynamiques. « Entreprise séduis-moi si tu peux » est un événement dédié aux rencontres professionnelles durables et sans CV, qui se tiendra le 28 mars 2024 à l'Hôtel Bordeaux Métropole. Cette deuxième édition est coorganisée par le Club des Entreprises de Mérignac et Bordeaux Métropole, en partenariat avec le CEBA et le Club des Entreprises de Pessac. En 2023, plus de 150 participants étaient venus à la rencontre des entreprises.



Huit entreprises touristiques néo-aquitaines ont été sélectionnées pour faire partie du nouveau programme d'accélération de la transition environnementale lancé par le Tourisme Lab Nouvelle-Aquitaine et l'Ademe Nouvelle-Aquitaine. Reconnues pour leur caractère innovant et leur contribution à l'activité touristique régionale, elles bénéficieront d'un accompagnement d'un an. Boaton (Bordeaux), GENIAL (Bordeaux), Best Itinerary (Bordeaux), La Bulle Verte (Bordeaux), Les sentiers de la mer (La Rochelle), We Go GreenR (Bordeaux), Loopi (La Rochelle) et The Family Van (Mees) sont les huit heureuses élues. Ce programme constitue le premier acte d'une série d'actions prévues jusqu'en 2025 par le Tourisme Lab et l'Ademe. Les deux agences prévoient également de proposer des interventions communes de sensibilisation, des webinaires coconstruits, l'organisation d'un événement de référence et d'un hackaton Tourisme durable.

Carnet



© D.R.
**SÉBASTIEN
 ROCHE**
 Directeur
 Nouvelle-Aquitaine
 Tourny Meyer

Sébastien ROCHE devient directeur immobilier d'entreprise pour Tourny Meyer en Nouvelle-Aquitaine. Il a rejoint l'équipe en novembre, dans le cadre du départ à la retraite de **Patrice DUPOUY**, actuel directeur de l'agence Tourny Meyer située à Bordeaux. Sébastien Roché aura pour mission de développer et structurer les agences de Bordeaux et Bayonne, en particulier pour les métiers bureaux, locaux d'activités, entrepôts et investissement. Avec 18 ans d'expériences dans l'immobilier d'entreprise, Sébastien Roché sera accompagné par son homologue local, Thierry Pascoa, à la direction Commerces. L'entreprise Tourny Meyer, dirigée par Benoît Joncoux, a réalisé un chiffre d'affaires de 13,4 millions d'euros en 2022.

Nouvelle-Aquitaine LA NOUVELLE SÉLECTION DE L'IMPACT NA20 DÉVOILÉE

Les 20 start-ups sélectionnées pour faire partie de l'indice territorial Impact NA20 ont été dévoilées lors du French Tech Day, qui a réuni l'écosystème innovant du territoire le 23 novembre dernier. Piloté par French Tech Bordeaux et porté par les 7 communautés French Tech de Nouvelle-Aquitaine, il réunit de jeunes entreprises « œuvrant activement pour concilier croissance, création d'emplois sur le territoire et impact sociétal et/ou environnemental. Un moyen d'accompagner une véritable dynamique, en faisant émerger des « role models » susceptibles de jouer le rôle de locomotive de l'écosystème French Tech », précise l'association dans un communiqué. Elles bénéficieront d'un coup de projecteur national et d'un suivi particulier pendant un an. 3Ditex (Canéjan), Aquassay (Limoges), AVEC (Saint-Georges-de-Marenne), Bicycompost (Bordeaux), BioTanah (Pau), Bloom Lasers (Pessac), Cyclink (Bordeaux), Dionymer (Mérignac), Elysia Bioscience (Martillac), Emagina (Bègles), Fermes en Vie (Bordeaux), Greenscope (Creysse-sac-et-Pissot), Inside Therapeutics (Angoulême), inSiliBio (Limoges), Netcarbon (Bordeaux), Plaxtil (Châtelleraut), Prof en Poche (Pau), Purenat (Anglet), Waresito (Bègles), W Platform/CO2 Winery (Bordeaux) sont les 20 lauréates 2023.



LA UNE

SOPHIE ET
FRÉDÉRIC **GARIN**

GEM

Un avenir tout terrain

LANGON • Spécialiste de la distribution, location et réparation de chariots de manutention, l'entreprise familiale GEM gagne du terrain en Nouvelle-Aquitaine. Avec deux nouvelles agences, en Charente et en Dordogne, la PME dirigée par Frédéric et Sophie Garin se met en ordre de marche pour doubler son chiffre d'affaires (qui était de 33 millions d'euros en 2022) d'ici cinq ans. Et regarde déjà vers de nouveaux territoires.

Par Astrid GOUZIK





© D.R.

Le 22 septembre dernier, GEM inaugurait son nouveau site de L'Isle-d'Espagnac, à l'est d'Angoulême (Charente). Pour fêter cette cinquième implantation, Marcel Braud, fondateur du groupe Manitou (2,36 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2022) et sa sœur Jacqueline Himsworth, présidente du conseil d'administration, avaient fait le déplacement. Il faut dire que, depuis plus de 40 ans, les liens sont indéfectibles entre la PME girondine et le géant de Loire-Atlantique ; GEM étant distributeur exclusif des chariots de manutention de la marque Manitou.

DES PALETTES AUX CHARIOTS

Trois jours plus tard, le 25 septembre 2023, GEM ouvrait sa sixième agence (provisoire) à Coursac, en Dordogne. Un rythme qui pourrait sembler effréné mais peu représentatif de la trajectoire de cette entreprise familiale, née à Hostens en 1944. « Notre histoire s'inscrit dans le temps long », insistent Frédéric Garin, président de GEM, et sa sœur Sophie Garin, directrice générale. À ce moment-là, leur grand-père, Jean Garin, achète une machine qui scie du bois pour en faire des planches et crée une scierie itinérante.

Puis rapidement, il sédentarise son activité dans une petite usine,

dans le sud de la Gironde et se met à produire des casiers à bouteilles et des palettes. « Assez logiquement, les clients ont eu besoin, pour manier leurs palettes, de chariots élévateurs », retrace Frédéric Garin. « Lorsqu'il arrive dans l'affaire, notre père, qui aimait la mécanique, se met à vendre les chariots que nous avions d'avance pour notre propre activité. Cela a créé, par opportunité, un négoce de chariots élévateurs d'occasion. »

En 1968, la petite entreprise déménage d'Hostens à Langon pour se rapprocher des carrefours commerciaux du département. « Pour des questions de taille et de vétusté, l'entreprise avait besoin d'un nouveau site. Et puis



“ Nous nous sommes construits petit à petit, avec des marques qui se sont cumulées ”

Le métier avait évolué, une usine qui fait des palettes, ce n'est pas la même chose qu'un atelier mécanique », commente Sophie Garin. Et pour ce qui est de l'évolution de son métier, la PME n'a pas son dernier mot. Cinq ans plus tard, en 1973, à force d'entendre leurs clients brosser le portrait du chariot idéal, Jean et François Garin décident d'arrêter de fabriquer des palettes pour construire des chariots de manutention. « C'est là qu'apparaît notre nom actuel GEM qui signifie Garin Équipement Manutention », détaille le président de l'entreprise.

MANITOU, TOYOTA, KUBOTA

À partir de 1980, en parallèle de la vente d'occasion et de la vente des chariots de sa propre marque, GEM devient concessionnaire exclusif des engins de marque Manitou (pour la Gironde et le Lot-et-Garonne), et Toyota (Gironde, Lot-et-Garonne et Charente-Maritime).

La distribution de véhicules d'un troisième constructeur viendra se greffer en 2010, avec la marque japonaise Kubota. « La même rigueur de construction, le même positionnement marché » que pour les autres marques dont l'enseigne était concessionnaire. Après les chariots pour l'industrie et l'agricole, GEM - qui entre temps a arrêté

de construire les chariots pour sa propre marque - élargit ainsi son rayon d'action dans le neuf en ajoutant les mini-pelles pour le secteur des travaux publics.

Mais Kubota présentait un autre intérêt majeur pour GEM : en décrochant la distribution de ses produits, l'entreprise mettait un pied dans des départements sur lesquels elle n'était pas encore implantée (la Charente et la Dordogne).

LE MIRAGE DE LA CROISSANCE EXTERNE

Car, après avoir développé ses champs de compétence, la PME familiale perçoit que son prochain relais de croissance sera le développement géographique de ses





EN CHIFFRES

78 ans d'existence
33 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022
95 salariés
6 sites répartis en Nouvelle-Aquitaine
(Charente, Charente-Maritime, Gironde,
Lot-et-Garonne, Dordogne)
3 millions d'euros investis à L'Isle-d'Espagnac
3 marques distribuées :
Manitou, Kubota et Toyota



activités. Dont acte. « Cela a créé une zone d'aspiration naturelle vers le nord de la Nouvelle-Aquitaine », décrit Frédéric Garin. La Charente-Maritime en premier lieu, où GEM est présent pour la vente de matériel Toyota, Kubota, puis pour la location via le réseau dédié baptisé Actis. En 2021, GEM finit par ouvrir une agence à Périgny, à l'est de La Rochelle.

« Nous voyions se dessiner un nouveau territoire que nous voulions consolider », décrit Frédéric Garin. Les deux dirigeants envisagent alors la première opération de croissance externe de leur histoire et se rapprochent de leur confrère concessionnaire Manitou, dont le siège était à Angoulême (Charente) mais qui était également présent en Dordogne et Charente-Maritime. « L'opération est étudiée pendant quatre ans, y compris pendant la période covid. Et puis, au dernier moment, ils n'ont pas souhaité céder », explique-t-il.

Un contretemps qui ne douche pas les ambitions de GEM. Par un habile jeu de chaises musicales, GEM obtient au mois de juillet 2022 la distribution des chariots de Manitou sur ces départements.

« Nous nous sommes construits petit à petit, avec des marques qui se sont cumulées, sur des nouveaux territoires. Nous avons pu monter ces paliers assez naturellement », analyse Sophie Garin.

UN MAILLAGE FIN

À l'été 2022, après avoir obtenu la carte Manitou qui complétait son dispositif bien huilé, la société part à la recherche d'un bâtiment à Angoulême et trouve un local « un peu plus grand que prévu, un peu mieux placé que prévu, un peu plus vieux que prévu, et qui n'était pas à vendre. Rien n'était comme prévu finalement », s'amuse Frédéric Garin. Après plus de six mois de travaux et 3 millions d'euros d'investissement, les 2 000 m² de la nouvelle agence de L'Isle-d'Espagnac sont fin prêts à recevoir leurs clients.

“Nous implanter sur ces nouveaux territoires, c'est une garantie de stabilité”

Une opération que GEM s'apprête à réitérer, en Dordogne, à Coursac. L'entreprise a fait l'acquisition d'un terrain « trois ou quatre fois trop grand pour nous, mais il est très bien positionné », commente le président qui n'exclut pas de faire une opération de promotion immobilière sur la surface qu'il n'occupera pas. Le bâtiment, lui, va être entièrement rénové pour ouvrir d'ici un an et demi. Près de 2 millions d'euros seront investis pour cette sixième agence.

Si GEM mise sur un maillage fin du territoire, c'est parce que son activité nécessite d'être proche de ses clients. « À la différence de l'automobile, ce sont nos techniciens itinérants qui se rendent chez le client la plupart du temps », appuie Sophie Garin. « Nous n'avons pas de machines en stock prêtes à livrer. Chaque machine doit être configurée selon les besoins du client. Il faut que nos équipes sachent la choisir, l'équiper, et mettre en place une maintenance juste, ni trop lourde, ni trop légère », ajoute Frédéric Garin.

DOUBLER LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Avec ces deux nouvelles agences, GEM espère conquérir la clientèle locale et « obtenir les mêmes parts de marché qu'en Gironde et dans le Lot-et-Garonne ». « Avec les dispositions que nous avons prises, sans crise, nous pourrions doubler notre chiffre d'affaires en cinq ans », prédit Frédéric Garin. « Mais la vie n'est pas un long fleuve tranquille. »

En creux, la tempête qui malmène le secteur de l'immobilier alors que

les chariots dédiés aux travaux publics représentent 40 % de son activité (puis 30 % pour l'industrie et 30 % pour l'agriculture).

Pour autant, les deux dirigeants ne paraissent pas fébriles : « ouvrir ces territoires, c'est une garantie de stabilité pour nous. Si les conditions économiques ne s'avéraient pas aussi bonnes que ce qu'on espérait, on ferait une croissance un peu moins rapide que prévu. Mais cela ne nous mettrait pas en position de repli alors que nos clients les plus lourds sont dans la construction ».

DES AGRANDISSEMENTS EN GIRONDE

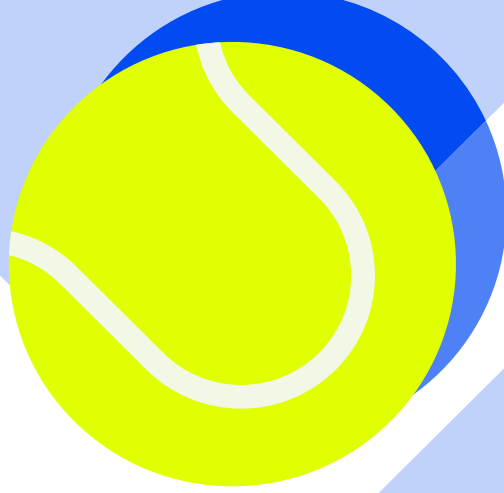
Et l'entreprise échafaude déjà ses prochains projets : faire évoluer ses deux sites historiques girondins, à Langon et Villenave-d'Ornon, GEM



disposant d'une réserve foncière suffisante pour les agrandir. « Nous voulons moderniser l'outil de travail pour rester attractifs parce que les compétences de nos équipes sont notre premier patrimoine », insiste Frédéric Garin.

Puis la PME ne s'empêchera pas de partir à la conquête de nouveaux territoires. « L'histoire nous a montré que nous arrivions à dupliquer notre modèle sur d'autres territoires. Nous en sommes arrivés là en

nous montrant à la fois ambitieux et raisonnables ». Quant à savoir quel département est dans le viseur des dirigeants, seul l'avenir le dira... « Nous-mêmes, nous ne le savons pas encore », concluent-ils. ■



Big Padel rebondit ^{sur} la tendance

MÉRIGNAC • Le complexe Big Padel, créé par la famille Couvercelle en 2017 au sein du Decathlon Village, profite de l'engouement pour ce sport. À tel point qu'un deuxième club devrait voir le jour à Bergerac. Les dirigeants espèrent développer une franchise Big Padel.

Par Marie-Amélie HUSSON

Avec un peu plus de 1 600 courts recensés dans l'Hexagone, soit 500 de plus qu'en 2021, le padel est sûrement l'un des sports les plus en vogue de ces dernières années. Et la métropole bordelaise n'échappe pas à cet engouement avec plus d'une dizaine de clubs installés. Louis Couvercelle, directeur du complexe Big Padel à Mérignac, a été témoin du succès grandissant de ce sport opposant deux paires de joueurs sur un court de

200 mètres de long et 10 mètres de large, entouré de vitres et de grilles. « Je me souviens au début, il y avait des périodes creuses, j'avais le temps de taper la balle contre le mur. Aujourd'hui, il n'y a pas un moment où il n'y a personne », illustre le trentenaire.

UN SPORT ADDICTIF

Si ce dérivé du tennis séduit autant, c'est en partie par le côté ludique et convivial de son format. La partie se dispute en deux sets gagnants et dure environ une heure. « Même si c'est la première fois et qu'on ne sait pas jouer à d'autres sports de raquettes, on va avoir



ANTOINE
ET LOUIS
COUVERCELLE

“ Le marché mondial du padel représenterait entre deux et cinq milliards d'euros ”

la sensation de progresser. Cela permet de passer un bon moment », résume le directeur. Louis Couvercelle a découvert ce sport en Espagne, lorsque ce dernier était encore peu connu en France.

L'idée émerge en 2015, et le projet Big Padel devient familial. Il s'associe en 2017 avec son père, son frère, son cousin et son beau-frère. Famille parisienne à l'origine, ils décident de s'installer à Bordeaux en partie à cause des prix du foncier. Le complexe de 9 salariés a d'ailleurs accueilli sa première compétition internationale, le FIP Rise, en mai dernier.

UNE QUESTION DE FONCIER

« On est arrivé au bon moment à Bordeaux, il y avait encore très peu d'offre », développe le dirigeant. Et si les complexes dédiés à ce sport de raquettes ne cessent de se développer, c'est aussi en raison du modèle économique déjà éprouvé de ces clubs. « Cela peut rapidement être rentable », confirme le trentenaire qui ne souhaite cependant pas communiquer le chiffre d'affaires de l'entreprise.

En tenant compte du fait que quatre joueurs sont présents sur un court, et que chacun est facturé aux alentours de dix euros de l'heure, sans compter l'éventuelle location de raquettes et de balles : le seul remplissage des heures pleines peut suffire à rendre le modèle pérenne. Louis Couvercelle nuance tout de

même cet idéal économique : « Si je dis que c'est une possibilité, c'est parce que c'est une question de foncier et de charges. Un court de padel nécessite de l'espace et il faut ensuite atténuer ce coût de location. À Bordeaux, le marché commence à être saturé ».

Terrains, équipements, droits TV : selon les estimations, le marché mondial du padel représenterait entre deux et cinq milliards d'euros ⁽¹⁾. Pour cause : les compétitions ne cessent de se développer, comme le Greenweez Paris Major qui s'est déroulé à Roland-Garros en septembre dernier.

Un autre aspect de ce sport sur lequel la famille Couvercelle a parié : « Dès le début, on a développé une école de padel accessible dès six ans, puis une académie plus haut niveau avec de très bons joueurs ». Cette académie est gérée par Jean-Thomas Peyrou, ancien membre de l'équipe de France de padel.

Le Big Padel accueille aussi des joueurs mondiaux qui souhaitent s'entraîner lorsqu'ils sont de passage dans la région. L'école de padel, quant à elle, comptait douze inscrits en 2017. Ils sont désormais quarante. « On a de plus en plus de bons joueurs », déclare-t-il.

VERS UNE FRANCHISE BIG PADEL ?

Le complexe bordelais compte à ce jour huit terrains doubles et un simple, couverts, et deux extérieurs. Pour répondre à l'augmentation de la demande, il a été agrandi en 2022.

Désormais, les cinq associés voient plus loin : « Nous aimerions développer la franchise Big Padel. Un deuxième club devrait voir le jour à Bergerac, et nous sommes en pourparlers avec d'autres complexes en France », annonce le dirigeant. L'essor de ce sport et de ce genre de complexe est aussi dû à une exposition médiatique. Lionel Messi, Neymar, Teddy Rinner ou encore Tony Parker : ils le pratiquent et ne manquent pas de le partager sur les réseaux sociaux. Louis Couvercelle voit d'ailleurs des joueurs de foot, de rugby ou de golf se lancer dans la pratique de ce sport, à Bordeaux. « On a encore beaucoup d'espoir pour le développement du padel en France, en particulier si on se fie au succès que celui-ci a connu en Espagne », observe Louis Couvercelle. ■

1. Playtomic, plateforme leader de la réservation de courts de padel, et Monitor Deloitte, la division de conseil stratégique de la société de services professionnels, ont publié le « Rapport mondial sur le padel 2023 ». Il analyse la croissance et l'avenir du padel et livre une estimation du marché mondial de ce sport.



Labellisés

« Territoires d'industrie »

GIRONDE • L'État vient de dévoiler la liste des Territoires d'industrie labellisés. La Gironde en compte trois. Le territoire du Grand Libournais ainsi que celui du Val de Garonne, Guyenne, Gascogne et Réolais ont été reconduits. Le territoire regroupant Bordeaux Métropole, le Grand Port Maritime de Bordeaux et la COBAN (Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord) vient d'être labellisé.

Par Nathalie VALLEZ

Le plan d'action en faveur de la réindustrialisation des territoires pour la période 2023-2027 vient d'être actualisé. L'État a dévoilé, le 9 novembre, la liste de ces nouveaux territoires, désignant ainsi les zones prioritaires. La Nouvelle-Aquitaine compte désormais 16 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) labellisés, dont 3 en Gironde. Le territoire du Grand Libournais ainsi que celui du Val de Garonne, Guyenne, Gascogne et Réolais ont ainsi été reconduits.

UN ENTRANT GIRONDIN

Le territoire regroupant Bordeaux Métropole, le Grand Port Maritime de Bordeaux et la COBAN (Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord) a, lui, obtenu sa première labellisation. En février dernier, Bordeaux Métropole, le Port Maritime et la COBAN avaient noué un partenariat d'avenir axé sur le développement économique du territoire, la transition écologique et énergétique.

Leur labellisation en tant que Territoire d'industrie est « un gage de reconnaissance et de réussite », soulignent-ils dans un communi-

qué. Le programme a pour objectif de soutenir en priorité les projets orientés vers la transition écologique confirmant ainsi une politique industrielle décarbonée sur tout le territoire.

33 000 SALARIÉS

Avec plus de 33 000 salariés au sein de 5 400 entreprises, l'industrie de la métropole bordelaise s'affirme aujourd'hui comme un moteur économique incontournable, générant une valeur ajoutée significative de 1,8 milliard d'euros en 2020, représentant ainsi 18 % de l'économie locale. Forte de ses 2 500 créations nettes d'emplois au cours de la dernière décennie, la métropole se positionne au 2^e rang (en province) pour la création d'emplois industriels, démontrant ainsi sa dynamique économique (source : Bordeaux Métropole).

FILIÈRES BOIS ET NAUTIQUE

Sur le bassin d'Arcachon, des filières emblématiques telles que la filière bois ou la filière nautique se développent et favorisent

“ Dans chacun des Territoires d'industrie, un chef de projet accompagnera la réalisation des projets industriels ”

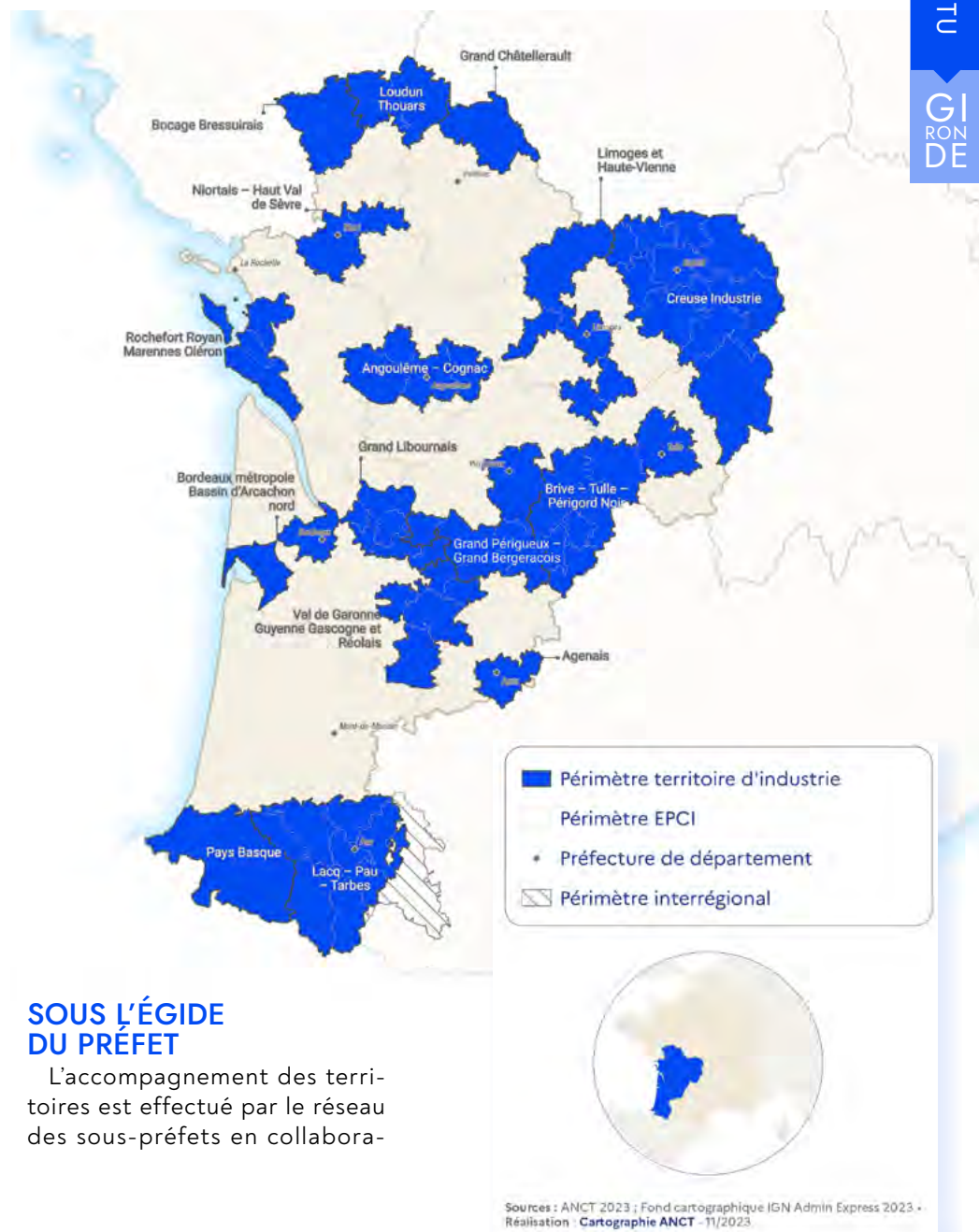
l'innovation. Parmi les spécialisations industrielles en Gironde, l'aéronautique-spatial-défense (ASD), les activités navales et portuaires, le numérique et l'agro-alimentaire émergent comme des secteurs majeurs. Le label Territoire d'industrie devrait être un levier d'actions concrètes.

PROGRAMME 2023-2027

Ces zones prioritaires font l'objet d'un programme dense : dans chacun des Territoires d'industrie, un chef de projet accompagnera la réalisation des projets industriels. Le dispositif « Rebond industriel » est étendu aux territoires qui ont subi un choc industriel. Le développement de compétences, en lien avec les centres de formation, sera favorisé.

16 TERRITOIRES D'INDUSTRIE

à date du 9 novembre 2023 - Nouvelle-Aquitaine



SOUS L'ÉGIDE DU PRÉFET

L'accompagnement des territoires est effectué par le réseau des sous-préfets en collabora-

LA RECONQUÊTE INDUSTRIELLE

Lancé en 2018 par le Premier ministre, à l'occasion du Conseil national de l'industrie, le programme national « Territoires d'industrie » a été reconduit pour la période 2023-2027 par le président de la République, Emmanuel Macron, le 11 mai dernier.

Au total, 2 milliards d'euros ont été engagés par l'État, les opérateurs et les Régions pour financer cette reconquête industrielle des territoires. L'actualisation des territoires labellisés représente le point de départ de la seconde phase du programme qui a été doté d'une nouvelle enveloppe de 100 millions d'euros, accessible dès cette année, afin de permettre la réalisation de ses objectifs.

tion avec le Conseil régional. À ce propos, Étienne Guyot, préfet de Nouvelle-Aquitaine et de la Gironde a déclaré : « Je me réjouis de ces annonces qui permettront à chaque territoire d'accélérer la transition écologique et le développement de l'industrie, dans une logique de partenariat entre l'État, les collectivités et les industriels ». ■

Domofrance adapte ses ambitions

NOUVELLE-AQUITAINE • Le bailleur social Domofrance a présenté son nouveau projet d'entreprise, « Vivant », pour la période 2024-2028. L'entreprise, fondée à Bordeaux en 1958, prévoit 3,5 milliards d'euros d'investissements, en baisse par rapport au plan précédent.

Par Nathalie VALLEZ



De gauche à droite : Francis Stéphan, directeur général et Philippe Rondot, président de Domofrance ; Mathias Saura, président du Medef Gironde et François Perrin, président du Medef Nouvelle-Aquitaine

« **N**ous avons un nouveau projet à construire, inscrit dans la vraie responsabilité qui est la nôtre : améliorer le vivant. » C'est ainsi que Philippe Rondot, président de Domofrance, a introduit le nouveau programme pour 2024-2028 : « Vivant ». Le précédent programme Pepse (2019-2023) avait abouti à la labellisation B Corp en 2020, reconnaissant l'impact positif de l'entreprise. « Le projet Vivant repose sur 4 piliers fondamentaux », a continué Philippe Rondot, « la RSE (avec le renouvellement du label B Corp),

la performance économique de l'entreprise, l'équipe et les talents (management inspirant), et enfin le développement des territoires. »

INVESTISSEMENTS EN BAISSÉ

Pour financer ce programme, l'investissement est de 3,5 milliards d'euros sur 5 ans. Il était toutefois de 4 milliards pour Pepse, le plan précédent. « Nous avons été obligés de freiner l'objectif », a reconnu Francis Stéphan, directeur général de Domofrance, « Il faut reconstruire un modèle ». Et de regretter la conjoncture actuelle : « Bon nombre de bailleurs vont être déficitaires cette année. » Avec 300 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022, la caractéristique de Domofrance est d'avoir un investissement égal à son chiffre d'affaires, a-t-il précisé.

DÉCARBONATION : OBJECTIF 2040

Francis Stéphan a égrené les cinq grands chantiers de Domofrance : la décarbonation des activités avec pour objectif la neutralité carbone à l'horizon 2040 ; les fondamentaux du bailleur social qui sont l'ancrage dans les territoires et l'innovation pour développer l'utilité sociale ; le management avec un travail sur la marque employeur ; la mutation digitale et enfin le développement et la croissance. Ce dernier point appelle des réponses ciblées : « Si l'on prend par exemple les classes moyennes qui n'ont pas accès au logement social, nous devons être en mesure de proposer des logements intermédiaires qui représentent 15 % des constructions de logements », a-t-il exposé.

66 000 LOGEMENTS MANQUANTS EN GIRONDE

« C'est un beau projet que présente Domofrance qui appartient à Action Logement », a estimé Mathias Saura, président du Médef Gironde. « Pour avoir un territoire attractif, il faut du logement », a-t-il continué, précisant au passage

EN CHIFFRES

5 métiers : bailleur social, promoteur constructeur, aménageur urbain, syndic de copropriété, facilitateur de l'accession à la propriété.

Vivant : **3,5 milliards d'euros sur 5 ans (2024-2028)**

Chiffre d'affaires : **300 millions d'euros en 2022**
40 700 logements

112 700 personnes logées
740 salariés

que les besoins en Gironde sont de 66 000 logements sur tout le département, dont 42 000 sur la métropole. Concernant les logements qui seront livrés dans les prochaines années, 57 % ont été attribués à des ménages salariés et 43 % aux citoyens dans le besoin.

MAILLAGE TERRITORIAL FIN

François Perrin, président du Medef Nouvelle-Aquitaine, a lui salué le fort ancrage de Domofrance sur le territoire. Mais pour répondre à l'appel de réindustrialisation de la France, on se heurte à un certain nombre de défis : « il faut du foncier or comment le conjuguer avec la loi ZAN (fixant pour objectif zéro artificialisation nette) ? », pointe-t-il. « Il faut aussi permettre la mobilité des personnes et des biens. Enfin il faut pouvoir les loger et l'approche régionale de Domofrance ne peut fonctionner qu'avec un maillage très fin, et sa collaboration avec la Direction Départementale des Territoires », a conclu le président.

Et pour répondre aux besoins des entreprises comme Safran qui veut créer 900 emplois en Béarn, la question se pose : « Où et comment les loger ? », s'est-il interrogé, « La solution ne peut passer que par le logement social ». Mais le président du Médef a regretté la carence en constructions : « Sur un objectif de 300 000, on est cette année à 85 000 logements livrés en 2022 ». ■

« Nous avons été obligés de freiner l'objectif »



Nouvelle-Aquitaine En bref

Landes INAUGURATION DE L'ÉCHANGEUR AUTOROUTIER

À Peyrehorade et Orthevielle, les deux nouvelles bretelles autoroutières de l'échangeur A641-RD817, ouvertes à la circulation le 31 octobre après sept mois de travaux, viennent d'être officiellement inaugurées. Ces infrastructures d'un coût de 2,4 millions d'euros, dont 1,6 million d'euros financés par le département des Landes et 800 000 euros par Vinci Autoroutes, maître d'ouvrage et concessionnaire, visent à fluidifier les déplacements nord-sud en évitant notamment la traversée d'Orthevielle par les poids lourds. Prochains chantiers prévus dans le cadre du plan d'investissement autoroutier de l'État : les demi-échangeur de Carresse-Cassaber et Baro (bretelle autoroutière de raccordement ouest) sur le pays d'Orthe.



Landes ÉTAL 40 : INCUBATEUR AGRICOLE

Une nouvelle parcelle Étal 40 a été installée en octobre à Magecsq. Sur les 3 hectares divisés en deux parties (1,5 hectare par projet), de futurs maraîchers peuvent tester leur activité grande nature pendant trois ans. Le dispositif, créé en 2019 par le département des Landes, s'adresse aux jeunes agriculteurs qui souhaiteraient se lancer dans l'activité maraîchère en bénéficiant d'un accompagnement.

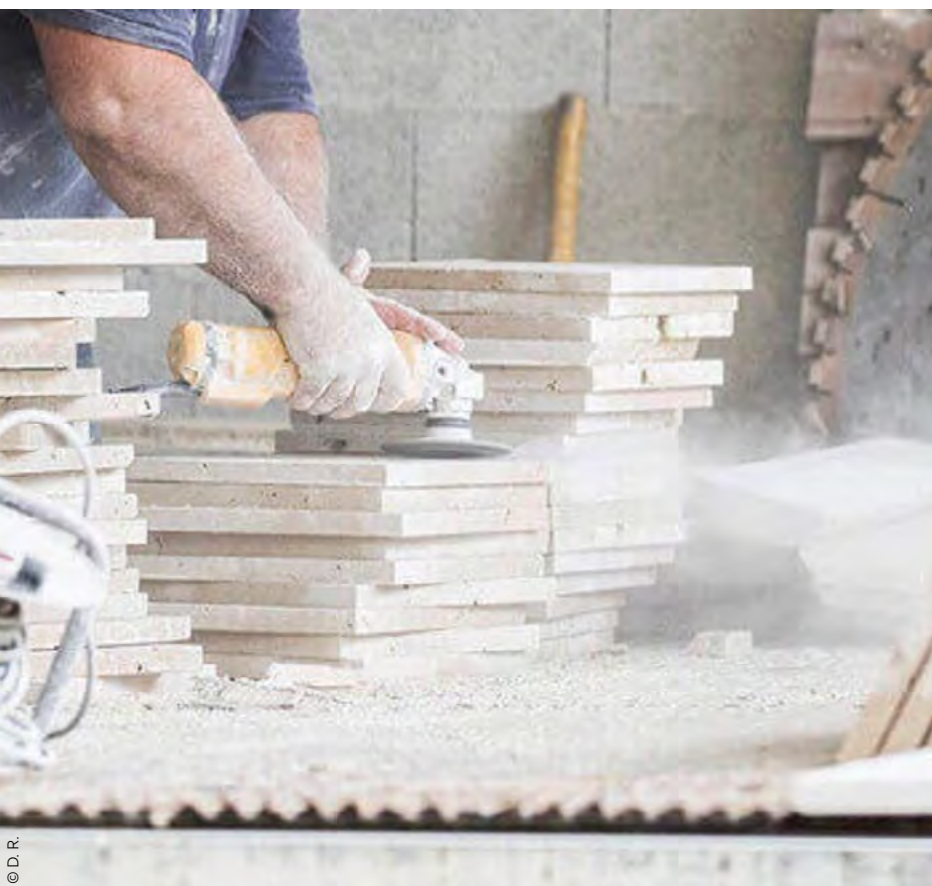
Son objectif : inciter l'installation des maraîchers dans les Landes. Les entrepreneurs disposeront d'un statut équivalent à celui d'un exploitant agricole, d'une mise à disposition gratuite du foncier et en fonction de leurs besoins, des aides techniques et des conseils pour faciliter le lancement (aide à la gestion, à la commercialisation, suivi sanitaire, conduite et entretien d'engins). À l'issue des trois ans, s'ils souhaitent concrétiser leur projet, les agriculteurs seront accompagnés dans leurs démarches.



ISABELLE
VAN RYCKEMELISSA
SNOVER

Agen PARTENARIAT ENTRE UPSA ET REM3DY HEALTH GROUP

Le laboratoire agenais UPSA vient de franchir une nouvelle étape dans sa stratégie de croissance en entrant au capital de Rem3dy Health Group, la startup britannique qui a inventé les toutes premières gommages alimentaires personnalisées produites grâce à une technologie d'impression 3D brevetée. Cette collaboration est aussi le fruit d'une entente entre la dirigeante d'UPSA Isabelle Van Rycke, et la britannique Melissa Snover. Après deux ans de travail, les premières gommages alimentaires UPSA x Nourished « 7 couches en un » sont aujourd'hui disponibles en pharmacie et ouvrent une nouvelle voie sur le marché des compléments alimentaires.



Albret LA PIERRE DE VIANNE BIENTÔT PROTÉGÉE

L'association Pierres Naturelles Nouvelle-Aquitaine a déposé une demande d'indication géographique pour la pierre de Vianne. Il s'agit d'une pierre marbrière robuste qui se démarque par ses nuances beiges à rosées. Cette pierre naturelle a servi pour bâtir les fortifications de la ville de Vianne, mais aussi d'autres constructions du Sud-Ouest tels que le pont-canal d'Agen, le Pont de Pierre de Bordeaux ou encore les châteaux de Montgaillard et de Nérac. Il n'existe à ce jour qu'une seule carrière encore ouverte et exploitée à Lavardac. Cette demande met en lumière les spécificités de cette roche calcaire dure, qui a conduit au développement de savoir-faire partagés par les populations locales. Celles-ci extraient et façonnent des produits de qualité pour la rénovation de monuments historiques, le BTP et la décoration. C'est l'Institut National de la Propriété Intellectuelle qui va instruire ce dossier.

Savonnia sort de sa bulle



DORDOGNE • Quatre copains se sont associés pour reprendre l'activité de Nia Jenkins, l'une des maître-savonnières les plus respectées de sa profession. Ils ont installé leur laboratoire à Mussidan.

Par Léontine AMART

Qui a dit qu'il n'y avait plus de place pour l'inconnu dans sa vie professionnelle après 50 ans ? À 53 ans, Jean-Christophe Félix, un ancien cadre de l'industrie agro-alimentaire reconverti depuis trois ans dans l'accueil en chambres d'hôtes à Bourgnac, en Bergeracois, a décidé de reprendre l'activité de sa voisine, la maître-savonnière Nia Jenkins. Il a convaincu son épouse, Marie-Hélène Félix, de se lancer avec lui dans cette nouvelle aventure et proposé à un couple d'amis d'en faire autant. « Un jour, on a reçu un mail de Jean-Christophe intitulé « I have

a dream » avec un powerpoint en pièce jointe. On l'a ouvert, feuilleté le powerpoint et presque aussitôt répondu à son expéditeur que nous étions partants pour l'accompagner dans ce nouveau défi », racontent Pascal, 51 ans, salarié dans la vente de denrées alimentaires, et sa femme, Patricia, 56 ans, secrétaire dans une entreprise agricole.

PASSION SAVON

Les quatre copains ont repris la savonnerie de Nia Jenkins en mai 2023 et installé dans la foulée leur laboratoire dans les locaux d'un ancien commerce de Mussidan. La maître-savonnière leur a cédé ses recettes, ses deux marques (Passion savon et Savonnia) et pris l'engagement de former pendant quatre ans Jean-Christophe et Patricia à la création de savons. « Nous partions de zéro », confie l'instigateur du projet. « Tout ce que nous savons, nous l'avons appris de Nia. »

ACCOMPAGNEMENT DE QUATRE ANS

Les quatre associés pouvaient difficilement espérer de meilleures conditions de reprise et pour cause. Nia Jenkins, maître-savonnière depuis bientôt quarante ans, est une référence pour sa profession. Originaire du Pays de Galles, elle a emporté son savoir-faire avec elle et l'a fait rayonner en Dordogne depuis la petite commune de Bourgnac où elle a longtemps vécu avant de déménager un peu plus à l'ouest du département. « Nia a réussi là où beaucoup d'autres savonniers ont échoué : elle a réussi à faire de sa passion une activité rentable en commercialisant des produits de qualité en volume », souligne Jean-Christophe Félix.

« Fabriquer un savon basique, ce n'est pas ce qu'il y a de plus dur, c'est même très simple. En deux jours, n'importe qui peut en réaliser chez lui », abonde son épouse,

“ Savon fraise-champagne, savon à l'artichaut, savon au monbazillac... Nia Jenkins a mis au point des parfums aussi inattendus que le sont les propriétés de certains savons ”

Marie-Hélène. D'où le soin mis depuis son arrivée en Périgord par Nia à se distinguer de la concurrence en proposant des gammes de produits « à valeur ajoutée ». « Nia a mis ses connaissances d'aromathérapeute professionnelle au service de la technique de fabrication des savons », indique Patricia, admirative du travail réalisé par sa formatrice. Savon fraise-champagne, savon à l'artichaut, savon au monbazillac... Nia Jenkis a mis au point des parfums aussi inattendus que le sont les propriétés de certains savons. « Au total, notre maître-savonnière a conçu une centaine de recettes », complète Jean-Christophe Félix qui est encore loin de toutes les connaître. « J'en maîtrise une cinquantaine et j'en ai encore cinquante à apprendre dans les prochains mois », estime l'intéressé.

UN FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

L'ancien cadre dans l'industrie agroalimentaire veut prendre le temps de « faire

“ L'entreprise recherche activement de nouveaux locaux pour y faire grandir le laboratoire de la savonnerie ”

les choses bien », en cherchant à consolider ses sources d'approvisionnement en matières premières locales. « Nous achetons déjà plusieurs ingrédients en Dordogne, à l'instar des fraises que nous prenons chez un fraiseur du pays vermois, de l'huile de noix que nous achetons au moulin de Laveyssière de Neuvic ou

du monbazillac que nous achetons chez un vigneron du Bergeracois. Notre souhait est de continuer en ce sens et d'aller plus loin, quitte à devoir payer un peu plus cher qu'en important la matière de l'étranger », glisse l'artisan, plein d'ambitions pour la savonnerie.

« Nous avons hérité de bases solides avec un site Internet dynamique, des partenariats avec des comités d'entreprise établis de longue date et une boutique dans le centre-ville de Mussidan qui emploie une salariée », admet Marie-Hélène Félix, convaincue que les ventes de la savonnerie peuvent encore progresser à condition d'avoir un outil de production adapté. « Ce n'est pas le cas pour l'instant », reconnaît l'intéressée qui recherche activement de nouveaux locaux pour y faire grandir le laboratoire de la savonnerie. « L'idéal serait de pouvoir disposer d'un bâtiment de 300 mètres carrés dans la vallée de l'Isle », confie Marie-Hélène Félix.

Dans l'attente d'une bonne nouvelle, les quatre copains s'organisent déjà pour inscrire la savonnerie dans les circuits touristiques locaux de la vallée de l'Isle. « Il y a un savoir-faire, une histoire à raconter. Les gens raffolaient de voir Nia Jenkins travailler dans son atelier. Ils seront ravis de pouvoir continuer à partager ce moment avec nous », veulent croire les quatre associés. ■



JEAN-CHRISTOPHE
ET MARIE-HÉLÈNE FÉLIX
dirigeants de Savonnia

Photovoltaïque

Maisolia se fait

une place au

soleil

LOT-ET-GARONNE • Créée en 2009, l'entreprise Maisolia, spécialisée dans la vente-pose-maintenance d'installations photovoltaïques bat chaque année de nouveaux records. Visant désormais le marché des professionnels, elle prévoit une hausse de 50 % de son chiffre d'affaires.

Par Mathieu DAL'ZOVO



JULIEN LAFITTE
directeur général
de Maisolia

Sur le site de la route de Condom, où elle a déménagé son siège social en 2021, les travaux d'agrandissement de Maisolia se succèdent les uns après les autres. Après un premier bâtiment de 1 200 m² sorti de terre fin 2020, une nouvelle construction de 1 000 m² vient de voir le jour au printemps 2023 et sera même agrandie dès le premier trimestre 2024.

ESPACE DE STOCKAGE

Tandis que ce nouveau bâtiment servira d'espace de stockage, permettant ainsi d'être plus réactif face aux fortes demandes des clients, le premier a quant à lui été aménagé pour accueillir les nouveaux salariés : « Quand je suis entré dans l'entreprise en juin 2020, nous étions 11. Aujourd'hui, nous sommes 48 et nous recrutons encore une dizaine de postes de poseur, manager technique, responsable logistique, maintenance/Sav... », souligne Julien Lafitte, directeur général délégué de Maisolia. Tout en cultivant un esprit start-up sensible au bien-être des équipes pour une meilleure cohésion sur le lieu de travail, Maisolia a donc complètement réaménagé son siège social afin d'intégrer les nouveaux arrivants autour de 8 grands services : administratif, pose, maintenance, bureau d'études, commercial, RH, comptabilité et direction.

“ En passant à l'autoconsommation, les entreprises font d'une pierre deux coups ! Elles réalisent des économies et se mettent en règle par rapport à la Loi Climat ”



L'ÉNORME MARCHÉ DES OMBRIÈRES

Tous ces changements majeurs répondent à une forte croissance enregistrée par l'entreprise sur un marché des énergies renouvelables boosté par les demandes venant des professionnels. « En passant à l'autoconsommation, les entreprises font d'une pierre deux coups ! Elles réalisent des économies et se mettent en règle par rapport à la Loi Climat », confirme Julien Lafitte.

Alors que le marché des professionnels représente aujourd'hui 65 % de l'activité de Maisolia, l'entreprise a renforcé ses effectifs en recrutant du personnel qualifié rompu à l'installation de structures photovoltaïques de fortes puissances impliquant donc des normes de sécurité ou d'assurance plus complexes : « Il a fallu se structurer et monter en compétences pour faire face à ces demandes où il faut maîtriser les basses et hautes tensions sur des installations pouvant atteindre des puissances de 1,4 MWh (mégawattheures) », ajoute le directeur général délégué. S'appuyant sur un chiffre d'affaires croissant chaque année (11 millions d'euros en 2022), Maisolia table sur une augmentation de 50 % de son chiffre d'affaires de 2023 à 2024. Un résultat dû à l'émergence des demandes d'ombrières photovoltaïques, désormais obligatoires pour couvrir à 50 % les parkings des supermarchés, usines... Travaillant dans un rayon de 100 km autour d'Agen pour les particuliers, Maisolia intervient auprès des professionnels de tout le grand Sud-Ouest. ■

87 PROJETS ACCOMPAGNÉS PAR LE FOND VERT

Lancé en janvier 2023, le Fonds vert est un dispositif pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Doté de deux milliards d'euros de crédits déployés par les préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. En Lot-et-Garonne, l'enveloppe départementale de plus de 5,3 millions d'euros a permis d'aider à la réalisation de 66 opérations représentant plus de 14 millions d'euros d'investissements pour des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux et des parcs de luminaires d'éclairage public, la prévention des inondations et des risques d'incendie de forêt et de végétation, le développement du covoiturage et l'ingénierie d'animation et de planification de la transition écologique. 21 autres projets ont été subventionnés à hauteur de 3 431 958 euros, dans le cadre de trois mesures : le recyclage foncier, la renaturation des villes, le renforcement du tri à la source et la valorisation des biodéchets.



LUCIE
FOURESTEY-RICHEBOEUF



La vente de biens à rénover

**CHRONIQUE DES NOTAIRES
DE LA GIRONDE** • La rénovation des centres urbains et l'amélioration de l'habitat dans l'ancien s'accélèrent.

Acquérir un bien rénové est évidemment une alternative à l'investissement dans le neuf, et le cadre juridique offert par la vente de ce type de biens procure une sécurisation pour l'acquéreur. Décryptage.

Par M^e Lucie FOURESTEY-
RICHEBOEUF, notaire à Bordeaux

Il existe actuellement un faisceau de circonstances environnementales et politiques (immeubles dans les vieux quartiers qui s'effondrent, insalubrité, non-respect des normes de décence, offre locative en berne, logements énergivores) qui a ou devrait avoir pour conséquence une accélération de la rénovation de nos centres urbains et l'amélioration de l'habitat dans l'ancien.

Acquérir un bien rénové est évidemment une alternative à l'investissement dans le neuf, et le cadre juridique offert par la vente de ce type de biens procure une sécurisation pour l'acquéreur (quant à la consistance, l'étendue des travaux et leur délai de réalisation) tout en lui garantissant le respect des normes de décence et de performance énergétique (encadrement des travaux par un permis de construire).

Ainsi, la vente d'immeuble à rénover est un outil de protection de l'acquéreur qui passe par un contrat spécifique, acte établi par un notaire en la forme authentique. Il existe en outre aujourd'hui 4 dispositifs de défiscalisation pouvant accompagner l'investissement dans l'ancien rénové.

LE CADRE JURIDIQUE

Le contrat spécifique à la vente de bien à rénover, système protecteur de l'acquéreur, s'impose lorsque la vente réunit les critères suivants :

- l'immeuble bâti à rénover concerné par la vente est à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation, ou est destiné après travaux à l'un de ces usages ;
- le vendeur s'engage, dans un délai déterminé par le contrat, à réaliser directement ou indirectement des travaux sur cet immeuble ou cette partie d'immeuble ;
- le vendeur perçoit des sommes d'argent de l'acquéreur avant la livraison des travaux.

Ainsi, l'acquéreur paye le prix du sol et des constructions existantes à la date de signature de l'acte authentique, puis des ouvrages à venir, au fur et à mesure de leur réalisation. Le vendeur restera maître d'ouvrage jusqu'à la réception des travaux. La nature et l'importance des travaux ne sont pas réglementées. Cependant, si les travaux sont assimilables à une reconstruction il s'agira d'un contrat de vente en l'état futur d'achèvement et non plus d'une vente d'immeuble à rénover, induisant un régime juridique différent.

LE FORMALISME

L'acte authentique de vente doit respecter un certain formalisme. Ainsi, il devra comporter des mentions





© Shutterstock

obligatoires, viser des pièces qui auront été fournies préalablement à l'acquéreur et qui seront annexées à l'acte de vente, respecter des règles particulières concernant notamment le paiement du prix. Le notaire s'attachera en outre en vérifier la validité des assurances obligatoires fournies à l'acquéreur à l'appui des garanties offertes par la loi : garantie de bonne exécution et d'achèvement de ces travaux.

Chaque acte de vente doit comporter les mentions obligatoires suivantes :

- la description et les caractéristiques de l'immeuble ou de la partie d'immeuble ainsi que l'indication de la situation du bien dans l'ensemble immobilier ;
- la superficie de la partie privative du lot ou de la fraction du lot (loi Carrez) (avant et après travaux) ;
- la description des travaux à réaliser précisant éventuellement les travaux concernant les parties communes et ceux concernant les parties privatives ;

- le prix de l'immeuble : il doit être ventilé entre le prix des constructions existantes, payé lors de la signature du contrat de vente, et celui des travaux, versé de façon échelonnée, au fur et à mesure de leur réalisation ;

- le délai de réalisation des travaux ;

- la justification de la garantie financière d'achèvement des travaux (elle porte uniquement sur les travaux à réaliser et non sur le bâti existant) ;

- les justifications des assurances de responsabilité et de dommages souscrites par le vendeur concernant les travaux.

Les modalités de paiement du prix :

Les versements concernant la quote-part du prix applicable aux travaux ne doivent pas dépasser :

- 50 % du prix lorsque la moitié des travaux sont réalisés,

- 95 % du prix à l'achèvement,

- le solde est versé à la livraison du bien.

Les garanties :

- *Liées à l'exécution des travaux*

Le vendeur doit les garanties biennale et décennale (selon le type de travaux). La réception des travaux qui est effectuée pour l'ensemble des travaux entre le vendeur et les entreprises en constitue le point de départ. Les vices de construction ou les défauts de conformité apparents doivent être inscrits dans l'acte de livraison ou signalés par écrit dans le délai d'un mois suivant cette livraison. L'action en réparation peut être intentée dans un délai d'un an suivant la livraison.

La livraison intervient ultérieurement : elle résulte de l'établissement d'un procès-verbal établi entre l'acquéreur et le vendeur, lors de la remise des clefs.

- *Concernant le bâtiment existant*

La découverte après la vente d'un défaut non apparent au moment de la vente (non décelable par un profane après un examen normalement attentif), il est possible d'engager une action en justice dans un délai de 2 ans à compter de la découverte du vice (Code civil : art. 1641). Il faut toute-

fois que ce vice rende le logement impropre à l'usage auquel il était destiné ou qu'il l'affecte au point qu'il n'aurait pas été acquis ou à un prix inférieur.



“ Il existe en outre aujourd’hui 4 dispositifs de défiscalisation pouvant accompagner l’investissement dans l’ancien rénové ”

• Les assurances :

- Les assurances liées à l’exécution des travaux :

À l’appui de ces garanties, le vendeur professionnel d’un immeuble à rénover doit justifier d’une assurance de responsabilité civile professionnelle, de l’assurance de responsabilité obligatoire et d’une assurance dommages ouvrage.

- La garantie financière d’achèvement :

Le vendeur doit fournir une garantie d’achèvement des travaux constituée par une caution solidaire donnée par un établissement de crédit ou par une entreprise d’assurance agréée à cet effet. Elle cesse à l’achèvement des travaux.

Les annexes à l’acte de vente :

Le contrat de vente doit comporter en annexes, ou par référence à des documents déposés par acte authentique chez le notaire :

- les indications utiles relatives à la consistance et aux caractéristiques techniques des travaux ;
- le règlement de copropriété (celui-ci doit être communiqué à l’acquéreur avant la signature du contrat) ;
- les justifications d’une assurance de responsabilité civile professionnelle, de l’assurance de responsabilité obligatoire et de l’assurance dommages-ouvrage.



LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE DÉFISCALISATION EXISTANT AUJOURD’HUI

Différentes mesures d’incitation fiscale existent aujourd’hui pour appuyer l’investissement dans l’ancien rénové.

Le dispositif Pinel

Les critères à respecter pour avoir accès au dispositif Pinel sont les suivants :

Tout d’abord concernant l’achat :

- il devra s’agir d’un logement ancien à rénover dans son intégralité afin qu’il revienne comme neuf,
- cela pourra également être un logement à réhabiliter s’il est considéré comme « indécent » par la loi,
- il pourra également s’agir d’un bien immobilier autre qu’une habitation que vous transformerez en logement.

Attention, tous ces achats doivent être faits dans le but de louer le logement rénové.

• Le logement devra être loué

- En tant que résidence principale sur une durée de 6 à 12 ans,
- à un locataire dont les revenus sont plafonnés,
- avec un loyer plafonné par décret.

Grâce à la loi Pinel, il est possible de bénéficier d’une réduction d’impôts pouvant atteindre 21 % du prix du logement. Cela sera applicable uniquement dans une limite de 300 000 € d’investissement et d’un prix au m² ne dépassant pas 5 500 €. Un label énergétique HPE ou BBC rénovation est désormais exigé pour avoir accès à cette aide financière et le logement doit être situé en zone tendue. Pour être éligible à la loi Pinel, toutes les personnes imposables, qu’elles soient célibataires ou en couple, peuvent demander cette aide. Elle est également ouverte aux personnes investissant grâce à une Société Civile de Placement Immobilier (SCPI). Il est également à noter certains freins à l’accès à ce dispositif qui ne s’applique pas aux maisons individuelles par exemple, ou dans le cadre de l’achat par un société civile immobilière il faudra prévoir que le dispositif Pinel est incompatible avec un démembrement des parts sociales.





“ Le vendeur restera maître d’ouvrage jusqu’à la réception des travaux ”



Le dispositif Cosse :

Les critères à respecter pour avoir accès au dispositif Cosse sont les suivants :

- il faut avoir investi dans un ensemble immobilier ancien, avec ou sans travaux et qui se situe en agglomération ;
- ce logement doit être destiné à la location vide et en résidence principale ;
- la durée de location du bien se situe entre 6 et 9 ans ;
- les revenus du locataire ainsi que le loyer de l’appartement ou de la maison sont plafonnés ;
- la signature d’une convention avec l’ANAH.

Après avoir fixé le loyer et les ressources du locataire, un abattement fiscal pourra être fait. La diminution fiscale se fait sur les revenus locatifs. Le taux dépendra de la localisation du logement.

Le dispositif Malraux

Les critères à respecter pour avoir accès au dispositif Malraux sont les suivants :

- il faut avoir investi dans un ensemble immobilier ancien,

- le bien doit se situer sur un site patrimonial remarquable ou un quartier ancien dégradé (zone protégée ou Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain ou Paysager ZPPAUP),

- il doit être rénové dans son entièreté et sous l’autorité de l’architecte des Bâtiments de France,

- il devra être mis en location à titre de résidence principale et comme un logement nu pour une durée de 9 ans minimum.

Si le bien est situé en zone protégée, l’avantage fiscal ancien accordé sera plafonné à hauteur de 36 000 €. La réduction d’impôts pourra aller jusqu’à 30 % du montant des travaux. En revanche, si le logement rénové est localisé en ZPPAUP, la réduction porte sur 22 % du montant des travaux, eux-mêmes plafonnés à 100 000 €. Il est en outre à noter que toutes les dépenses de travaux ne sont pas prises en compte.





© Shutterstock



© Shutterstock

Le dispositif Monuments historiques

L'achat d'un bien dépendant d'un immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire ou labellisé Fondation du patrimoine (label restant assez difficile à obtenir), pourra être éligible au dispositif Monuments historiques. Il faut cependant s'engager à conserver ce bien pendant 15 ans, et le destiner à la rénovation. L'autorisation est donnée par la conservation régionale des monuments historiques et la rénovation sera suivie par le contrôle de l'État. Une fois les travaux réalisés, le logement pourra être proposé en résidence principale ou secondaire pour une durée de 3 ans sans que soit exigé de minimum ou de maximum de ressources et sans plafond de loyer. Ce dispositif permet de déduire 100 % du coût des travaux, certaines charges également, ce type de bien pourra également être exonéré de frais de succession. ■



M^E OLIVIER
NICOLAS

© Louis Piquemil - Echos Judiciaires Girondins

Garantie des VICES cachés

La Cour de cassation clarifie les délais

CHRONIQUE • La garantie des vices cachés vise à protéger l'acheteur d'un bien contre les défauts non apparents au moment de l'achat. Si le bien est affecté d'un vice, dans quel délai l'acheteur doit-il agir ? La Cour de cassation a clarifié les délais pour agir, au détriment des vendeurs...

Par M^e Olivier NICOLAS, avocat spécialiste
en droit commercial, des affaires et de la concurrence
DNS AVOCATS - Bordeaux

Tout vendeur est tenu de garantir l'acheteur que le bien vendu n'est pas affecté de vices cachés compromettant son utilisation.

L'article 1641 du Code civil dispose en effet que :

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus ».

S'il est établi que le bien est affecté d'un vice, l'acquéreur dispose d'une option entre rendre le bien et se faire restituer le prix, ou garder le bien et demander une réduction du prix (art. 1644 C. civ).

Mais dans quel délai doit-il agir ? Il est certain que l'acheteur doit agir dans le délai de 2 ans à compter de la découverte du vice, ce qu'énonce clairement l'article 1648 du Code civil :



« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice ».

En revanche, la réforme de la prescription de 2008 a laissé libre cours à des divergences jurisprudentielles sur au moins deux questions : ce délai de 2 ans était-il susceptible d'être interrompu ? Pendant combien de temps l'acheteur pouvait-il mettre en œuvre cette action en garantie ?

LA RÉFORME DE LA PRESCRIPTION DU 17 JUIN 2008

Avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2008-561 du 17 juin 2008, il n'existait aucun délai butoir dans lequel l'action en garantie des vices cachés devait être exercée. Les tribunaux faisaient jouer aux délais de prescription extinctive de droit commun le rôle de délai butoir en jugeant que l'action devait être exercée dans ces délais à compter de la vente.

L'action en garantie des vices cachés devait donc être exercée dans les 2 ans de la découverte du vice, et ce, dans la limite du délai de 30 ans pour les ventes civiles (art. 2262 C. civ.), ou 10 ans pour les ventes entre commerçants ou entre commerçant et non commerçant (art. L. 110-4, I, C. com.).

La loi du 17 juin 2008 a uniformisé ces délais civils et commerciaux ou mixtes et les a réduits à 5 ans à compter du jour où le titulaire du droit a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer, soit le jour de la découverte du vice en matière de garantie des vices cachés.

Elle a également institué à l'article 2232 du Code civil un délai butoir de 20 ans qui court à compter de la naissance du droit, soit le jour de la vente en matière de garantie des vices cachés.

LES INCERTITUDES JURISPRUDENTIELLES

La durée du délai butoir : 5 ou 20 ans ?

Malgré l'instauration de ce délai butoir de 20 ans, la première chambre civile et la chambre commerciale de la Cour de cassation continuaient d'appliquer les solutions antérieures à la réforme et considéraient que cette action devait être exercée dans le délai de la prescription extinctive, soit 5 ans à compter de la connaissance du vice.

La troisième chambre civile appliquait quant à elle le délai butoir de l'article 2232 du Code civil, soit 20 ans à compter de la vente.

Face à ces divergences, se posait légitimement la question de la durée de ce délai : est-elle de 5 ou

“ La chambre mixte a jugé que le seul délai butoir applicable à l'action en garantie des vices cachés est le délai de 20 ans ”

20 ans ? Et corrélativement, à compter de quand commence-t-il à courir : la date de la vente ou de la connaissance du vice par l'acheteur ?

La nature du délai de 2 ans : prescription ou forclusion ?

L'article 1648, alinéa 1^{er}, du Code civil, qui prévoit le délai de 2 ans pour agir en garantie des vices cachés, ne précise pas la nature juridique de ce délai mais dispose seulement que l'action « doit être intentée [...] dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice ».

Là encore, la qualification de ce délai différait selon la chambre devant laquelle le litige était porté. Cette fois, l'antagonisme était entre la première chambre civile et la chambre commerciale qui le qualifiaient de délai de prescription d'une part, et la troisième chambre civile qui considérait qu'il s'agissait d'un délai de forclusion d'autre part.

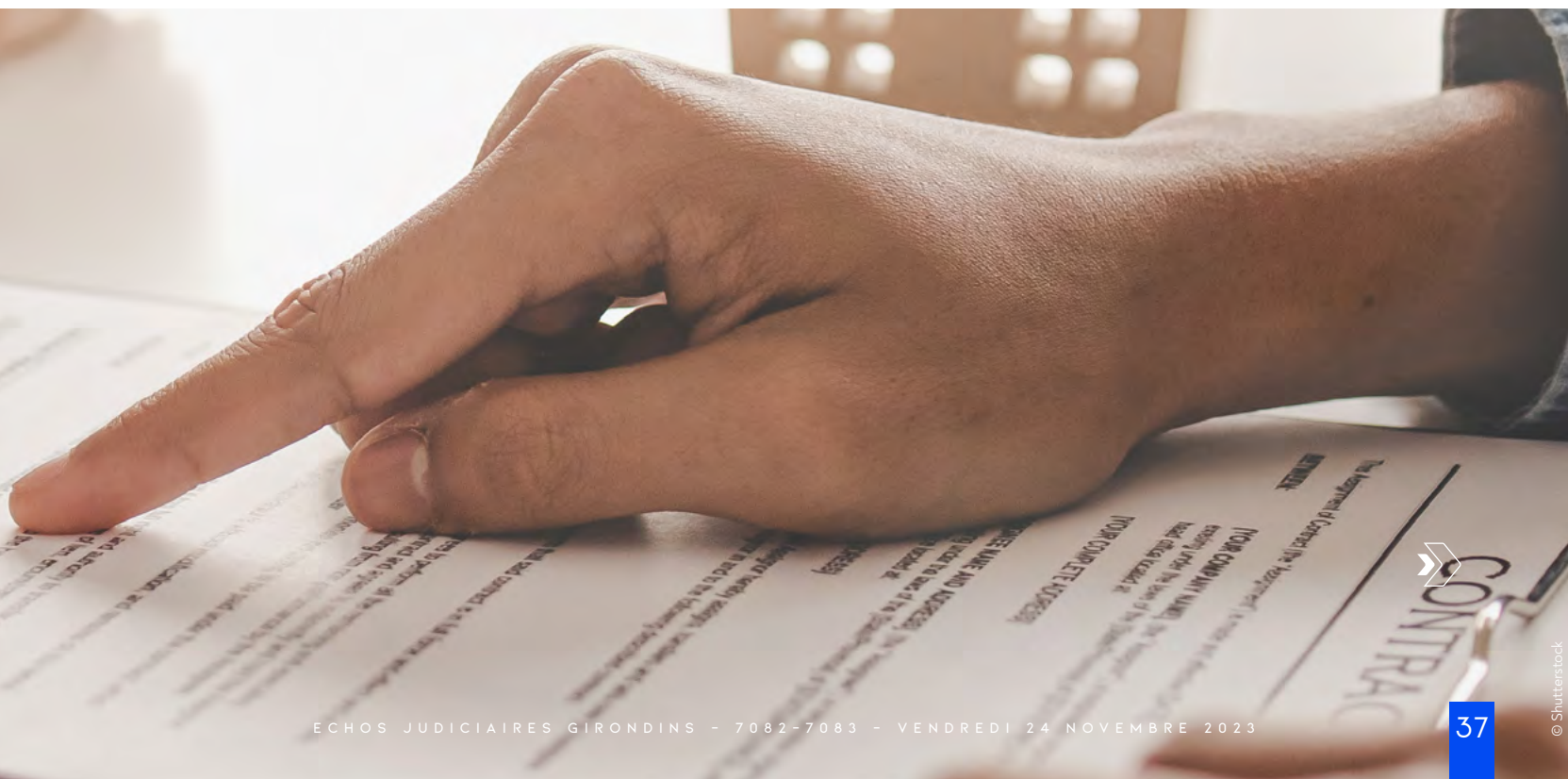
Ces conflits de jurisprudence relatifs aux délais pour agir en garantie des vices cachés n'étaient pas satisfaisants au regard de la sécurité juridique.

C'est précisément l'objet de la formation dite de chambre mixte de la Cour de cassation qui est réunie lorsqu'il existe une divergence entre les solutions rendues par différentes chambres de la Haute Juridiction sur une question afin de mettre un terme à ces contradictions et d'unifier la jurisprudence.

Par quatre arrêts rendus le 21 juillet 2023 (pourvois n° 20-10.763 ; n° 21-19.936 ; n° 21-17.789 et n° 21-15.809), la chambre mixte de la Cour de cassation a justement mis un terme à cette situation.

LA SOLUTION APPORTÉE PAR LA CHAMBRE MIXTE

Dans ces quatre arrêts, la chambre mixte a jugé que l'action en garantie des vices cachés doit être intentée



dans le délai de 2 ans à compter de la découverte du vice, délai qu'elle qualifie de prescription et non de forclusion, et que l'acheteur dispose de 20 ans à compter de la vente pour mettre en œuvre cette action.

Un délai butoir de 20 ans

Dans 3 de ces affaires, la chambre mixte a jugé que le seul délai butoir applicable à l'action en garantie des vices cachés est le délai de 20 ans institué par l'article 2232 du Code civil, qui court à compter de la vente.

En effet, depuis l'harmonisation opérée par la réforme du 17 juin 2008, le point de départ de la prescription extinctive quinquennale (art. 2224 C. civ. et L. 110-4, I, C. com.) se confond désormais avec le point de départ du délai de 2 ans pour agir en garantie des vices : ces deux délais courent à compter de la découverte du vice (art. 2224 C. civ. : « ...à compter du jour où le titulaire du droit a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer ». De fait, les délais de prescription extinctive de droit commun ne peuvent plus être analysés en des délais butoirs spéciaux.

Cette solution qui fait du délai de 20 ans le seul délai butoir applicable à l'action en garantie des vices cachés se comprend aisément : puisque le délai de 5 ans et le délai de 2 ans commencent à courir à compter de la même date (la découverte du vice), deux ans après la découverte du vice l'action serait nécessairement prescrite et les 3 ans du délai butoir de 5 ans restant à courir se trouveraient privés d'utilité. Or, le principe même d'un délai butoir est de prévoir une période durant laquelle une action peut être exercée. Dans ce contexte, le délai butoir de l'action en garantie des vices cachés est nécessairement le délai de 20 ans courant à compter de la vente de l'article 2232 du Code civil.

Un délai de 2 ans de prescription et non de forclusion

Dans la quatrième affaire (pourvoi n° 21-15.809), la chambre mixte met également un terme au débat relatif à la nature du délai de 2 ans pour agir en garantie des vices cachés, qu'elle qualifie de délai de prescription.

“ Ce délai apparaît bienvenu pour les revendeurs dans le cadre d'une chaîne de contrats de ventes ”

L'enjeu de ce débat était important puisque de cette différence de qualification découle une différence de régime : un délai de prescription peut faire l'objet d'une interruption ou d'une suspension qui arrête temporairement le cours de celle-ci (art. 2230 C. civ.), notamment lorsqu'une mesure d'expertise est ordonnée, ce qui n'est pas le cas d'un délai de forclusion qui relève de la catégorie de délais dits « préfix ».

LES CONSÉQUENCES POUR LES VENDEURS

L'encadrement du délai de 2 ans par un second délai butoir de 20 ans qui court à compter de la vente a été institué afin d'éviter que l'action en garantie des vices cachés ne soit imprescriptible en raison de son point de départ « glissant » : la connaissance du vice par l'acheteur.

La chambre mixte justifie cette solution en ce qu'elle constitue un équilibre entre la protection des acheteurs et les impératifs de la vie économique, en permettant aux acheteurs de conserver leur action contre le vendeur en cas de découverte tardive d'un vice caché sans que la garantie du vendeur ne puisse être mise en œuvre indéfiniment, sans limitation de durée.

Elle reste néanmoins très favorable aux acheteurs, qui voient leur possibilité d'agir considérablement allongée, et réciproquement très défavorable aux vendeurs qui doivent s'attendre à ce que leur garantie puisse être recherchée pendant 20 ans après la vente.

La durée de ce délai apparaît excessive, ne serait-ce que parce que tous les biens n'ont pas la même durée de vie, mais surtout parce qu'elle fait peser sur les vendeurs un aléa d'action en garantie pendant 20 ans. L'excessivité de ce délai se manifeste également au



regard de l'obligation de conservation des documents comptables et pièces justificatives (bon de commande, de livraison ou de réception, facture client et fournisseur, etc) pendant 10 ans. On peut légitimement se demander ce qu'il en est si un contentieux survient pendant les 10 ans restant à courir...

Cette solution n'est toutefois pas si défavorable qu'elle n'y paraît pour les vendeurs. Certes, elle l'est pour le vendeur/fabricant en cas de vente simple. En revanche, ce délai de 20 ans apparaît bienvenu pour les revendeurs dans le cadre d'une chaîne de contrats de ventes. En effet, dans son communiqué de presse du 21 juillet 2023, la Cour de cassation précise que cette solution vaut « qu'il s'agisse d'une vente simple ou intégrée dans une chaîne de contrats ». Autrement dit, un revendeur peut agir contre le vendeur initial, fabricant ou fournisseur, via l'action récursoire en cas de défaut de la chose revendue puisque chaque vente fait courir un délai butoir de 20 ans, comme c'était le cas dans les pourvois n° 21-19.936 et n° 20-10.763. ■

Des signes préoccupants pour le bâtiment

ENTREPRISES • L'activité des entreprises artisanales du bâtiment continue de décliner, confirmant la tendance déjà observée depuis plusieurs mois. La baisse s'accélère dans la construction neuve, tandis que les travaux de rénovation stagnent et que l'amélioration thermique des logements peine à décoller.

Par Aïcha BAGHDAD et B. L.

Sans surprise, la crise du logement pénalise l'activité des entreprises du bâtiment, en particulier l'effondrement de la construction neuve. Ce constat ressort de l'étude de conjoncture publiée le 19 octobre par la Capeb (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment). Le repli d'activité des artisans du secteur est estimé à 1 % ce troisième trimestre. La chute de l'activité de la construction neuve s'accroît à -3 %, contre -1,5 % au second trimestre. En cause, la diminution du nombre de permis de construire délivrés qui se poursuit. En septembre, la baisse atteint 28,3 % sur un an, selon les derniers chiffres du ministère de la Transition écologique (371 300 nouveaux logements ont été autorisés d'octobre 2022 à septembre 2023).

En parallèle, une décrue se fait sentir sur le marché des logements anciens. En recul, les ventes, devraient passer sous la barre du million de transactions réalisées cette année, proches des -20 %. Cette tendance est en grande partie due au durcissement des conditions d'accès au crédit, conjugué aux contraintes budgétaires des ménages. Et ces pressions ne se limitent

pas à l'acquisition de biens immobiliers, mais se répercutent progressivement sur le marché locatif. Conséquence, sur le segment de l'entretien-rénovation, les artisans parviennent à maintenir une activité stable, mais une diminution progressive est observée d'un trimestre à l'autre.

UN RALENTISSEMENT NATIONAL

La baisse d'activité de l'artisanat du bâtiment affecte l'ensemble des régions métropolitaines. Alors qu'au deuxième trimestre, certaines faisaient preuve de résistance, la situation s'est dégradée sur le semestre. L'enquête confirme une « uniformisation » du ralentissement, entre -0,5 % et -1,5 %. Tous les métiers sont touchés, mais à des niveaux différents. Les entreprises spécialisées dans la maçonnerie, particulièrement fragilisées en raison d'une forte implication sur la construction neuve, subissent une baisse plus prononcée de leurs volumes d'activité.

Globalement, les soldes d'opinion sur les carnets de commandes virent au négatif. Début octobre, les TPE du bâtiment disposaient de 77 jours de travail à prévoir, correspondant à une diminution de 22 jours



© Shutterstock

“Tous les métiers sont touchés, mais à des niveaux différents”

par rapport à l'année précédente. Cette situation se répercute sur leur trésorerie : la baisse d'activité, associée à l'allongement des délais de paiement des clients contribue à un indicateur de trésorerie défavorable (-13 points). Selon l'étude, 19 % des entreprises interrogées se trouvent confrontées à des besoins en trésorerie de 30 000 euros au minimum, contre 22 000 euros, un an auparavant.

DES PERSPECTIVES PESSIMISTES

Signe d'un repli de l'activité, pour la première fois, les petites entreprises (moins de 20 salariés) du bâtiment connaissent un fléchissement de l'emploisalarié (-0,8 % sur une base annuelle). Cette réduction pourrait annoncer des défis plus importants à relever à l'avenir. La situation actuelle du logement renforce l'idée d'une baisse continue de l'activité courant l'année 2024, avec une dégradation accen-

tuée sur le marché du neuf, qui souffre de conditions de financements moins avantageuses et du renchérissement des coûts de construction, les prix des matériaux dépassant le taux d'inflation.

De plus, contrairement aux attentes, les travaux visant à améliorer l'efficacité énergétique des logements « perdent du terrain » ce troisième trimestre, relève la Capeb. La dynamique ralentit, à +1,5 % seulement, après une croissance de 2 % au trimestre précédent. Une situation qui demeure préoccupante pour les artisans, en décalage avec les objectifs gouvernementaux d'aide à la transition écologique. La complexité du système en vigueur, notamment les règles changeantes concernant l'accès aux aides, décourage à la fois les particuliers et les entreprises à s'investir dans ce marché « pourtant essentiel », pointent encore les professionnels du bâtiment. ■

L'IA générative prête à déferler en entreprise

TECHNOLOGIE • ChatGPT donne des idées aux grands fournisseurs de solutions et services IT que sont IBM, Microsoft, Oracle ou encore SAP, Salesforce... Toutefois, de nombreuses questions sur l'éthique de l'intelligence artificielle (IA) restent en suspens.

Par Anne DAUBRÉE

Le succès d'outils comme ChatGPT (chat generative pre-trained transformer) ou Midjourney fait de 2023 l'année du décollage de l'intelligence artificielle générative. Une innovation qui pourrait transformer radicalement la façon d'interagir avec des systèmes informatiques. Les grands acteurs du web l'ont bien compris et se préparent à déployer l'IA générative sur l'ensemble de leurs services et solutions.

Microsoft semble avoir gagné la première manche. Il a pris de vitesse ses concurrents en investissant massivement dans OpenAI (start-up créatrice de ChatGPT), ce qui lui a permis d'intégrer un assistant intelligent de nouvelle génération dans son moteur de recherche Bing, puis dans son navigateur web Edge. Le géant mondial devrait bientôt déployer son assistant Microsoft Copilot dans Windows, ainsi que dans les outils de sa suite bureautique Microsoft 365.

TOUS LES ÉDITEURS S'Y METTENT

D'autres grands éditeurs de solutions d'entreprise se penchent sur le berceau de l'IA générative : à commencer par l'éditeur européen de logiciels d'entreprise SAP, avec son offre Joule, et l'américain Salesforce avec Einstein. L'IA générative devrait ainsi rapidement se démocratiser dans des outils-clés comme les plateformes logicielles ERP (entreprise resource planning) ou les CRM (customer relationship management). Il reste que son adoption suppose de migrer vers le « cloud », du fait de la puissance de calcul et de la capacité de stockage requises.

Conscients des limites d'une approche « tout cloud », en particulier pour des industries fortement réglementées (défense, armement...), certains acteurs tentent de proposer des alternatives. Ainsi, Oracle promet d'implémenter largement sa technologie Generative IA dans ses solutions « cloud » ; mais il offre également la possibilité de la déployer dans les datacentres des entreprises (cf. offre de services Cloud@Customer).

Héberger sa propre IA générative sur son site peut aider l'entreprise à renforcer la confidentialité de ses données et la sécurité des traitements. Gare toutefois à la consommation en électricité et en refroidissement de tels systèmes, dont les besoins en énergie sont bien plus importants que ceux des serveurs classiques. À ce titre, l'IA risque fort de plomber le bilan environnemental des entreprises.

QUID DE L'ÉTHIQUE DE L'IA ?

L'éthique d'une intelligence artificielle est d'autant plus difficile à garantir que la traçabilité du raisonnement effectué par l'IA est complexe. D'où un risque

“ Il reste difficile d'accorder sa pleine confiance à l'IA en l'absence d'une réglementation ”

d'opacité et d'irresponsabilité. Ce problème devient encore plus épineux avec l'IA générative, qui (comme son nom l'indique) est capable d'apprendre de façon toujours plus pertinente et de générer de nouvelles données ayant des caractéristiques similaires à celles qu'elle a ingérées précédemment. Ceci sans garantie que les données soient exactes, de sources sûres et libres de droits.

Un exemple : l'IA générative est capable d'évaluer, de prévoir les opportunités commerciales d'un nouveau produit ; pour cela, elle se réfère à des cas similaires... chiffres à l'appui. Mais qui garantit que les données et rapports fournis dans la synthèse de son analyse n'ont pas, eux aussi, été générés par l'IA ? La question n'est pas innocente : les cas de sources crédibles inventées, tronquées ou confondues par l'IA ou non à jour, ou non datées, se sont multipliés ces derniers mois. Comme si le système, en s'améliorant, s'organisait pour forcer sa crédibilité...

IBM est un de ceux qui soutiennent le principe d'une « IA responsable », reposant sur cinq piliers : explicabilité, équité, robustesse, transparence et confidentialité. Des principes que la firme tente de retranscrire sur sa nouvelle plateforme d'intelligence artificielle (Watsonx).

Plus globalement, il reste difficile d'accorder sa pleine confiance à l'IA en l'absence d'une réglementation permettant d'en encadrer les éventuelles dérives. Il faut saluer l'initiative du parlement européen qui y travaille depuis 2021, avec un volet relatif à l'IA générative, lequel obligera, entre autres exigences, le signalement des contenus générés par une machine. ■



Sortir en Gironde En bref

Saint-Laurent-des-Combes UN GASTRO POUR LES MOINS DE 30 ANS

Le restaurant gastronomique du château Troplong Mondot « Les Belles Perdrix » invite les moins de 30 ans à un repas gastronomique. À partir du 15 novembre, et jusqu'au 27 mars prochain, le chef cuisinier David Charrier et son équipe proposent chaque mercredi soir un menu en 4 services, avec un verre de château Troplong Mondot, eaux et café inclus, pour 70 € adressé aux moins de 30 ans. « La cuisine raffinée et le vin sont ancrés dans la culture française. En tant que restaurant étoilé, nous considérons qu'il est de notre responsabilité d'éduquer les jeunes générations dans cet univers », a ainsi déclaré David Charrier. Avec sa vue panoramique sur les vignes, le restaurant étoilé Troplong Mondot propose une expérience de prestige.

www.troplong-mondot.com



© Anraury Desplas

Bordeaux UNE CRÈCHE DESIGN À L'ÉGLISE SAINT-RÉMI

L'église Saint-Rémi-de-la-Vigne (quartier Bacalan) accueillera une crèche monumentale en bois et porcelaine dessinée par le designer Sylvain Dubuisson et réalisée par la maison Bernardaud. Cette œuvre contemporaine, dévoilée en 2010, a d'abord été exposée à l'église de la Madeleine à Paris, avant de tourner à Los Angeles et New York puis dans d'autres villes françaises : Lille, Lyon, Limoges et Nantes. « Haute Sphère » témoigne de l'alliance du design et du savoir-faire de la porcelaine pour révéler un éclairage

contemporain de la Nativité. Sur un socle en bouleau, elle est constituée d'un dôme de 48 panneaux en biscuit de porcelaine, avec en son sein, une auréole et des étoiles de porcelaine dorée.

Le choix de l'exposer à l'église Saint-Rémi à Bordeaux était une évidence pour Sylvain Dubuisson, lui-même originaire de la ville qui a ainsi déclaré : « Bordeaux n'est pas seulement le vin puisque l'architecture y est splendide dans cet équilibre de la raison et du goût, des proportions et de la lumière ».

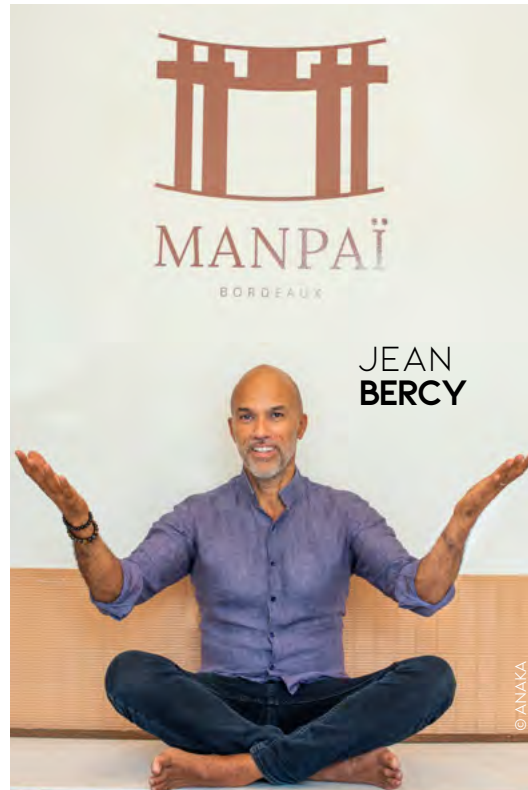
**Du 24 novembre au 5 janvier 2024,
église Saint-Rémi-de-la-Vigne**



© Bernardaud

Bordeaux MAISON MANPAÏ : 220 M² DÉDIÉS AU BIEN-ÊTRE

Situé au 73 rue Lucien-Faure, à Bordeaux, dans le quartier des Bassins à Flots, la Maison Manpaï est un nouveau centre holistique dédié aux pratiques sportives, spirituelles et thérapeutiques. Fondée par un professeur de karaté, Jean Bercy, après une carrière de 30 ans dans l'industrie, Maison Manpaï propose des cours collectifs (yoga, pilates, karaté, sophro-méditation, Tai Chi, Qi Gong, danse, relaxation...) et des soins individuels (massages, hypnose ericksonienne, naturopathie, sophrologie, reiki, coaching professionnel et personnel...). Le lieu accueille également des expositions, conférences et ateliers afin de favoriser le lien social et les échanges, et notamment une exposition de peintures de la comédienne Éloïse Valli jusqu'au 24 mars. « Manpaï est avant tout une manière de partager, d'accompagner et d'aider, dans un contexte parfois anxiogène et stressant. Je ressens le besoin de partager des pratiques qui apaisent, soignent le corps et l'esprit et puisent leurs forces dans la méditation et l'épanouissement personnel », affirme Jean Bercy dans un communiqué.



Domaine de Chevalier

EWIN
VOS ET
OLIVIER
BERNARD



Léognan DOMAINE DE CHEVALIER AUX ENCHÈRES CHEZ CHRISTIE'S LONDRES

Un lot unique de 40 millésimes de Domaine de Chevalier en doubles magnums rouge sera proposé aux enchères en un lot le 30 novembre chez Christie's à Londres. Ce lot unique retrace les 40 ans d'exercice de son directeur, Olivier Bernard, à la tête de la propriété depuis 1983. Le montant de ce lot sera reversé à la Croix-Rouge. Entourant ce lot, d'autres bouteilles du Domaine de Chevalier seront également proposées aux amateurs : nabuchodonosors, impériales et doubles magnums en rouge et également en blanc, soit 75 lots au total. « À l'occasion de cette vente aux enchères, une sélection unique a été puisée dans la cave du Domaine de Chevalier », a déclaré Edwin Vos, directeur international vins et spiritueux chez Christie's, « Des vins uniques et exceptionnels. Le point fort de cette vente est la collection de doubles magnums des 40 millésimes d'Olivier Bernard ».

<https://www.domainedechevalier.com/>

Aligoté, le retour !

CHRONIQUE • Longtemps associé à la crème de cassis pour le kir, le cépage aligoté effectue un retour remarqué en Bourgogne. Quelles sont les clés expliquant le nouvel intérêt des vignerons et des consommateurs pour l'autre cépage blanc de la Bourgogne ? Je vous donne ici quelques pistes.

Par Gaël HERROUIN

Bouzeron est sa capitale. Cette appellation est la seule parmi les 44 de Bourgogne à autoriser l'élaboration d'un vin blanc à partir de ce seul cépage.

C'est en 1997, sous l'impulsion d'Aubert de Vilaine, le cogérant du fameux domaine de la Romanée-Conti et aussi propriétaire du domaine familial de Vilaine, justement sis à Bouzeron, que ce village obtint son AOC en propre.

Il est loin d'être aujourd'hui le seul vigneron iconique de la région à mettre en avant ce cépage.

Seriez-vous prêt à ajouter « un coup de crème » dans ce Bourgogne Aligoté En Châtelet 2017 de chez Lalou Bize-Leroy, actuellement en vente sur le site Idealwine à 2 066 euros ? Non, ne vous frottez pas les yeux, vous avez bien lu !

LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

C'est justement en dégustant un aligoté d'un autre vigneron iconique, celui d'Emmanuel Coche-Dury, il y a une dizaine d'années, que j'ai senti que quelque chose allait changer pour la juste reconnaissance de ce cépage. Si un bar à vin se sentait en mesure de proposer un verre d'aligoté à 10 euros,

c'est que l'intérêt pour ce cépage était plus que frémissant. Longtemps borné aux sols les moins intéressants et travaillé à gros rendements, notre pauvre aligoté ne pouvait qu'offrir des vins maigres, marqués par une acidité incisive. Un destin qui n'est pas loin d'évoquer le sort de l'Entre-Deux-Mers à Bordeaux ou du muscadet sur les zincs bretons ou parisiens. Heureusement depuis, Muscadet connaît à son tour un vif regain d'intérêt auprès du consommateur.

Les clés de cette réussite sont liées en premier lieu à l'attention portée par les meilleurs vignerons aux cépages, en pays nantais comme en Bourgogne.

Dans les deux cas, ces cépages portent dans leur ADN une acidité importante qui, à des époques de forte consommation, établissent leur succès.

FRAÎCHEUR ET MINÉRALITÉ

Sous une ère où la consommation se fit plus occasionnelle, ils durent céder leur place à des cépages à l'aromatique puissante et au

volume généreux en bouche. Le chardonnay, logiquement, trusta la première place en Bourgogne, à l'image d'une appellation comme Meursault.

Sauf qu'une nouvelle tendance se dessine aujourd'hui pour des vins blancs valorisant leur fraîcheur et évoquant une certaine minéralité. Le terme est devenu même pour beaucoup la signature du « grand » vin blanc aujourd'hui.

La volonté de certains vignerons de valoriser à nouveau l'aligoté, en baissant notamment les rendements, de sorte à obtenir des raisins plus concentrés, et donc de meilleures qualités, est aussi lié à une histoire de climat. Avec le réchauffement en cours, les vignerons envisagent toutes les solutions pour élaborer des vins plus frais et l'aligoté tombe à pic.

Le cépage est planté dans l'ensemble de la Bourgogne, du Chablisien au Maconnais. Il est aussi largement utilisé dans l'élaboration des crémants, son acidité naturelle convenant idéalement pour la production d'effervescents.

L'aligoté a aussi pour lui d'exacerber des notes iodées et salines, qui évoquent ce fameux terme de minéralité.

UNE « JOLIE CLAQUE »

Je reviens à mon verre d'aligoté de chez Coche-Dury, bu il y a une dizaine d'années. Ce fut d'abord une « jolie claque ». Au premier nez, j'avoue avoir cru à un chardonnay, car le vin évoquait un joli boisé que notre cerveau associe plus au chardonnay qu'à l'aligoté. Ensuite son cœur de bouche par son gras, démontrait les efforts du vigneron pour produire un vin de très belle facture. Le vin était complexe (noisettes, zeste d'agrumes) et d'une longueur infinie, fraîche et fruitée.

Effet placebo ou pas, une autre cuvée plus tard m'évoqua forte-

ment le tilleul. Le domaine Chevrot à Maranges, dans le sud de la Côte de Beaune, excelle aussi à travers le cépage aligoté et notamment avec la dénommée cuvée Les Tilleuls, offrant une profondeur et une richesse surprenante pour ce cépage. Cette cuvée, élevée de nouveau en fût, offre un potentiel de vieillissement qui démontre le potentiel du cépage, s'il est de noble origine.

Je me suis souvent plu à le faire déguster à l'aveugle, et sans surprise personne n'identifia le cépage. Certains furent capables de trouver la région mais le qualifièrent de « beau » chardonnay.

La simple cuvée nommée Les Quatre Terroirs, qui ne connaît que la cuve inox, offre aussi une belle complexité et une largeur aromatique entre agrumes, floral et une nette minéralité en finale.

Ce domaine qui travaille au plus près du naturel, pourrait définitivement vous convaincre que l'Aligoté a un beau potentiel pour ravir vos papilles et qu'il n'est plus le parent pauvre du chardonnay.

LES SOINS QU'IL MÉRITE

D'ailleurs, en Grand Cru Corton-Charlemagne ? Comme à Puligny-Montrachet, les vignes d'aligoté côtoyaient celles de chardonnay, jusqu'aux ravages causés par le phylloxéra au XIX^e siècle.

Et pour citer un autre domaine de grand renom, le domaine Ponsot, il produit un premier cru de Morey-Saint-Denis, les Monts Luisants, issu exclusivement d'aligoté.

La leçon à retenir, comme souvent, est qu'un cépage jugé rustique est ainsi

jugé, faute de bénéficier des soins qu'il mérite. Comme dans le cas du melon de bourgogne pour Muscadet, comme pour l'altesse qui fait les vins d'Apremont en Savoie, tout est histoire d'attentions du vigneron, de rendements maîtrisés et de qualité de terroirs. C'est aussi une histoire de période et d'évolution de goût du consommateur. *A priori*, on pourrait donc parier sur un bel avenir pour ce beau cépage qu'est l'aligoté. ■



© Atelier Gallien - E.J.G

Par Gaël Herrouin

—
Expert gradé et assermenté
près le Tribunal
de Commerce de Paris

—
Membre de la Compagnie
des Courtiers-Jurés-Experts
en vins (Association
créée en 1322, reconnue d'utilité
publique par l'état)

—
Gérant de la société
Les Vins Dévoilés, créateur
d'événements autour de
la dégustation de vins rares.

—
Tél. 06 68 32 91 69
contact@lesvinsdevoiles.com

**COUP DE
CŒUR** de PHILIPPE

Château
Les Justices **Un panier
d'agrumes...**

Cette semaine, notre chroniqueur Philippe Maurange vous emmène déguster, dans le nord du Sauternais, à Preignac, un verre du Château Les Justices.



© D.R.

Vaste appellation d'environ 2 000 hectares, le vignoble de Sauternes s'étend de la lisière des Landes girondines au sud jusqu'aux rives de la Garonne au nord. Coupée en deux par le ruisseau du Ciron, elle compte cinq communes constituant l'ensemble de son territoire : Barsac, Bommès, Fargues, Sauternes et enfin Preignac. C'est sur cette dernière que l'on découvre les vins produits par le château Les Justices, propriété depuis de nombreuses générations de la famille Médeville à qui l'on doit la création de la première cuvée parcellaire bordelaise avec le fameux château Gilette,

une crème de tête rivalisant avec les plus grands crus du secteur. De forme plus directe, avec une richesse en sucre accessible dans sa jeunesse, les sauternes des Justices se montrent pour autant tout aussi complexes et aromatiques. Julie Médeville et son mari Xavier Gonet, en fins vificateurs proposent le millésime 2019 à la vente. Voilà un liquoreux de grand équilibre exprimant pleinement les nuances d'agrumes (orange, citron, cédrat) dans lesquelles on perçoit tout autant l'aspect juteux et les parfums liés aux écorces. Cette jeunesse aromatique et la fine liqueur que l'on trouve en bouche avec une note saline en finale permettront de nombreux accords, des plus classiques comme le traditionnel foie

gras ou plus audacieux comme une volaille rôtie au miel ou même une sautée de crevettes au curry. À la veille des fêtes de fin d'année, voilà un compagnon heureux pour les repas en famille ! ■



Par Philippe MAURANGE,
Directeur de l'agence
OZCO BORDEAUX



Rien à perdre

POUR SON BIEN

Sylvie travaille de nuit. Ses enfants Jean-Jacques, dix-sept ans, et Sofiane, huit ans, sont souvent livrés à eux-mêmes. Un soir, ce dernier se brûle en voulant faire des frites. Direction les urgences mais rien de trop grave. L'Aide Sociale à l'Enfance est pourtant alertée et le garçon se retrouve en foyer, le temps de déterminer ce qui serait le mieux pour lui. Pour la mère dévouée, c'est le début d'un long engrenage... Venue du documentaire, Delphine Deloget suit le calvaire d'une famille lancée dans un affrontement de type David contre Goliath dont l'issue ne fait guère de doutes, les problèmes se succédant sans répit. Les rouages de l'administration sont légitimement dépeints comme inhumains, la moindre erreur devenant facteur aggravant, avec le risque de pousser à la faute ceux qui sont scrutés à la loupe. La réalisatrice explicite ses intentions :

« Je ne remets pas en cause de la nécessité des placements en tant que tel, beaucoup se passent bien. C'est l'engrenage qui conduit parfois à des aberrations administratives et juridiques qui m'intéressait. Les services sociaux appliquent une décision judiciaire souvent guidée par la peur de passer à côté d'une maltraitance. Un

principe de précaution qui a sa vertu mais peut avoir un effet contre-productif. Ce qui fait que la machine s'emballe, c'est que Sylvie ne réagit pas à temps. Elle se bat contre une décision prise « pour son bien » mais, plus elle fait ce qu'on lui demande, plus elle s'enfoncé. Elle est poussée dans ses retranchements, ne sait plus si elle doit se battre contre elle-même ou le système. À quel moment notre obsession pour rétablir la vérité, du moins la nôtre, devient folie ? Le film raconte ce point de rupture qui conduit ces parents dans le mur. 70 % à 80 % des placements sont ordonnés suite à ce que les services sociaux appellent de la défaillance pour parler de parents désorientés, d'enfants difficiles à gérer ou de carence éducative. Des situations qui, loin d'être exceptionnelles, peuvent créer un engrenage infernal et faire de ces failles familiales des plaies béantes. »


Malgré la réaction disproportionnée de l'institution, cet accident domestique révèle au grand jour que tout n'allait pas bien au sein de ce foyer apparemment heureux. Jean-Jacques lutte contre sa boulimie et a dû grandir trop vite, Sofiane pique de graves crises de colère et Sylvie peine à admettre ses torts, convaincue que son amour sincère suffit. C'est tout aussi vrai pour ses frères à elle. L'aîné, Alain (Mathieu Demy), exerce un travail de bureau ingrat et vit seul, quand son benjamin, Hervé (Arieh Worthalter, *Le Procès Goldman*), est un adolescent attardé de quarante ans. Delphine Deloget montre par ce simple parallèle entre une fratrie et celle de la génération qui suit que le ver est dans le fruit. On croit à leurs disputes et à la distance entre eux puis à la solidarité des liens du sang qui les pousse à résister ensemble.

« Dans une famille, on peut très bien réussir ou être un loser, et porter ces différences tout en s'aimant. On se dit qu'on se doit d'aider sa sœur ou son frère dans la difficulté, mais à quel prix ? La famille, ça nous tient, nous enchaîne, mais elle n'est pas toujours la mieux lotie pour nous aider. Hervé est proche de sa sœur mais a ses problèmes. Elle n'a pas de lien affectif avec Alain mais il lui trouve un travail dans son entreprise et elle fait de son mieux, même si c'est toujours un risque de tendre la main à celui ou celle qui se noie. »

**En salle depuis
le 22 novembre**

Un film de
Delphine Deloget
Avec Virginie Efira,
Félix Lefebvre,
Arieh Worthalter

Drame



Virginie Efira est au centre d'un quintette d'acteurs qui facilitent l'identification et son tour de force rappelle celui de Laure Calamy dans *À plein temps*, autre chemin de croix intense qui déjà entremêlait des aspects sociaux et familiaux justement dépeints et d'autres qui apparaissaient plus manichéens. Elle trouve une nouvelle fois le ton juste, lorsqu'elle tente de reprendre sa vie en mains, lorsqu'elle est en colère et peine à masquer sa fragilité croissante, lorsqu'elle s'effondre enfin. La comédienne a basé une partie de son jeu sur un prestigieux exemple :

« À la base, les services sociaux sont vertueux : venir en aide aux familles et aux enfants. Mais après, où est la norme et à quel endroit est-ce que ça déconne ? On peut comprendre un personnage, l'aimer, sans forcément se dire qu'il a toujours raison. Sylvie réagit de façon très organique. À partir du moment où l'étau se resserre, où tout le monde lui dit de se calmer et où finalement rien ne se fait, je comprends son ébullition. Delphine m'a parlé de *Vol au-dessus d'un nid de coucou* et je l'ai revu. Une scène m'a frappée : quand Jack Nicholson essaye de faire bonne figure en ayant les mains dans les poches. On sent que s'il n'avait pas les mains dans les poches, elles pourraient frapper dans tous les sens. J'ai retenu cette idée du personnage qui se contient. Ensuite, j'ai ramené une chose que je n'aime pas trop chez moi, une énergie un peu énervante, entre le tranquillisant et l'éruption. Sylvie essaye d'être une personne bien mais à un moment donné elle pète un câble parce que l'écoute n'y est pas. On lui demande d'attendre, de comprendre, d'être patiente, et rien ne bouge, elle se sent enfermée dans une case. » ■



Napoléon D'Austerlitz à Waterloo

Des premiers triomphes du général Bonaparte à la chute de l'empereur Napoléon, les faits d'armes d'un grand stratège qui a remporté des victoires magistrales, comme lors de la campagne d'Égypte ou à Austerlitz, avant des défaites cinglantes en Russie ou à Waterloo... Ridley Scott prend des libertés avec la grande histoire mais reste suffisamment ancré dans la réalité pour faire croire à sa vision de la conquête du pouvoir par Napoléon Bonaparte. Déterminé à écraser ses ennemis, il n'hésite pas à sacrifier des dizaines de milliers d'hommes. Les scènes de guerre sont spectaculaires et brutales, comme sa répression de l'insurrection royaliste de 1795 à Paris avec des boulets de canon ! Joaquin Phoenix l'incarne de ses vingt ans jusqu'à la fin de sa vie, impassible sur les champs de bataille mais plus fragile face au grand amour de sa vie, Joséphine de Beauharnais, dépeinte avec une étonnante sensualité accentuée par le jeu fiévreux de Vanessa Kirby. Rupert Everett fait preuve d'une belle stature en duc de Wellington à la tête de l'armada qui stoppera ses velléités de grandeur. Une fresque épique qui surprend par ses traits d'humour audacieux, même si on est parfois proche du grotesque.



Mars Express Un Robocop animé

XXIII^e siècle, la planète étant devenue difficilement vivable, des colonies se sont établies hors de notre atmosphère. La détective privée Aline Ruby et son partenaire androïde Carlos sont engagés pour retrouver une pirate informatique trop bien informée. Ils devront affronter, entre la Terre et Mars, des institutions corrompues et des tueurs cyber-augmentés bien décidés à la faire taire... L'équipe derrière la série *Lastman* se retrouve pour un film d'animation français trépidant sous influence de *Blade Runner* et *Robocop* qui évoluaient eux aussi à la frontière de la science-fiction et du film noir. L'univers esthétique foisonnant est enrichi par des interrogations actuelles sur les dérives de l'Intelligence Artificielle et les désastres écologiques causés par l'Homme. La performance vocale de Léa Drucker apporte beaucoup de nuances aux doutes et à la force tranquille d'une héroïne qui remettra en question ses certitudes pour comprendre ce qui se joue au sein de hautes instances prêtes à tout pour préserver leur pouvoir au détriment de la justice. Son équipier 50 % homme, 50 % robot, 100 % flic, possède une humanité inattendue via la voix douce de Daniel Njo Lobé.

Cinéma En bref

CHARLOTTE GAINSBORG annoncera à son époux **JOSÉ GARCIA** qu'elle veut divorcer dans la comédie *Nous, les Leroy* de Florent Bernard, leurs enfants ayant l'âge de quitter la maison. Dans une opération de la dernière chance, il organise un voyage qui passera par les endroits clés de l'histoire de leur famille. Un voyage qui ne sera pas de tout repos...

KEIRA KNIGHTLEY vivra dans un futur dystopique où l'éducation des enfants est contrôlée par le gouvernement dans le film de science-fiction *Conception*. Elle sera une fonctionnaire zélée qui croit à ce système jusqu'au moment où son statut de mère sera mis en péril. Elle sera à nouveau dirigée par Camille Griffin après un autre film futuriste, *Joyeuse fin du monde*, où une famille célébrait Noël le soir de la destruction de la planète !

DAFNE KEEN (l'ado protégée par Wolverine dans *Logan*) et **SOPHIE NÉLISSE** (révélée dans le film *M. Lazhar* avec Fellag, et une des vedettes de la série *Yellowjackets*) feront partie d'un groupe de lycéens trouvant un vieux sifflet aztèque dans le film d'horreur *Whistle* de Corin Hardy. En soufflant dans l'objet, le son terrifiant qu'il émet va convoquer leurs futures morts pour les traquer. Nick Frost (*Shaun of the Dead*) partagera leur effroi.

JE NE SUIS PAS UN HÉROS : UN CANCER POUR SE FAIRE AIMER

Louis, avocat effacé dans un prestigieux cabinet, annonce qu'il a un cancer. Lorsqu'il apprend que ce diagnostic est erroné, il n'ose plus dire la vérité à son entourage aux petits soins, dont sa supérieure, la jolie mais cassante Elsa... Sous la direction de Rudy Milstein (le voisin aux propos sans filtre depuis un AVC), Vincent Dedienne rend sympathique, par sa gaucherie

attachante, un jeune homme au départ honnête qui va abuser d'un mensonge involontaire. Il se retrouve au cœur de négociations pour convaincre des cancéreux gravement malades de renoncer à leurs poursuites contre la société de pesticides qu'il défend. Géraldine Nakache est une battante colérique au franc-parler qui contraste avec la mauvaise foi de l'arriviste Clémence Poésy. Une comédie drôle, émouvante parfois aussi, malgré quelques grosses ficelles pour faire rire ou pleurer.

REDA KATEB FAIT LE CLOWN À L'HÔPITAL

L'interprète d'*Omar la Fraise* tourne son premier long-métrage comme réalisateur après avoir déjà dirigé un court, *Pitchoune* sur un sujet proche. *Sur un fil* est librement inspiré du recueil *Le Rire Médecin - Journal du Docteur Girafe* écrit par Caroline Simonds et Bernie Warren. Le récit suivra une jeune funambule qui doit changer de voie après une mauvaise chute. Elle découvre le travail des clowns professionnels de Nez pour rire, association dont les membres tentent de divertir des enfants qui se retrouvent à l'hôpital, ainsi que leurs familles et les soignants. Aloïse Sauvage, vue dans *Mal de pierres*, *120 battements par minute* ou *La Syndicaliste* partagera l'affiche avec les plus aguerris Philippe Rebbot, Sara Giraudeau et Samir Guesmi, ainsi qu'avec d'authentiques clowns travaillant dans ce cadre et de vrais soignants.

QUI EST LE CORBEAU ?

Olivia Colman et Jessie Buckley partageaient le même rôle, à deux âges de leur vie, dans le drame *The Lost Daughter*, diffusé sur Netflix, qui leur a permis d'être toutes les deux nommées aux Oscars. Elles vont se retrouver pour la comédie noire *Scandaleusement vôtre* de Thea Sharrock, tirée d'une histoire vraie, où elles seront deux voisines aux tempéraments opposés vivant dans une ville côtière dans les années 1920. Quand des lettres anonymes obscènes inondent les boîtes aux lettres de la bourgade, le soupçon se porte sur la plus jeune, sa façon peu châtiée de s'exprimer ressemblant au contenu des missives.

D'ELTON JOHN À GANGSTER REPENTI

Taron Egerton, alias Elton John dans *Rocketman* et jeune espion dynamique dans *Kingsman*, sortira de prison après plusieurs années d'incarcération dans le film noir *She Rides Shotgun* de Nick Rowland. Durant cette période, l'ex-criminel s'est fait de dangereux ennemis dont le puissant gang criminel pour lequel il travaillait derrière les barreaux. Désireux de prendre un nouveau départ, il coupe les ponts avec eux mais ils se vengent en s'attaquant à sa famille...

BORDEAUX VENTES DU 14 DÉCEMBRE 2023, À 15 H

N° ROLE	DÉTAIL DE LA VENTE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
	EJG 20-10-2023	Cabinet FORZY - BOCHE-ANNIC - MICHON	2 APPARTEMENTS	BORDEAUX	19 rue Nérigean	20 000 €
23/78	20-10-2023	SCP CUTURI WOJAS REYNET DYNAMIS AVOCATS	LOT 1 : APPARTEMENT	CENON	1 rue Camille-Pelletan, Résidence Palmer, Apt 207	43 300 €
			LOT 2 : APPARTEMENT		1 rue Camille-Pelletan, Résidence Palmer, Apt 37	43 300 €

BORDEAUX RÉSULTATS DES VENTES DU 16 NOVEMBRE 2023, À 15 H

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
22/83	AARPI CB2P AVOCATS	MAISON D'HABITATION	BORDEAUX	183 rue des Orangers et 62 rue des Pins-Francis	400 000 €	Report d'adjudication
22/92	SELARL C.A.B. M ^e Sylvaine BAGGIO	TERRAIN NU EN ZONE CONSTRUCTIBLE	MARTIGNAS-SUR-JALLE	4 avenue Jean-Moulin	280 000 €	301 000 € M ^e WIART

E-mail : annonces-legales@echos-judiciaires.com - Plateforme : annoncelegalepro.echos-judiciaires.com

Les ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département de la Gironde.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) :

Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département de la Gironde.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département de la Gironde ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

VENTES AUX ENCHÈRES

Maître Gwendal LE COLLETER, membre de la **SARL AHBL AVOCATS**
Avocat au barreau de BORDEAUX,
56 Avenue de la République à BORDEAUX (33000),
Tél : 05 56 48 54 66 - Fax : 05 56 48 95 21

VENTE AUX ENCHERES

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX, SALLE B
30 Rue des Frères Bonies 33000 BORDEAUX

APPARTEMENT

sis 30, rue Saint Louis Beaulieu à LANGON (33210)

MISE A PRIX : 17.000 €

JEUDI 11 JANVIER 2024 A 15H00

A LA REQUETE DE : La CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital social de 1 074 625 500,00 euros - Siège social : 1, parvis Corto Maltese - CS 31271 - 33076 Bordeaux cedex - RCS Bordeaux n°353 821 028 - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 055 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 3301 2018 000 035 592 délivrée par la CCI Bordeaux-Gironde, garantie par la CEGI 16, rue Hoche - Tour Kupka B - 92919 Paris La Défense cedex, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

DESIGNATION : APPARTEMENT d'environ 109, 96 m² sur 2 niveaux, avec pièce principale, WC, 2 salles d'eau, cuisine, 3 chambres, terrasse extérieure au 1^{er} étage, outre 651/1000^{ème} des parties communes - lot n°2 d'un immeuble en copropriété sis 30, rue Saint Louis Beaulieu à LANGON (33210), cadastré Section AC n°237. Libre à la date du PV descriptif.

MISE A PRIX : 17.000,00 €

IMPORTANT : Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX - R.G. N°23/00081 ou au cabinet de Maître LE COLLETER, SARL AHBL AVOCATS.

Avis rédigé par l'avocat poursuivant la vente lesquels comme tous les avocats inscrits au Barreau de BORDEAUX pourront être chargés d'encherir pour toute personne solvable. Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de BORDEAUX.

VISITES : JEUDI 21 DECEMBRE 2023 de 15 H 00 à 17 H 00

JEUDI 28 DECEMBRE 2023 de 15 H 00 à 17 H 00

L23EJ53432

Maître Marie-Andrée PERROGON
Avocat au barreau de LIBOURNE,
5 Place Saint Jean à LIBOURNE (33500),
Tél : 05 57 55 85 36 - Fax : 05 57 55 85 36

VENTE AUX ENCHERES
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE,
22 rueThiers à LIBOURNE (33500)

MAISON D'HABITATION

à 20 Chemin de Nodin à VAL DE VIRVE (33240)

MISE A PRIX : 90.000 €

VENDREDI 19 JANVIER 2024 A 14 H 00

A LA REQUETE DE : la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital social de 1 074 625 500,00 euros - Siège social : 1, parvis Corto Maltese - CS 31271 - 33076 Bordeaux cedex - RCS Bordeaux n°353 821 028 - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 055 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 3301 2018 000 035 592 délivrée par la CCI Bordeaux-Gironde, garantie par la CEGI 16, rue Hoche - Tour Kupka B - 92919 Paris La Défense cedex, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

DESIGNATION : MAISON D'HABITATION à VAL DE VIRVE (33240), 20, Chemin de Nodin Maison d'environ 194, 20 m², comprenant 2 entrées, 1 séjour, 1 cuisine, 4 chambres, 1 bureau, 1 salle d'eau, 1 salle de bains, 2 toilettes individuels et 1 chaufferie ; terrain autour.

Le tout cadastré Pref. 495 Section AH n°333, 466 et 467.

Occupée à la date du procès-verbal descriptif

MISE A PRIX : 90.000 €

IMPORTANT : le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de LIBOURNE - R.G. N°23/00001 ou au cabinet Maître PERROGON.

Avis rédigé par l'avocat poursuivant la vente lesquels comme tous les avocats inscrits au Barreau de LIBOURNE pourront être chargés d'encherir pour toute personne solvable. Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de LIBOURNE.

VISITES : VENDREDI 5 JANVIER 2024 de 14 H 00 à 16 H 00

LUNDI 8 JANVIER 2024 de 15 H 00 à 17 H 00

L23EJ52834



ABR & ASSOCIES
(REDLINK NOUVELLE AQUITAINE)
SELARL d'Avocats
4 Quai Hubert Prom - 33300 BORDEAUX
TEL : 05.35.54.98.12
andre@redlink.fr

VENTE AUX ENCHERES

au TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX
au Palais de Justice - 30 rue des Frères Bonie

UNE MAISON A USAGE D'HABITATION

5 Impasse du Loup 33210 LANGON

MISE A PRIX 132.400 €

ADJUDICATION LE 18 JANVIER 2024 À 15 HEURES

A LA REQUETE DE : Le CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, Société anonyme à Conseil d'administration, au capital de 124.821.703,00 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n°379 502 644, dont le siège social est 26/28 rue de Madrid, 75008 PARIS, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE SUD OUEST, Société Anonyme au capital de 212566742,76 €, ayant son siège social 11 Cours du XXX Juillet 33000 BORDEAUX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le N° B 391 761 137 représentée aux fins des présentes par son représentant légal ayant tous pouvoirs à cet effet, à la suite d'une fusion absorption en date du 1^{er} mai 2016, venant aux droits de LA FINANCIERE DE L'IMMOBILIER SUD ATLANTIQUE, Société Anonyme au capital de 141411716,16 €, ayant son siège social 11 Cours du XXX Juillet 33300 BORDEAUX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le N° B 391 761 137, à la suite d'une fusion absorption aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10/07/2009, ayant pour avocat l'Avocat ci-dessus désigné.

DESIGNATION : Le bien immobilier sis à LANGON (33210), 5 Impasse du Loup, cadastré Section E 1002 pour une contenance de 08a38ca et E 1004 pour une contenance de 07a67ca

IMPORTANT : Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution - ventes- du Tribunal judiciaire de BORDEAUX RG N°22/00084. Avis rédigé par l'avocat poursuivant la vente lequel comme tous les avocats inscrits au Barreau de BORDEAUX pourra être chargé d'encherir pour toute personne solvable.

VISITES SUR PLACE :

- 28/12/2023 de 9h30 à 11h30

- 04/01/2024 de 9h30 à 11h30

L23EJ53155

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

ABONNEMENT

PAPIER + WEB

6 MOIS = 48 € TTC

1 AN = 79 € TTC

2 ANS = 119 € TTC

WEB

6 MOIS = 24 € TTC

1 AN = 39 € TTC

2 ANS = 59 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS

SOIT 52 NUMÉROS

SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS 106 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRS

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55

Ma Pamela ABDOUL
Avocat à la Cour
14, Rue Michel MONTAIGNE
33500 LIBOURNE
Tél : 05 56 77 34 43
Mail : pamelabdoul.avocat@gmail.com

VENTE SUR SURENCHÈRE

A l'audience publique du Tribunal Judiciaire de LIBOURNE siégeant dans ladite ville, au palais de justice 22, Rue Thiers.

MAISON D'HABITATION AVEC DEPENDANCES de 201.11 m²

situé à PLASSAC (33390), 26 Route des Coteaux

MISE À PRIX : 145.200 €

L'adjudication sur surenchère aura lieu

VENDREDI 19 JANVIER 2024 À 14 HEURES

À la requête de :

La société à responsabilité limitée à associé unique J.P.M.G, au capital social 1.096.500 €, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 492 399 852, ayant son siège social sis - 11, Avenue Archimède - 33600 Pessac et représenté par M. Jean-Philippe GUILLARD, surenchérisseur.

Désignation :

Une maison d'habitation avec dépendances de 201.11 m² située à PLASSAC (33390), 26 Route des Coteaux, cadastrée section

- B 506 pour 17 ha 30 ca ,

- B 509, pour 27 ha 90 ca,

Mise à prix :

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de **CENT QUARANTE CINQ MILLE DEUX CENT EUROS (145.200 Euros)**.

Important : Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de LIBOURNE - R.G N° 23/00020 ou au cabinet de l'avocat poursuivant, Maître Arnaud LATAILLADE, membre de la SCP LATAILLADE -BREDIN, avocat au Barreau de Libourne, dont le cabinet est situé 66, Rue des Chais - 33500 Libourne,

L'acquéreur devra acquitter en sus du prix principal de l'ensemble des frais de poursuite préalable au jugement d'adjudication du 2 juin 2023 et à la présente vente sur surenchères.

Avis rédigé par l'Avocat surenchérisseur de la vente lequel, comme tous les avocats inscrits au Barreau de LIBOURNE, pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable. Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de LIBOURNE avec dépôt d'une caution bancaire ou d'un chèque de banque de QUATORZE MILLE CINQ CENT VINGT EUROS (14.520 euros)

Visites : sur place

- 5 décembre 2023 de 11H00 à 12H00

- 7 décembre 2023 à 15H00 à 16H00

L23EJ49350

ELIGE
Avocats à la Cour
70, rue de l'Abbé de l'Épée
33000 - BORDEAUX - TEL 05 56 00 82 33

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A l'audience du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX,
30 Rue des Frères Bonie 33000 BORDEAUX

MAISON À USAGE D'HABITATION

située à SAINT-LOUBES (33450) 7 rue Saint Aignan

MISE A PRIX : 60.000 €

LE 4 JANVIER 2024 A 15 H 00

DESIGNATION

une maison à usage d'habitation située à SAINT-LOUBES (33450) 7 rue Saint Aignan, cadastrée dite ville section E 1273 pour 08 a 25 ca, d'une superficie de 108,76 m², occupée par le propriétaire.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX et au Cabinet d'Avocat poursuivant la vente.

Renseignements téléphoniques au 05 56 00 82 33 du mardi au vendredi de 14 h 00 à 15 h 00

Visites : mercredi 13 et 20 décembre 2023 de 9 h 00 à 11 h 00.

REFERENCE DU GREFFE : 22/00054

L23EJ51246

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

**DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION POUR LES
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Livre V du Code de l'environnement)
SAS BERGANTON BIOGAZ
Commune de Saint-Jean-d'Ilac**

Par arrêté préfectoral du 16 Novembre 2023, est prescrite une consultation publique de quatre semaines sur la demande d'enregistrement présentée par la société SAS BERGANTON en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de méthanisation de matières organiques en voie liquides située sur le territoire de la commune de Saint-Jean-D'Ilac (Régularisation administrative).

Le projet est accompagné d'un plan d'épandage sur les communes d'Audenge, Cestas, Le Barp, Saint Jean d'Ilac, Saucats, Marcheprime.

Cette consultation se déroulera du 11 décembre 2023 au 8 janvier 2024 inclus.

Un dossier de consultation sera déposé à la mairie de Saint-Jean-d'Ilac où le public pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Ces documents seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde (www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales).

Pendant toute la durée de la consultation, des observations peuvent être formulées :

- sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Jean-d'Ilac;

- par voie postale à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (Service des procédures environnementales - Cité administrative - BP 90 - 33090 BORDEAUX Cedex ;

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-spe1@gironde.gouv.fr

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'enregistrement sollicitée par un arrêté éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L521-7, ou par un arrêté de refus.

L23EJ53493



Publication du dispositif de la délibération approuvant une concession de service portant délégation de service public (Article L.2121-24 du code général des collectivités territoriales)

Concédant : **Ville de BORDEAUX** - Hôtel de ville - Place Pey Berland - 33045 Bordeaux Cedex

Objet : Concession de service portant délégation de service public pour l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'établissement multi-accueil de la petite enfance, situé rue Mandron à Bordeaux - Crèche Montgolfier - Société EPONYME PRIME ENFANCE.

Dispositif de la délibération : Le Conseil municipal en date du 3 octobre 2023, par délibération, a :

• approuvé la substitution de la société EPONYME SAS par sa filiale la société EPONYME PRIME ENFANCE SAS ;

• autorisé le transfert de la décision d'attribution de la société EPONYME SAS vers la société EPONYME PRIME ENFANCE ;

• approuvé le choix de la société EPONYME PRIME ENFANCE SAS, pour son offre variante, pour l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'établissement multi-accueil de la petite enfance Montgolfier, situé rue Mandron ;

• approuvé les termes du contrat et ses annexes, joints à la présente délibération ainsi que le projet de règlement de fonctionnement ;

• autorisé Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à cet effet à signer, avec la société EPONYME PRIME ENFANCE SAS, le contrat de concession de services portant délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement multi-accueil de la petite enfance Montgolfier et mettre en oeuvre toutes les formalités utiles à sa prise d'effet au 1^{er} novembre 2023, y compris à attribuer et à verser les sommes correspondantes, dont les montants seront inscrits aux budgets des exercices de la Ville correspondants, à l'article 62848.

Date d'envoi de l'avis : 16.11.2023

L23EJ50414



Publication du dispositif de la délibération approuvant une concession de service portant délégation de service public (Article L.2121-24 du code général des collectivités territoriales)

Concedant : **Ville de BORDEAUX** - Hôtel de ville - Place Pey Berland - 33045 Bordeaux Cedex

Objet : Concession de service portant délégation de service public pour l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'établissement multi-accueil de la petite enfance à Bordeaux - Crèche Berge du Lac - Association Léo Lagrange Sud-Ouest.

Dispositif de la délibération : Le Conseil municipal en date du 4 avril 2023, par délibération, a :

- approuvé le choix de l'Association Léo Lagrange Sud-Ouest, dans son offre de base, pour l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'établissement multi-accueil de la petite enfance Berge du Lac, situé dans la ZAC de la Berge du Lac.

Les termes du projet afférent de contrat et ses annexes, ainsi que le projet de règlement de fonctionnement, sont dès lors approuvés.

Monsieur le Maire est autorisé à signer, avec l'Association Léo Lagrange Sud-Ouest, le contrat de concession pour l'exploitation de l'établissement multi-accueil de la petite enfance situé dans la ZAC de la Berge du Lac, et à mettre en oeuvre toutes les formalités utiles à sa prise d'effet au 1^{er} août 2023, y compris attribuer et verser les sommes correspondantes, dont les montants seront inscrits aux budgets des exercices de la Ville correspondants, à l'article 62848.

Date d'envoi de l'avis : 16.11.2023

L23EJ50413



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

portant sur le projet de
3^{ème} Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération bordelaise

Par arrêté du Préfet de la Gironde, en date du 25 octobre 2023, il sera procédé

du lundi 20 novembre 2023 au mercredi 20 décembre 2023 inclus

à une enquête publique sur le projet de 3^{ème} Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération bordelaise.

Le PPA définit des objectifs à atteindre ainsi que les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux, qui permettront de ramener ou maintenir les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites fixées par l'Union Européenne. Il concerne les agglomérations de plus de 250 000 habitants et les zones où les valeurs limites sont dépassées ou risquent de l'être.

Par ailleurs, il traite également des procédures d'information et de recommandation et d'alerte pour protéger la population de l'exposition à la pollution.

Le territoire du projet de 3^{ème} PPA représente les 108 communes ci-après :

Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Arcins, Arsac, Artigues-près-Bordeaux, Arveyre, Ayguemorte-les-Graves, Baron, Bassens, Baurech, Beautiran, Bègles, Beychac-et-Caillau, Blanquefort, Blésignac, Bonnetan, Bordeaux, Bouliac, Le Bouscat, Bruges, Cabanac-et-Villagrains, Cadarsac, Cadajac, Camarsac, Cambes, Camblanes-et-Meynac, Camiac-et-Saint-Denis, Canéjan, Capian, Carbon-Blanc, Carignan-de-Bordeaux, Castres-Gironde, Cénac, Cenon, Cestas, Créon, Croignan, Cubzac-les-Ponts, Cursan, Cussac-Fort-Médoc, Eysines, Fargues-Saint-Hilaire, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Haux, Isle-Saint-Georges, Izon, Labarde, La Brède, Lamarque, Langoiran, Latresne, Léognan, Lignan-de-Bordeaux, Lormont, Loupes, Ludon-Médoc, Macau, Madirac, Margaux-Cantenac, Martignas-sur-Jalle, Martillac, Mérignac, Montussan, Nérigeon, Parempuyre, Pessac, Le Pian-Médoc, Pompignac, Le Pout, Prignac-et-Marcamps, Quinsac, Sadirac, Saint-André-de-Cubzac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Caprais-de-Bordeaux, Sainte-Eulalie, Saint-Genès-de-Lombaud, Saint-Germain-du-Puch, Saint-Gervais, Saint-Jean-d'Ilac, Saint-Laurent-d'Arc, Saint-Léon, Saint-Loubès, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-d'Eyrans, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Morillon, Saint-Quentin-de-Baron, Saint-Selve, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Saint-Vincent-de-Paul, Salleboeuf, Saucats, La Sauve, Soussans, Tabanac, Le Taillan-Médoc, Talence, Le Tourne, Tresses, Val de Virvée, Vayres, Villenave-de-Rions, Villenave-d'Ornon, Viarsac, Yvrac.

Des informations relatives au plan peuvent être obtenues auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la Nouvelle-Aquitaine en charge de l'élaboration du plan, et plus spécifiquement auprès de :

- Mme VACHERON Aurore - DREAL Nouvelle-Aquitaine

(Courriel : sei.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr) à l'adresse suivante : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) - Nouvelle-Aquitaine 15 rue Arthur-Ranc BP 60 539 86 020 Poitiers Cedex.

Le dossier soumis à enquête comprend les pièces suivantes :

1° Une notice explicative indiquant l'objet de l'enquête avec la mention des textes qui régissent l'enquête publique et le plan de protection de l'atmosphère ;

2° Un résumé non technique de présentation du projet ;

3° Le projet de plan et le dossier associé - comprenant l'Évaluation Environnementale Stratégique ;

4° Un résumé non technique du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) ;

5° Les avis émis sur le projet de plan de protection de l'atmosphère ;

6° Le bilan de la concertation préalable du public ;

7° L'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet de plan et le mémoire en réponse associé ;

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

— En version papier, aux jours et horaires d'accueil du public en vigueur à la date de l'enquête, à la Cité Municipale de Bordeaux, siège de l'enquête - 4 Rue Claude Bonnier 33 000 Bordeaux et en Mairie d'Ambès, d'Arsac, de Bassens, de Bègles, de Créon, de Latresne, de Le Bouscat, de Lormont, de Martillac, de Mérignac, de Pessac, de Saint-André-de-Cubzac, de Saint-Jean-d'Ilac, de Saint-Loubès, de Saint-Médard-en-Jalles, de Tresses et de Vayres.

— Sur le poste informatique en accès libre mis à disposition par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (accueil de la Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry BP 90 33 090 Bordeaux Cedex, les lundi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h00 puis de 13h30 à 16h00 et les mardi et jeudi de 08h30 à 12h00).

— Sur le site internet de la Préfecture de la Gironde : www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes publiques, consultations du public ».

— Et sur le site internet :

<https://www.registre-numerique.fr/ppa-agglomeration-bordelaise>

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public pourront être déposées directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à la Cité Municipale de Bordeaux, siège de l'enquête ainsi que dans les mairies des communes d'Ambès, d'Arsac, de Bassens, de Bègles, de Créon, de Latresne, de Le Bouscat, de Lormont, de Martillac, de Mérignac, de Pessac, de Saint-André-de-Cubzac, de Saint-Jean-d'Ilac, de Saint-Loubès, de Saint-Médard-en-Jalles, de Tresses et de Vayres.

Des observations et propositions relatives au plan pourront également être adressées, avant clôture de l'enquête :

- par correspondance adressée à l'attention du président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique, à la Cité municipale de Bordeaux, sise au 4 Rue Claude Bonnier, 33 000 Bordeaux ;

- par voie électronique, à l'adresse suivante :

ppa-agglomeration-bordelaise@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête déposé au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public communiquées aux membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences, seront consultables sur les registres d'enquête correspondants.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet :

<https://www.registre-numerique.fr/ppa-agglomeration-bordelaise>

Toutes les observations sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les membres de la commission d'enquête (Président : Monsieur Christian VIGNACQ ; Membres titulaires : Madame Eva MONDINI, Monsieur Yves LE CANN, Monsieur Pierre THIERCEAULT, Madame Laure LAMY DE LA CHAPELLE ; Membre suppléant : Madame Carola GUYOT-PHUNG) se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations, lors des permanences indiquées ci-après :

Communes	Dates	Heures
Bordeaux Cité Municipale	Lundi 20 novembre 2023-	09:00 - 12:00
Mairie de Martillac	Mercredi 22 novembre 2023-	09:00 - 12:00
Mairie de Saint-Médard-en-Jalles	Mercredi 22 novembre 2023 -	13:30 - 17:30
Mairie de Tresses	Jeudi 23 novembre 2023 -	14:00 - 17:00
Mairie de Bègles	Vendredi 24 novembre 2023-	09:00 - 12:00
Mairie de Le Bouscat	Vendredi 24 novembre 2023-	14:00 - 17:00
Mairie d'Arsac	Mardi 28 novembre 2023-	09:00 - 12:00
Mairie de Saint-Jean d'Ilac	Mardi 28 novembre 2023-	13:30 - 17:00
Mairie de Vayres	Mercredi 29 novembre 2023-	14:00 - 17:00
Mairie de Lormont	Vendredi 01 décembre 2023-	09:00 - 12:00
Mairie de Mérignac	Vendredi 01 décembre 2023-	09:00 - 12:00
Bordeaux Cité Municipale	Lundi 4 décembre 2023-	14:00 - 17:00
Mairie de Pessac	Vendredi 8 décembre 2023-	09:00 - 12:00
Mairie de Créon	Vendredi 8 décembre 2023 -	09:00 - 12:00
Mairie de Saint-André de Cubzac	Mardi 12 décembre 2023 -	14:00 - 17:00
Mairie de Bassens	Jeudi 14 décembre 2023 -	15:00 - 18:00
Mairie de Latresne	Vendredi 15 décembre 2023 -	09:00 - 12:00
Mairie d'Ambès	Vendredi 15 décembre 2023-	13:30 - 16:00
Mairie de Saint-Loubès	Lundi 18 décembre 2023 -	15:00 - 18:00
Bordeaux Cité Municipale	Mercredi 20 décembre 2023 -	14:00 - 17:00

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront tenues à disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, en Mairie des communes où se sont tenues les permanences de la commission d'enquête, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Service des Procédures Environnementales, et sur le site internet : www.gironde.gouv.fr/publications/publications-legales. (rubriques « publications » « publications légales » « enquêtes publiques »)

Le Préfet de la Gironde est compétent pour prendre la décision d'approbation du 3^{ème} Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération bordelaise. Cette décision sera prise, le cas échéant, sous la forme d'un arrêté préfectoral d'approbation qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture : www.gironde.gouv.fr.

L23EJ48919

CONSTITUTIONS

3A
Société Civile Immobilière au capital de
1 000 €
Siège social : 940 Côte de Manoubrey
33550 TABANAC

Avis est donné de la constitution d'une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : 3A
Objet social : - acquisition, construction, gestion, administration et exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement. - gestion de toutes valeurs mobilières de placement. - vente de tout immeuble.
Siège social : 940 Côte de Manoubrey 33550 TABANAC
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
Gérance : BALLESTER Anne-Laure, demeurant 940 Côte de Manoubrey 33550 TABANAC
Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts sociales, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à l'agrément consenti par la majorité des associés, représentant au moins la moitié des parts sociales.
L23EJ51398



CDS ENERGIE
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 euros
Siège social : 14 rue du Chalet, 33000 BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORDEAUX du 07/11/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : CDS ENERGIE
Siège : 14 rue du Chalet, 33000 BORDEAUX

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 euros
Objet : Tous travaux d'électricité générale, de dépannage, d'installation et d'entretien en courant faible et courant fort, toutes activités d'installation et de réparation de panneaux solaires

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Côme DE SELVA, demeurant 14 rue du Chalet 33000 BORDEAUX.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

POUR AVIS
Le Président

L23EJ51682



LAVERIES BORDEAUX Société par actions simplifiée au capital de 500 euros
Siège social : 4 Allée des Verdiers, 33600 PESSAC
AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PESSAC du 13/11/2023, il a été

constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LAVERIES BORDEAUX
Siège : 4 Allée des Verdiers, 33600 PESSAC
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500 euros
Objet : Exploitation de laveries automatiques. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Xavier MOULIN, demeurant 4 Allée des Verdiers, 33600 PESSAC, Directeur général : Monsieur Christophe MONTES, demeurant 12 Chemin de Bel Air, 33130 BEGLES, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX. Pour avis, Le Président
L23EJ51825



SELARL DU DOCTEUR SOFIAN BENZEKRI

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecins
au capital de 1 000 euros
Siège social : Hôpital Privé Wallerstein, 14 Bis Boulevard Javal 33740 ARES

AVIS DE CONSTITUTION

Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique

Dénomination sociale : SELARL DU DOCTEUR SOFIAN BENZEKRI

Siège social : Hôpital Privé Wallerstein, 14 Bis Boulevard Javal, 33740 ARES

Objet social : La Société a pour objet l'exercice de la profession de médecin.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Sofian BENZEKRI, demeurant 21 Rue du Chal des Farines, Etage 2, porte droite, 33000 BORDEAUX

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

La Gérance
L23EJ52304



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 novembre 2023, à LE TEMPLE.

Dénomination : **RADIGUET CHARPENTE & COUVERTURE.**

Forme : EURL.

Siège social : 24 A ROUTE DE SAUTUGES SUD, 33680 Le Temple.

Objet : CHARPENTE BOIS, COUVERTURE ET ZINGUERIE.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 5000 euros

Gérant : Monsieur Jean-chrysostome radiguet, demeurant 24 A route de sautuges sud, 33680 Le Temple

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

JEAN CHRYSOSTOME RADIGUET
L23EJ52365



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 07 NOVEMBRE 2023 de la Société à Responsabilité Limitée **ALISIO** au capital de 4000 euros. Siège social : 3 avenue du Maréchal Foch 33500 LIBOURNE. Objet : Activité de marchand de biens. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE. Gérants : Monsieur Alexandre HENRI, demeurant au 109 rue du Tronquet 33160 ST AUBIN DU MEDOC et Monsieur Anthony COLLADO, demeurant au 37 Chemin du Pin 33370 SALLE-BOEUF, nommés pour une durée illimitée
L23EJ52380



ANGEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Résidence le Burck Apt 2912 - 13, rue des Pétunias 33700 MERIGNAC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MERIGNAC du 08 novembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ANGEL
Siège social : Résidence le Burck Apt 2912 - 13 rue des Pétunias 33700 MERIGNAC

Objet social : Travaux de revêtement des sols et des murs ; les travaux de peinture et maçonnerie et plus généralement tous les travaux du bâtiment

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Ion ANGHEL, demeurant Résidence Le Burck Apt 2912 - 13 rue des Pétunias 33700 MERIGNAC, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis
La Gérance

L23EJ52407



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GUITRES du 13/11/2023 il a été constitué une société présentant

les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée UNIPERSONNELLE

Dénomination : **LA FAMILY'IS**

Siège : 14 Grand Rue, 33230 GUITRES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : Restauration traditionnelle sur place ou à emporter, sans vente d'alcool

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Malan SEYDI, demeurant 22 rue François Villon 33310 LORMONT

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE
L23EJ52478



Suivant acte sous seing privé en date du 07 novembre 2023, il a été constitué une SCI dénommée : IMMO-DB2

Siège social : 111 BD DE LA REPUBLIQUE 33510 ANDERNOS-LES-BAINS
Capital : 50.000,00 €

Objet : La propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine. L'acquisition, ainsi que la cession, desdits immeubles et droits immobiliers. L'aménagement, l'entretien et la construction de tous immeubles.

Gérant : SOFI-DB, SAS, sise 111 BD DE LA REPUBLIQUE 33510 ANDERNOS-LES-BAINS, 814392932 RCS BORDEAUX
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.
L23EJ52523



AMGP HOME SERVICES Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 362 avenue d'Arès, 33700 MERIGNAC
AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MERIGNAC du 16/11/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : AMGP HOME SERVICES
Siège social : 362 avenue d'Arès, 33700 MERIGNAC
Objet social : Prestations à domicile pour particulier
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Guillaume PEREIRA, demeurant 362 avenue d'Arès, 33700 MERIGNAC, Madame Amélia MERLE, demeurant 362 avenue d'Arès, 33700 MERIGNAC, Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX
Pour avis, La Gérance
L23EJ52524

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS

SERVICE
ANNONCE LÉGALE

TÉL. 05 56 52 32 13

annonces-legales@echos-judiciaires.com

Par acte SSP du 30/10/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MARKET CYCLE
Objet social : Import/Export de produits non-réglementés
Siège social : 9 rue de Condé 33000 Bordeaux.
Capital : 100 €
Durée : 99 ans
Président : STARK FINANCE, SASU au capital de 100 €, ayant son siège social 9 rue de Condé 33000 Bordeaux, 980 111 280 RCS de Bordeaux

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente

Clause d'agrément : Toute modification du capital social sera décidée et réalisée dans les conditions et avec les conséquences prévues par les dispositions légales et réglementaires. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des actionnaires

Immatriculation au RCS de Bordeaux
L23EJ52591

Par acte SSP du 30/10/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JARVIS INTERFAS
Objet social : Informatique traitement de données, hébergement, conception de programmes, dépannage et échange informatique, vente de matériel informatique neuf et d'occasion, programmation informatique, gestion de base de données, engineering en cyber sécurité

Siège social : 9 rue de Condé 33000 Bordeaux.
Capital : 100 €
Durée : 99 ans
Président : STARK FINANCE, SASU au capital de 100 €, ayant son siège social 9 rue de Condé 33000 Bordeaux, 980 111 280 RCS de Bordeaux

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente

Clause d'agrément : Toute modification du capital social sera décidée et réalisée dans les conditions et avec les conséquences prévues par les dispositions légales et réglementaires. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des actionnaires

Immatriculation au RCS de Bordeaux
L23EJ52610

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : **NEW TURN.**

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 20 rue Jean Mermoz, 33250 Pauillac.

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Cession de parts et agrément : oui.

Gérant : Monsieur Raynald COURRIER, demeurant 14 avenue Henri Bertrand, 33450 St Loubes

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

L23EJ52683

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 2 novembre 2023, à CARBON BLANC.

Dénomination : **SCCV 2C.**

Forme : Société civile de construction vente.

Siège social : 50 Rue Jean JAURES, 33560 Carbon Blanc.

Objet : La société a pour objet l'acquisition de terrains et la construction en vue de la vente, en totalité ou par fractions, d'un ensemble immobilier sur ce terrain..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 100 euros

Montant des apports en numéraire : 200 euros.

Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la gérance..

Gérant : COSKUN ESREF SAS, sise 50 Rue Jean JAURES, 33560 Carbon Blanc

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

Pour avis. L23EJ52760

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bordeaux du 21/04/23, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **MB FUNERAIRES**

Forme sociale : SAS - Siège social : 22 rue Emile Martin Dantagnan 33240 Saint André de Cubzac

Objet social : Les activités et conseils dans les domaines des travaux funéraires

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS,

Capital social : 100 €,

Président : Monsieur BATISSE Manuel,

Né le 9 avril 1983 à Blaye (33), de nationalité française,

Demeurant 3 avenue Anne d'Autriche 17210 Bedenac, assure la présidence.

Directeur général : Monsieur DROUIL-LARD Bruno, Jean Né le 24 juin 1965 à Fronsac de nationalité française Demeurant 17 rue des piletts 33620 Cavignac, assure les fonctions de directeur général

Immatriculation de la Société au RCS de LIBOURNE

L23EJ52801

Suivant acte reçu par Me Mathieu CASSOU, notaire à BLAYE, le 14 novembre 2023, a été constituée la société civile dénommée «**SCI VDP IMMO**», siège social : BEYCHAC ET CAILLAU (33750), 12 bis route de Boutin.

Capital social : CENT EUROS (100,00 €), divisé en 100 parts sociales de UN EUROS (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100,

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. BORDEAUX

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommé(e) premier gérant de ladite société :

- Monsieur Laurent Julien VILAR DEL PESO, médecin, demeurant à BEYCHAC ET CAILLAU (33750), 12 bis route de Boutin.

- Mademoiselle Anne-Claire Julia Marie VILAR DEL PESO, orthophoniste, demeurant à BORDEAUX (33800), 31 rue Veysièrre.

L23EJ52961

Suivant acte reçu par Me Charlotte HOTTIN, notaire à BORDEAUX, le 30 octobre 2023, a été constituée la société civile immobilière dénommée «**SCI FAURIMMO**», siège social : BEGLES (33130), Appartement 403, 12 chemin de Bel Air.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €), divisé en 1000 parts sociales de UN EUROS (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 1 000,

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

- L'acquisition, la vente, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles,

- la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte,

- la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination,

- l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux ;

- l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société,

- toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie d'hypothèque pour autrui,

- et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société ; la société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de BORDEAUX.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommé(s) premiers gérants de ladite société : - Monsieur FAURIE Philippe Jean Henri, responsable développement et Madame ROUGE Sylvie, conseillère principale d'éducation, demeurant ensemble à BEGLES (33130), 12 chemin de Bel Air.
L23EJ53027

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 17/11/2023, à BORDEAUX.

Dénomination : **GHP SERVICES.**

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 172 rue Jules Ferry 33200 BORDEAUX.

Objet social : Gestion administrative, suivi comptable, paie, communication, ressources humaines, gestion commerciale à destination de toutes sociétés liées directement ou indirectement à l'associée unique ; conseils, études, assistance et prestations diverses notamment en matière de gestion administrative et comptable, financière et commerciale.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 20 000€ divisé en 2 000 actions de 10 € chacune.

Cession d'actions et agrément : Les cessions d'actions consenties par l'associée unique sont libres. Si la Société vient à compter deux ou plusieurs associés, les cessions d'actions sont soumises à agrément, sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession à un conjoint, un ascendant ou un descendant.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

A été nommée Présidente : GH PARTICIPATIONS SAS 172 rue Jules Ferry 33200 BORDEAUX immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n° 383 957 255.

La société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX.

POUR AVIS, LA PRESIDENCE

L23EJ53037



SELARL LNCA

Me Pierre-Jean LARBODIE,
1, Rue du Stade
33350 PUJOLS

Aux termes d'un acte reçu par Me Pierre-Jean LARBODIE, notaire à PUJOLS, le 30 août 2023, il a été constitué le Groupement foncier Agricole dénommé «**GFA DE LA GRANDE MAISON**» dont le siège social est à PUJOLS (33350), 134 Le Bourg. Au capital social de UN MILLION CINQUANTE MILLE EUROS (1.050.000,00 €), divisé en 1050000 parts sociales de UN EUROS (1,00 €). Ledit GFA a pour objet : la propriété, la jouissance et l'administration des immeubles et droits immobiliers à destination agricole ci-après apportés aux fins de création d'une ou de plusieurs exploitations, et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas son caractère civil et ne soient pas inconciliables avec les règles de la législation propre aux groupements fonciers agricoles. La durée du GFA est de 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de LIBOURNE. La gérance sera exercée par Monsieur Frank André WALTON, demeurant à FORT WORTH (ETATS UNIS), 2820 Oakbriar Trail, TX 76109. Interviennent librement les cessions entre associés. Pour insertion : Me Pierre-Jean LARBODIE.

L23EJ53052



AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 20 novembre 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : PEUPLERAIE DES PLACES Siège : 2 Moulin de Rioucreux, 33920 ST CHRISTOLY DE BLAYE Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 2 000 euros Objet : L'achat et la vente de biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'activité de Marchand de biens, l'activité de Lotisseur, Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Guillaume GUERIN, demeurant 2 Moulin de Rioucreux, 33920 ST CHRISTOLY DE BLAYE La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE. POUR AVIS Le Président

L23EJ53121

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 22 novembre 2023, à SAINT VIVIEN DE MEDOC.

Dénomination : **LES JARDINS D'ANAIS.**

Forme : EURL.

Siège social : 10 RUE DES PECHEURS, 33590 SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC.

Objet : ENTRETIEN ESPACES VERTS.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Gérant : Monsieur ARNAULT FOURCADE, demeurant 10 RUE DES PECHEURS, 33590 St Vivien de Medoc

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

Pour avis.

L23EJ53148



AVIS DE CONSTITUTION. Suivant acte reçu par Maître Olivier CORONA, notaire à GANGES, le 15 novembre 2023, a été constituée une société civile immobilière : Objet : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers. Dénomination : **ECOLOC SUR GARONNE BIS.** Siège social : 22 B, rue Roland, LEOGNAN (33850). Durée : 99 années. Capital : 79.200,00 euros. Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Gérants : Monsieur Florian LEON, demeurant à SAINT-GILLES (30800), 4, rue de la Jasse et à défaut en cas de décès du premier gérant. Immatriculation : au RCS de BORDEAUX. Pour avis : le notaire.

L23EJ53230



Aux termes d'un ASSP établi à LORMONT le 23/06/2023, a été constituée une SARL présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : RS Express SIEGE SOCIAL : 21 avenue Yves Montand, 33310 LORMONT. OBJET : Transport routier de marchandises au moyen de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes pour des transports intérieurs et internationaux dans l'Espace économique européen ; Commissionnaire de transport ; Transport routier de marchandises au moyen de véhicules supérieur à 3,5 tonnes pour des transports intérieurs et internationaux dans l'Espace économique européen. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.

CAPITAL : 2 000 €. AGREMENT : Les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant aux conditions de majorité prévues pour les décisions extraordinaires. GERANCE : Monsieur Ryan SABRI demeurant 11 rue du Moulin, 33560 CARBON BLANC. RCS BORDEAUX. Pour avis, le gérant.

L23EJ53352

Aux termes d'un ASSP en date du 22/11/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **GAIA**

Objet social : Marchands de biens, Promotions immobilières, La création, l'acquisition, la prise à bail en location gérance et l'exploitation de tous fonds de commerce pour des activités de maîtrise

d'oeuvre, d'assistance, de conseil et d'accompagnement dans toutes démarches administratives, juridiques liées aux projets de réhabilitation, réaménagement, rénovation et construction, La réalisation de toutes prestations d'apporteurs d'affaires auprès de toute entreprise et tout véhicule d'investissement quel que soit leur domaine d'intervention, auprès des particuliers ainsi que tout organisme public ou parapublic

Siège social : 178 bis rue Raymond Lavigne, 33110 LE BOUSCAT

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

Président : PARM, SAS au capital de 1 000 €, ayant son siège social 178 BIS RUE RAYMOND LAVIGNE, 33110 LE BOUSCAT, RCS de BORDEAUX n°978 117 901

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clause d'agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis

Le Président

L23EJ53434

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AMBARES ET LAGRAVE du 21/11/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **APC SOLUTIONS** ; Forme : Société par actions simplifiée ; Siège : 81 bis rue Edmond Faulat, 33440 AMBARES ET LAGRAVE ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 1 000 euros ; Objet : Exploitation d'une licence de marque en vue du développement, du démarchage et de la signature de contrats commerciaux à destination de professionnels ; Distribution de systèmes et logiciels informatiques ; Activité de formations ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective ; Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre ; Président : Monsieur Alexandre COURVOISIER demeurant 81 bis rue Edmond Faulat, 33440 AMBARES -ET-LAGRAVE. La Société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX.

L23EJ53437

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 17 novembre 2023, à Tresses.

Dénomination : **AQUITAINE RENOVATION CONSTRUCTION.**

Sigle : **A.R.C.**

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 11 allée Armenaud, 33370 Tresses.

Objet : travaux de maçonnerie, travaux de second oeuvre et en particulier la plâtrerie et le carrelage.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 10000 euros divisé en 100 actions de 100 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Toute transmission et cession d'actions même au profit d'un associé, du conjoint d'un associé, du partenaire PACSE d'un associé est soumise à l'agrément préalable des associés décidé à la majorité des associés présents ou représentés.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : LENA SASU ZI LA LAGUNE 33450 Montussan immatriculée au RCS BORDEAUX sous le numéro 893316125.

Représentant permanent : Monsieur Deniz AKYILDIZ.

La société sera immatriculée au RCS Bordeaux.

Pour avis.

L23EJ53449

Aux termes d'un acte reçu le 17 novembre 2023 par Maître Nicolas YAIGRE notaire membre de la société « YAIGRE NOTAIRES ASSOCIES » sarl titulaire d'offices notariaux, dont le siège est à BORDEAUX 14 rue de Grassi, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : La société a la forme d'une société civile immobilière régie par les dispositions du titre IX du livre III du Code civil

Dénomination : **LDV Patrimoine**

Siège : BORDEAUX (33200) 49 rue Basque.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, la construction avec revente, l'aménagement, l'administration, la location, les locations meublées effectuées à titre onéreux et de manière habituelle, comportant en sus de l'hébergement des prestations accessoires de nature hôtelière et la vente de tous biens et droits immobiliers à titre exceptionnel, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DE BORDEAUX.

Capital : 200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : M. Ludovic Jean Adrien NAVARRO, demeurant à BORDEAUX (33200) 49 rue Basque

Clauses relatives au cession de parts : Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis

Le notaire

L23EJ53465



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

LES COULEURS D'AILLEURS
Société à responsabilité limitée
au capital de 400 000 euros
Siège social : 120 Lot Santa Monica
33470 GUJAN MESTRAS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GUJAN MESTRAS du 31/08/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : LES COULEURS D'AILLEURSSiège social : 120 Lot Santa Monica, 33470 GUJAN MESTRAS-Objet social : Achat, vente, import et export de tout article de prêt à porter, d'accessoires de mode et de bijoux ; ma-

roquinerieDurée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétésCapital social : 400 000 eurosGérance : Madame Elisabeth BARDO, demeurant 120 Lot Santa Monica 33470 GUJAN MESTRAS, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.Pour avisLa Gérance

L23EJ53480



ACTUARIELLE EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuarielle-expertise.com

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SCI **NEWGO LYON**, au capital de 1 000 €. Siège : LD TALEYRAN LOT 3 BIS PARC D'ACTIVITE PASQUINA 33750 BEYCHAC ET CAILLAU. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BORDEAUX. Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la construction, la location, la cession de tous immeubles ou biens immobiliers d'activité ou à usage de bureaux ou à usage résidentiel. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés uniquement. Gérant : Monsieur Bertrand PACOTTE, demeurant 35 RUE MARCEL SEMBAT 33270 FLOIRAC. Gérant : Monsieur Théo PISELLI, demeurant 16 PLACE FERDINAND BUISSON 42100 SAINT-ETIENNE

L23EJ53527



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BOULIAC du 21/11/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : EURL

Dénomination sociale : **PAQUITO EN-DUITS**

Siège social : 11B côte de Bouliac, 33270 BOULIAC

Objet social : Tous travaux de plâtrerie

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Luis FERNANDES MEIRINHOS, demeurant 140 rue Paul Doumer Appt 146 - C2 Résidence Parc d'Aquitaine 33700 MERIGNAC, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX

L23EJ53551

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME WEB :

annoncelegale.echos-judiciaires.com



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sandrine PAGES, Notaire Associé, 20, rue Ferrère à BORDEAUX, le 16 novembre 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition, la construction, la détention, la propriété, l'administration et la gestion, la location par tous moyens directs ou indirects, de tous droits et biens immobiliers,

- l'acquisition, la détention, la propriété, l'administration et la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous droits et biens mobiliers,

Dénomination : **SCI ÇACHANGETOUT**

Siège social: CENAC (33360), 54 avenue de Bordeaux.

Durée : 99 années

Capital social : QUATRE CENTS EUROS (400,00 EUR) .

Gérants : Monsieur Etienne CRISTOFOLI demeurant à CENAC (33360) 54 Avenue de Bordeaux, Domaine de Raffi, et Monsieur Thomas LABBE demeurant à GENISSAC (33420) 226 chemin de Leyguette.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX

Pour avis

Le notaire.

L23EJ53553

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société civile immobilière

DENOMINATION : **CP2F**

SIEGE SOCIAL : 45 rue des Morines, Barbeau, 33390 EYRANS

OBJET : l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la réalisation d'emprunts immobiliers, l'acquisition et la cession de tous immeubles à titre exceptionnel,

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1000 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 1000 euros

GERANCE : Monsieur CHARBONNIER Christophe, demeurant 45 Route des Morines, Barbeau, 33390 EYRANS

CESSION DE PARTS : Parts librement cessibles entre associés, conjoints, ascendants ou descendant du cédant. Dans les autres cas, il faut l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire.

IMMATRICULATION au RCS de LIMOURNE.

Pour avis,

L23EJ53572



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/11/2023 il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LOCATIONS BRINAS

Forme : SAS

Siège social : 16 Place des Quinconces, 33000 BORDEAUX

Objet : L'activité de loueur professionnel notamment la location d'appartements, de maisons, vides ou meublés destinés à l'habitation principale ou secondaire, de terrains et autres biens immobiliers ; L'acquisition, la mise en valeur, la gestion, l'administration, la prise à bail, l'exploitation par bail ou autrement, de tout bien immobilier ; La participation par tous moyens directs ou indirects, à toutes opérations pouvant se rattacher à l'activité de location de logements, vides ou meublés, et à l'hébergement touristique ; A titre accessoire, les prestations de services liées à la location de logements, chambre d'hôtes, toutes activités connexes, annexes et complémentaires ; Toutes actions de promotion immobilière ainsi que toutes opérations de maîtrise d'oeuvre et de construction vente, aménagement foncier ; L'activité de marchand de biens

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 euros

Président : Monsieur Julien BRINAS demeurant 70 Bis Route de Chambord 41350 HUISSEAU-SURCOSSON

Agrément : la transmission des actions détenues par l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, la transmission à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés Immatriculation au RCS de BORDEAUX

Le Président

L23EJ53597



ANALYTIC FINANCE PARTNERS

AFP

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €

Siège social : 10 rue des Alisiers, 33260 LA TESTE DE BUCH RCS BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : ANALYTIC FINANCE PARTNERS

Sigle : AFP

Siège : 10 rue des Alisiers, 33260 LA TESTE DE BUCH

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 €

Objet : - Réalisation de prestations d'accompagnement stratégique en matière d'organisation, management commercial, gestion, marketing et communication ;

- La gestion et la prise de participation sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit ;

- Le conseil et l'assistance aux entreprises en France et à l'étranger, dans la gestion financière, la planification stratégique et organisationnelle, la planification et la budgétisation financière, les objectifs et les politiques de croissance organique et externe, l'organisation et la planification de la production d'éléments de reporting opérationnel et financier, y compris la supervision et la gestion d'autres unités de la même société ou entreprise, c'est-à-dire les activités des sièges sociaux ;

- L'activité d'étude de marché, d'étude de cible de croissance externe, d'aide à l'intégration d'entités acquises, de sup-

port dans les opérations de haut de bilan, d'audit de Due Diligence ;

- Le conseil en informatique, logistique et contrôle de gestion.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessations d'actions, à l'exception des cessations aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Anthony MOREL, demeurant 10 rue des Alisiers, 33260 LA TESTE DE BUCH,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

POUR AVIS

Le Président

L23EJ53598

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/11/2023 il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **CLEMA OUEST**

Forme : SAS à associé unique

Siège social : 447, avenue de Verdun 33700 MERIGNAC

Objet : Toute activité de services aux personnes physiques à leur domicile

Durée : 99 ans

Capital : 656 euros

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix.

Agrément : La transmission des actions détenues par l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, la transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés.

Président : CLEMA, SARL au capital de 80 000 euros, dont le siège social est 447 Avenue de Verdun 33700 MERIGNAC, immatriculée au RCS BORDEAUX sous le numéro 512 364 159.

Immatriculation au RCS de BORDEAUX.

Le Président

L23EJ53600



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/11/2023 il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **CLEMA BORDEAUX**

Forme : SAS à associé unique

Siège social : 447, avenue de Verdun 33700 MERIGNAC

Objet : Toute activité de services aux personnes physiques à leur domicile

Durée : 99 ans

Capital : 443 euros

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix.

Agrément : La transmission des actions détenues par l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, la transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés.

Président : CLEMA, SARL au capital de 80 000 euros, dont le siège social est 447 Avenue de Verdun 33700 MERIGNAC, immatriculée au RCS BORDEAUX sous le numéro 512 364 159.

Immatriculation au RCS de BORDEAUX.

La Président

L23EJ53608

SOCIETE BRETONNET SERVICE AQUITAINE

Société par actions simplifiée au capital de 500 euros

Siège social : ZA de la Lande lieu-dit la Lagune, 33450 MONTUSSAN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 08/11/2023 à MONTUSSAN, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Sigle : SBSA

Dénomination : SOCIETE BRETONNET SERVICE AQUITAINE

Siège : ZA de la Lande lieu-dit la Lagune, 33450 MONTUSSAN

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : Tous travaux de peinture, papiers peints, revêtement muraux, revêtements de sol et parquet. Tous travaux via des sous-traitants de plomberie, chauffage, électricité, climatisation, pose de plaques de plâtres, carrelage, faïence, petites maçonneries, isolation, cuisines, salle de bains, espaces verts, menuiseries, vente de matériaux de construction.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessations d'actions, à l'exception des cessations aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Jérôme BRETONNET, demeurant 53 B Route de TOUTY, 33370 POMPIGNAC

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

POUR AVIS Le Président

L23EJ53648

MODIFICATIONS

DUO VENANDI, SARL au capital de 5 000 €, 24 rue Bir Hakeim 33700 MERIGNAC, 880 483 037 RCS BORDEAUX. Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 01/06/2023, il résulte : que le siège social a été transféré au 6 rue de Belfort - SQU PEY BERLAND HALL 3 APT 321 - 33000 BORDEAUX ; que Monsieur Jean-Louis MARTINS PEREIRA a démissionné de ses fonctions de cogérant à compter du 01/06/2023. Modification des statuts en conséquence. Mention au RC de BORDEAUX. L23EJ46979



SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com

SOCIETE DE TRANSPORTS DE CONTE-
NEURS ET DE MARCHANDISES
STCM

SARL au capital de 450 000 euros
Siège social : 5 Zone d'Activités de Calens
33640 BEAUTIRAN
398.591.115 RCS BORDEAUX

Le 18 septembre 2023, l'associée
unique a décidé d'étendre l'objet social
de la société à l'activité de location de vé-
hicules de transport public de marchan-
dises de plus de 3,5 tonnes, avec et sans
conducteur. Pour avis, La Gérance
L23EJ49023



Société d'Expertise Comptable
Andemos - Cenon - Langon - Mérignac -
Parets.
www.a3caudit.com

GRUPE CHOY

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 522 000 euros
porté à 11 305 000 euros
Siège social : 201, avenue des Eyquems,
33700 MERIGNAC
498 348 689 RCS BORDEAUX

Par décision du 06/11/2023, l'associé
unique a décidé une augmentation du
capital social de 6 783 000 euros par in-
corporation de réserves, ce qui entraîne la
publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 4
522 000 euros
Nouvelle mention : Capital social : 11
305 000 euros
L23EJ50372

EURL THE YELLOW MOON
SASU au capital de 1000€
Siège social : 24 Rue de la Benaque
33100 Bordeaux

RCS 915 314 686 Bordeaux
Aux termes de la décision de l'associé
unique en date du 31 octobre 2023 il a été
décidé de modifier l'objet social qui sera
désormais :

La participation active à la conduite
de la politique du groupe et au contrôle
des filiales exerçant une activité commer-
ciale, industrielle, artisanale, agricole ou
libérale ; et, le cas échéant et à titre pu-
rement interne, la fourniture à ces filiales
& participations des services spécifiques,
administratifs, juridiques, comptables,
financiers, immobiliers ; commerciaux,
d'administration et de direction générale,
et de mandataire social ; La détention, la
prise de participation directe ou indirecte
dans le capital de sociétés, groupements
ou entités juridiques de tout type

L'article 2 des statuts est modifié en
conséquence.
Pour avis.

L23EJ50625



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

CERISE EXPRESS
SARL au capital de 3 600€
Siège social : 7 rue Paul Verlaine, Porte
0034, 33150 CENON
904 277 886 RCS BORDEAUX

Le 13/11/2023 l'associé unique a trans-
féré le siège social du 7 rue Paul Verlaine,
Porte 0034, 33150 CENON au 15 rue La-
rochefoucauld 33530 BASSENS à com-
pter de ce jour, et a modifié l'article 4 des
statuts. Pour avis, la Gérance
L23EJ50963

LA ROSE DE PAREMPUYRE
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 10 Rue Anna de Noailles,
33290 PAREMPUYRE
908 923 857 RCS BORDEAUX

AVIS DE
MODIFICATION

Par décision de l'associée unique
du 14/11/2023, il résulte que la Société
H.ORMALI, SAS au capital de 252 000 €,
dont le siège social est 19 route du Grand
Verger 33290 LUDON MEDOC, immatri-
culée sous le numéro 913 418 752 RCS
BORDEAUX, représentée par Christophe
GUILLAUME en sa qualité de Président,
a été nommée en qualité de Présidente
en remplacement de la société QUE DU
BONHEUR, démissionnaire.

L'article 15 des statuts a été modifié en
conséquence.
POUR AVIS
La Présidente
L23EJ52241

TECHNOLOGIES
VERTES

SASU au capital de 4 000 €
Siège social : 10 RUE REMBRANDT
33650 SAINT MEDARD D EYRANS
RCS BORDEAUX 951 325 836

L'AGE du 02/11/2023 a décidé à
compter du 02/11/2023 de nommer en
qualité de président Monsieur MEL-
KONYAN HOVSEP, demeurant 10 RUE
REMBRANDT, 33650 SAINT MEDARD D
EYRANS en remplacement de Monsieur
MELKONYAN RUBEN, pour cause de dé-
mission.

Modification au RCS BORDEAUX.
MELKONYAN Hovsep
L23EJ52269

MKS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Allée James Watt,
33700 MERIGNAC
833 911 365 RCS BORDEAUX

Par décision du 05 octobre 2023, l'as-
sociée unique a décidé une augmentation
du capital social de 799 000 euros par in-
corporation de réserves, ce qui entraîne la
publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :
Capital social : 1 000 euros.
Nouvelle mention :
Capital social : 800 000 euros.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de
commerce de BORDEAUX.
Pour avis, La Gérance.
L23EJ52274

BESOIN D'AIDE
POUR
VOTRE ANNONCE
LÉGALE ?
CONTACTEZ-NOUS
AU 05 56 52 32 13

NEGO PRESTO

Société par Actions Simplifiée
au capital de 750 euros
Siège social :
6, rue de l'Hermitte
Zone de Technobruages
33520 BRUGES
809 043 193 RCS BORDEAUX

Aux termes de l'assemblée générale
des associés en date du 14 novembre
2023, il a été décidé de nommer la société
A3C A 3C- EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT CONSEIL (RCS BORDEAUX 379
600 547), prise en la personne de Mon-
sieur Olivier LASSIBILLE, en qualité de
Commissaire aux comptes titulaire, pour
six exercices, soit à compter de l'exercice
ouvert le 1^{er} janvier 2023 jusqu'à l'issue
de la consultation annuelle de la collec-
tivité des associés appelée à statuer sur
les comptes de l'exercice clos le 31 dé-
cembre 2028.

Pour avis,
Le Président
L23EJ52320

LRS SAS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 500 €UROES
SIEGE SOCIAL :
SAINT AUBIN DE MEDOC (33160)
33 CHEMIN DE LA TUILERIE
RCS BORDEAUX 890 922 271

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR AP-
PORT EN NATURE DE TITRES SOCIAUX

Aux termes de l'Assemblée Générale
Extraordinaire en date du 26 septembre
2023 il a été décidé d'augmenter le capital
social de 1.154 € pour le porter de 500 €
à 1.654 €, par voie d'apport en nature et
création de 1.154 actions nouvelles.

Il en résulte les modifications suivantes
aux mentions précédemment publiées.

ANCIENNE MENTION
Capital social : 500 € divisé en 500 ac-
tions de 1 € NOUVELLE MENTION

Capital social : 1.654 € divisé en 1.654
actions de 1 €.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe
du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

POUR AVIS,
PRESIDENT
L23EJ52343



Par décisions unanimes des Asso-
ciés du 15/11/2023 de la société FINAN-
CIERE FARADAY, SAS au capital de
221.920.700 €, siège social situé 14, rue
Galilée - 33600 PESSAC, 913 110 326
RCS BORDEAUX, il a été pris acte de la
réalisation définitive de la fusion-absorp-
tion de la société FINANCIERE WATT,
SAS au capital de 145.003.251 €, siège
social situé 14, rue Galilée, 839 312 386
RCS BORDEAUX, conformément au pro-
jet de traité de fusion établi le 12/09/2023,
à effet rétroactif du 01/01/2023 sur le plan
comptable et fiscal. La société FINAN-
CIERE FARADAY étant propriétaire de la
totalité des actions de la société FINAN-
CIERE WATT, il n'a pas été procédé à une
augmentation de capital du chef de l'opé-
ration de fusion et la société FINANCIERE
WATT a été dissoute sans liquidation du
seul fait de la réalisation définitive de la
fusion ; le mali technique de fusion s'est
élevé à 179.146.400 €.

L23EJ52357

LOUIS XVIII
S.A.S au capital de 1.000,00 €
Siège social : 26 rue Pascal TRIAT,
33520 BRUGES
R.C.S. BORDEAUX 920 268 703

Aux termes d'une assemblée générale
en date du 13 novembre 2023, la collec-
tivité des associés a décidé de transférer
le siège social au 17 quai LOUIS XVIII,
33000 BORDEAUX à compter du 13 no-
vembre 2023.

Aux termes de la même assemblée, la
collectivité des associés a pris acte de la
démission de Monsieur Timothy BRANDT
de ses fonctions de Président.

Aux termes de la même assemblée,
la collectivité des associés a nommé, à
compter du 13 novembre 2023 et pour
une durée illimitée, en qualité de nou-
veau Président la société VB SERVICES,
SAS au capital de 1 000 €, dont le siège
social est situé 26 rue du Génie, 82000
MONTAUBAN, immatriculée au RCS de
BORDEAUX sous le numéro 911 024 131,
représentée par Monsieur Victor BATTUT,
et en qualité de Directeur Général la so-
ciété CENTRALE ACME, SARL au capital
de 283 000 €, dont le siège social est situé
10 rue René Davidou, 33930 VENDAYS-
MONTALIVET, immatriculée au RCS de
BORDEAUX sous le numéro 501 637 797,
représentée par Monsieur Anthony PRE-
SENT.

La Présidence
L23EJ52358



Par décisions unanimes des Associés
du 15/11/2023 de la société FINANCIERE
FARADAY, SAS au capital de 221.920.700
€, siège social situé 14, rue Galilée -
33600 PESSAC, 913 110 326 RCS BOR-
DEAUX, il a été décidé de modifier le
premier alinéa de l'article OBJET : La
détention directe ou indirecte des titres
des sociétés SERMA GROUP, SERMA
TECHNOLOGIES, SERMA INGENIERIE,
ID MOS, SERMA Microelectronics, SER-
MA ENERGY, SERMA ENERGY IBERICA,
ADVANCED WIRELESS SOLUTIONS AND
SERVICES (AW2S), SERMA SAFETY and
SECURITY, KN SYSTEMES, SITREND,
SERMA INTERNATIONAL, PRODUCTI-
VITY ENGINEERING, et d'autres sociétés
du même secteur d'activité (le «Groupe
SERMA»), le reste de l'article demeurant
sans changement.

L23EJ52372



AUGMENTATION DU
CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale des actionnaires
de la société par actions simplifiée MY
PADEL, immatriculée 894078450 RCS
BORDEAUX, dont le siège social est 16
allée Perrucade 33650 LA BREDE, a, en
date du 29 septembre 2023 à LA BREDE,
décidé d'augmenter le capital social en le
portant de 125 000 à 175 000 euros par
l'incorporation directe au capital de cette
somme prélevée sur le compte-courant
d'associé. Les articles 6 et 7 des statuts
ont été modifiés en conséquence.
L23EJ52394

ABONNEZ VOUS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/10/2023, de la société « **VIGESTION** » :

Société à responsabilité limitée au capital de 336 000 euros, dont le siège social est situé Château Maucamps, 33460 MACAU, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le N° 339806390

Il a été décidé de transformer la Société à responsabilité limitée en Société par Actions simplifiée à compter du 1^{er} Novembre 2023. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.

A été nommé : Président, Monsieur Alain TESSANDIER, domicilié 249 Rue Félix Faure, 76600 Le Havre

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux

Pour avis

L23EJ52436



SCP CHEPEAU LUMEAU & Associés
Avocats à la Cour
148, cours du Médoc
33300 BORDEAUX

Par décisions du 15/11/2023 de la société **NUANCES BASSIN**, SARL au capital de 10.000 €, 841 446 990 RCS BORDEAUX, il a été décidé de transférer le siège social du 13, chemin Jean Basque - 33380 BIGANOS à Bragelonne - 97118 SAINT-FRANCOIS.

L23EJ52443

TECHNOLOGIES VERTES

SASU au capital de 4 000 €
Siège social : 10 RUE REMBRANDT
33650 SAINT MEDARD D'EYRANS
RCS BORDEAUX 951 325 836

L'assemblée générale extraordinaire du 02/11/2023 a décidé à compter du 02/11/2023 de :

- Procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 3 les activités suivantes : Commercialisation, installation et mise en service de panneaux solaires, pompes à chaleur, matériel de production d'électricité et de chauffage, plomberie, entreprise générale du bâtiment, tout corps d'état.

Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tout autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Le reste est sans changement.

Modification au RCS BORDEAUX

MELKONYAN HOVSEP

L23EJ52461

SOTRANSUD 40

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 34 000 €
SIÈGE SOCIAL NOUVEAU :
BORDEAUX (33100)
64 BIS RUE DES VIVANTS.
884 204 181 RCS MONT-DE-MARSAN

Par décisions collectives prises par acte le 23 octobre 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social de HAGETMAU (40700) - ZONE INDUSTRIELLE - ROUTE DE CAZALIS à BORDEAUX (33100) - 64 BIS RUE DES VIVANTS à compter du 1^{er} novembre 2023 et de modifier l'article 4 « SIEGE SOCIAL » des statuts.

Ce transfert du siège social entraîne la publication des mentions suivantes, les mentions antérieures publiées étant frappées de caducité :

DENOMINATION : SOTRANSUD 40

FORME : Société par Actions Simplifiée

SIÈGE SOCIAL : BORDEAUX (33100)
64 BIS RUE DES VIVANTS

IMMATRICULATION RCS :

Siège social ancien : 884 204 181 RCS MONT-DE-MARSAN

Siège social nouveau : 884 204 181 RCS BORDEAUX

PRESIDENT : ÉRIC BARRAS demeurant à BORDEAUX (33100) 64 BIS RUE DES VIVANTS

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX

L23EJ52497



P'tit delice
SAS au capital de 5 000 €
Siège social : 43 RUE JEAN JAURES
33250 PAULLAC
RCS de BORDEAUX n°921 522 199

L'AGM du 31/08/2023 a décidé à compter rétroactivement du 28/04/2023 de : nommer en qualité de présidente Mme EL HAMMOUTI Fatiha, demeurant 16 Lotissement Les Gabarreys, 33250 PAULLAC en remplacement de M. EL HAMMOUTI Abdellah, pour cause de démission.- de rendre effective la démission de Mme EL HAMMOUTI Fatiha aux fonctions de directrice générale. Modification au RCS de BORDEAUX Pour avis La Présidente

L23EJ52518



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

COOPERATIVE DES ARTISANS PECHEURS D'AQUITAINE

Société coopérative à forme anonyme à capital variable
au capital de 273 280 euros
Siège social : 3 Quai Jean Dubourg
33120 ARCAHON
390 300 770 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 23/06/2023, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a nommé : Monsieur Malik DEGORCE, demeurant 871 chemin ETXEHASIA 64480 USTARITZ, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Pascal BERROUET, décédé, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Pour avis. Le Conseil d'Administration

L23EJ52534



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

TALASSA IMMO

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 7 Rue des Archers,
33127 MARTIGNAS SUR JALLE
828 854 927 RCS BORDEAUX

AVIS DE MODIFICATIONS

Par décision du 15/11/2023, l'associé unique a décidé :

- de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale TALASSA IMMO par **TALASSA INVEST** et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de modifier l'objet social qui devient l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et en-

treprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

POUR AVIS
Le Président

L23EJ52555



LDA
Société d'Avocat
57 cours Pasteur
33000 Bordeaux

Par AGE du 25.09.2023, l'assemblée générale de la société **Pédiatrie CISA - SCM** - capital 2.000€

Siège : LE BOUSCAT (33110) - 311 Avenue de la Libération - RCS BORDEAUX 891 604 977 ont décidé de :

- nommer, en qualité de Cogérante, pour une durée illimitée à compter du 01.10.2023, Mme Aurélie GARRAFFO, née le 12.09.1984 à NICE (06), de nationalité française, demeurant à BORDEAUX (33000) - 119 Rue Laroche ;

- augmenter le capital social de 1.000€ pour être porté à 3.000€, par apport en numéraire de 1.000€ et création de 1.000 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1€ chacune.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

L23EJ52626



Société d'Expertise Comptable
Andemos - Cenon - Langon - Mérignac - Portets,
www.a3caudit.com

P.C.I.

SARL au capital de 3 000 €
Siège social : 44, rue de Pessac
33000 BORDEAUX
517 649 414 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} octobre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée P.C.I. a décidé de transférer le siège social du 44, rue de Pessac, 33000 BORDEAUX au 7 bis, Route de l'Isle Saint-Georges 33650 ST MEDARD D'EYRANS à compter du 1^{er} octobre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

L23EJ52685

SCI FRANCESCAL

SCI au capital de 134 200 €
Siège social : 20 rue Jules Steeg
33800 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 539 188 748

L'assemblée générale extraordinaire du 15/11/2023 a décidé le transfert du siège social à compter du 15/11/2023 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 20 rue Jules Steeg , 33800 BORDEAUX.

- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 44 rue de la chapelle, 33360 LATRESNE.

L'inscription modificative sera portée au RCS BORDEAUX tenue par le greffe du tribunal.

Francine Frébout Sivade

L23EJ52686

RAIL INGENIERIE Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 5.000 € sise Le Patio 33110 LE BOUSCAT 878560747 RCS de BORDEAUX, Par décision de l'associé unique du 16/11/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 230 Avenue du Taillan 33320 EYSINES. Mention au RCS de BORDEAUX.

L23EJ52791



EPICURE CONSEILS

SARL au capital de 4 000 €
Siège social : 65 QUAI DE BRAZZA
33100 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX n°813 269 339

L'AGO du 25/08/2023 a décidé à compter du 02/08/2023 de rendre effective la démission de M. LACOMBE Alexandre aux fonctions de co-gérant.

Modification au RCS de BORDEAUX
Pour avis
Gérant

L23EJ52874

PIERRE & JEAN

SAS au capital de 701 500 €
Siège social : 25 rue Bordes Fortage
33360 CAMBLANES ET MEYNAC
RCS BORDEAUX 900 649 039*

L'assemblée générale extraordinaire du 16/11/2023 a décidé de transformer la société en Société À Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/12/2023 et a nommé en qualité de co-gérants Madame RIFFÉ Emilie, demeurant 25 rue Bordes Fortage, 33360 CAMBLANES ET MEYNAC et Monsieur RIFFÉ Laurent, demeurant 25 rue Bordes Fortage, 33360 CAMBLANES ET MEYNAC. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions du président.

Modification du RCS BORDEAUX.

Émilie RIFFÉ

L23EJ52885



SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE
MOYBAERT BARALE ET ASSOCIÉS
Société d'Avocats
27 Cours Emest de Fayolle
33000 BORDEAUX
Tel. 05 56 01 99 77

LA PINASSE DU CANON

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 000 euros
Siège social : 161 route du Cap-Ferret
Le Canon, 33950 LEGE CAP FERRET
913 844 296 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 2 novembre 2023, l'associé unique de la société par actions simplifiée LA PINASSE DU CANON, a décidé de transférer le siège social du 161 route du Cap-Ferret, Le Canon, 33950 LEGE CAP FERRET au 141 route de Cap-Ferret, Le Canon, 33950 Lège Cap-Ferret à compter du 2 novembre 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS

Le Président

L23EJ52998

CAP AU SUD

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : Quartier Ostréicole Rue des pêcheurs
33950 LEGE CAP FERRET
RCS BORDEAUX 819 581 265

L'assemblée générale extraordinaire du 20/11/2023 a décidé le transfert du siège social à compter du 20/11/2023 et de modifier l'article article 4 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au Quartier Ostréicole Rue des pêcheurs, 33950 LEGE CAP FERRET.

- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 4 rue Jean Perrin, 33140 VILLENAVE D ORNON.

L'inscription modificative sera portée au RCS BORDEAUX tenue par le greffe du tribunal.

Remi Tajan

L23EJ53005



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

CHAMPEIL CORPORATE FINANCE SASU

au capital de 1 000 €
Siège social : 9 Cours de Gourgue, 33000 BORDEAUX
530 776 574 RCS BORDEAUX

Par décision du 20/11/2023, la société CHAMPEIL, SA au capital de 1 002 000 €, siège social 9 Cours De Gourgue 33000 BORDEAUX, immatriculée au RCS sous le numéro 422 684 027 RCS BORDEAUX a, en sa qualité d'associée unique de CHAMPEIL CORPORATE FINANCE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du C.civil. Cette dissolution entraîne la TUP de CHAMPEIL CORPORATE FINANCE au profit de CHAMPEIL, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du GTC de BORDEAUX. Les oppositions doivent être présentées devant le TC de BORDEAUX, Palais de la BOURSE, 17 place de la Bourse, 33000 BORDEAUX.

L23EJ53105



TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : **NOUVELLE VAGUE & CO.**

Forme : SASU.

Capital social : 500 euros.

Siège social : 41 Rue TROUCHE, 33780 SOULACSUR-MER.

828 594 739 RCS de Bordeaux.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 septembre 2023, le président a décidé, à compter du 1 septembre 2023, de transférer le siège social à 40 RUE DE LA PLAGE, 33780 Soulac sur Mer.

Mention sera portée au RCS de Bordeaux.

L23EJ53108



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

JYLOH TRANSPORTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 14 000 euros
Siège social : 1 rue Xavier Langlois
ZAE Eyrallies
33114 LE BARP
908 063 639 RCS BORDEAUX

AVIS DE MODIFICATION

Par décision du 20/11/2023, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de commissionnaire de transports et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis La Gérance
L23EJ53111

Philippe Plas SAS au capital de 259.300 euros Siège social : 10 chemin de Cante Laudette 33360 Latresne 832 671 903 RCS BORDEAUX En conséquence de l'apport en nature et conformément aux décisions unanimes des associés de la Société en date du 11 novembre 2023, le capital social a été augmenté d'un montant total de 9.808 euros pour être porté de 259.300 euros à 269.108 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de Bordeaux.
L23EJ53113



83, Avenue d'Arès - 33000 Bordeaux
diana.henry@avocat-comad.fr
Tél. 09 53 45 12 90

Par décision du 01.10.2023, les associés de la société **AUSONE AVOCATS**, SELARL au capital de 31.000 €, ayant son siège social 2 rue René Martrechar - 33150 CENON, 908 468 804 RCS BORDEAUX, ont décidé de transférer le siège social 16 cours du Maréchal Juin - 33000 BORDEAUX à compter de ce jour.

Pour avis

L23EJ53159



SELARI AQUITAIN AVOCATS
Société d'Avocats Inscrire des Barreaux de Bayonne
Maître Denis MAZELLA - Maître François MACKO (D)
Espace Rue Gascogne - 66 Allées Maritimes - 64100 BAYONNE
e-mail : selari@avocat-avocats.fr
tel : 99 59 31 13 26

ECAIR

SAS au capital 20 550 €
25 rue Marcel Issartier Aéroport
33700 MERIGNAC
533 087 532 RCS BORDEAUX

Par décisions du 20.11.2023, le Président a décidé de transférer le siège social au 13 allée des corsaires - 33470 GUJAN MESTRAS. L'article 4 des statuts a été modifié.
L23EJ53307



SAS ATELIER STORICO

Société par actions simplifiée
en cours de transformation en société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €
Siège social : 74 Avenue Jean Jaurès
33600 PESSAC
877 763 680 RCS BORDEAUX

Suivant délibération en date du 1^{er} novembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 €, divisé en 1 000 parts sociales de 5 € chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :

Président : Monsieur Quentin DUPLEIX, demeurant 16 rue Ausone, 33000 BORDEAUX

Directeur général : Monsieur Julien BESSEICHE, demeurant 41 Lotissement Le Lac 33290 LE PIAN MEDOC

Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par

- Monsieur Quentin DUPLEIX, demeurant 16 rue Ausone, 33000 BORDEAUX,

- Monsieur Julien BESSEICHE, demeurant 41 Lotissement Le Lac 33290 LE PIAN MEDOC.

Ladite assemblée a également décidé de remplacer à compter dudit jour la dénomination sociale «SAS Atelier Storico» par «Atelier Storico» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

POUR AVIS

Le Président

L23EJ53323

TESSARES CONSEIL

Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 6, rue Falcon,
33700 MERIGNAC
539 859 017 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire et du procès-verbal des décisions du Président en date du 08/11/2023, il résulte que :

- M. Jean-Philippe COUVY a démissionné de ses fonctions de Directeur Général à compter du 08/11/2023 et n'a pas été remplacé,

- M. Jean-Philippe COUVY demeurant 24 Rue Boudet - 33000 BORDEAUX a été nommé en qualité de Président à compter du 08/11/2023 en remplacement de M. Luca AVALLONE, démissionnaire.

- le capital social a été réduit de 2 000 euros par voie de rachat de 200 actions et a été ramené de 6 000 euros à 4 000 euros. Cette réduction de capital a été réalisée au moyen de la réduction du nombre des actions. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL - Ancienne mention : Le capital social est fixé à six mille euros (6 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quatre mille euros (4 000 euros).
POUR AVIS - Le Président
L23EJ53354



26 Rue Beck
33800 BORDEAUX

MEDOC SERRURERIE MARTIN
SARL au capital de 6 000 €
Siège social : 8 rue du Pradina
33250 PAUILLAC
RCS BORDEAUX 484 401 195

Suivant PV du 09/11/2023, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de co-gérants M. Tristan MARTIN et M. Bruno MARTIN demeurant ensemble au 8 rue de Pradina 33250 PAUILLAC, en remplacement de Mme Florence MARTIN.

L'associé unique a décidé de transférer le siège social du 8 rue du Pradina 33250 PAUILLAC au Zone artisanale DE BOS, 50 A bis rue de la Gare 33290 PAREMPUYRE à compter du 09/11/2023.

Modification sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis

L23EJ53358



EXTENCIA
2, rue Claude Boucher
CS 70021
33070 BORDEAUX CEDEX

«PASSION IMMO2»
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 12 000,00 Euros
Siège social : 495 Avenue de Verdun
33700 MERIGNAC
R.C.S : BORDEAUX 531 127 710

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes du procès-verbal d'AGE en date du 29/09/2023, il a été décidé d'augmenter le capital social de 208 000,00 € pour le porter de 12 000,00 € à 220 000,00 €, par création de 20 800 parts sociales nouvelles de 10,00 € chacune et par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte courant d'associée de la société «GROUPE PASSION IMMO».

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Pour avis, le gérant.

L23EJ53446



EXTENCIA
2, rue Claude Boucher
CS 70021
33070 BORDEAUX CEDEX

«PASSION IMMO 3»
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 12 000,00 Euros
Siège social : 34 Avenue Pasteur
33600 PESSAC
R.C.S : BORDEAUX 788 790 756

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes du procès-verbal d'AGE en date du 29/09/2023, il a été décidé d'augmenter le capital social de 78 000,00 € pour le porter de 12 000,00 € à 90 000,00 €, par création de 7 800 parts sociales nouvelles de 10,00 € chacune et par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte courant d'associée de la société «GROUPE PASSION IMMO».

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Pour avis, le gérant.

L23EJ53452

CRÉATEURS D'ENTREPRISES POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS

ABONNEZ-VOUS !

ORGANISATION FINANCIERE AQUITAINE « ORFIA »

SAS au capital de 1.200.000 €
Siège social : 18 Chemin d'Auguste
Zone Industrielle Auguste 2
33610 CESTAS
384 247 599 RCS BORDEAUX

L'Assemblée Générale du 28 octobre 2023 a nommé :

- Monsieur Laurent BARBA domicilié 1 place Dame Suzanne 91190 SAINT-AUBIN, en qualité de second Commissaire aux Comptes titulaire,

- La Société MESSALES ET ASSOCIÉS, dont le siège social est situé 30 rue Clément Ader 91280 SAINT-PIERRE-DUPERRAY, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Pour avis

L23EJ53552

FIDAL
AVOCATS

Société d'Avocats
262 Rue Fontchaudière
16000 Angoulême
37 Place François 1er
16100 Cognac

CUB'EN BOUCHE

SARL Unipersonnelle
capital : 20.000 €
12 rue de la Gravette 33620 CUBNEZAIS
RCS LIBOURNE 848 643 920

DISSOLUTION - CONFUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 Novembre 2023, la Société MARTIN & FILLES HOLDING, SARL au capital de 400.000 € sise 2bis rue de la Chenais 33620 CUBNEZAIS, immatriculée au RCS de LIBOURNE sous le numéro 808 482 889, représentée par son Gérant, M. Stéphane MARTIN, a, en sa qualité d'associée unique de la société CUB'EN BOUCHE, décidé la dissolution, sans liquidation, de ladite société, dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil.

Les créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de Commerce de LIBOURNE, dans les 30 jours de la présente publication.

Pour avis et mention au RCS de LIBOURNE

L23EJ53558

FIDAL
AVOCATS

Société d'Avocats
262 Rue Fontchaudière
16000 Angoulême
37 Place François 1er
16100 Cognac

SOCIETE NOUVELLE ENTREPRISE DUCRAUX

SARL Unipersonnelle
capital : 15.000 €
2bis rue de la Chenais 33620 CUBNEZAIS
RCS LIBOURNE 808 624 613

DISSOLUTION - CONFUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 Novembre 2023, la Société MARTIN & FILLES HOLDING, SARL au capital de 400.000 € sise 2bis rue de la Chenais 33620 CUBNEZAIS, immatriculée au RCS de LIBOURNE sous le numéro 808 482 889, représentée par son Gérant, M. Stéphane MARTIN, a, en sa qualité d'associée unique de la société SOCIETE NOUVELLE ENTREPRISE DUCRAUX, décidé la dissolution, sans liquidation, de ladite société, dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil.

Les créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de Commerce de

LIBOURNE, dans les 30 jours de la présente publication.

Pour avis et mention au RCS de LIBOURNE

L23EJ53562

FIDAL
AVOCATS

19 Avenue du Président JF Kennedy
CS 60073
33692 MERIGNAC

SCEA LES RELIGIEUSES DE LARCIS JAUMA

Société civile d'exploitation agricole au capital de 120.000 euros
Siège social : Lieudit Larcis-Jauma
33330 SAINT-CHRISTOPHE-DES-BARDES
422 403 949 RCS LIBOURNE

Par décisions de l'associé unique du 21/11/2023, il a été pris acte de la démission de Madame Françoise DUMAS, gérante et a été nommé en remplacement la société FCI, société par actions simplifiée, au capital de 2.629.120 € ayant son siège social Les Souchers - 24400 SAINT-LAURENT-DES-HOMMES (711 980 193 RCS PERIGUEUX).

Pour avis

L23EJ53585

SANTINI 33

Société Civile Immobilière
Au capital de : 3.000,00 EUROS
Siège social à ANDERNOS-LES-BAINS (33510) 1, rue du Galips
RCS BORDEAUX n° 824 290 928

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 août 2023, les associés de la société civile immobilière «SANTINI 33» ont pris la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

Changement de siège social de la société qui sera désormais : AUDENGE (33980), 4 avenue du

général de Gaulle.

POUR AVIS ET MENTION

L23EJ53599

DISSOLUTIONS

FIDUCIAL
SOFIRAL
Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

CASTEL FLAMME

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social et siège de liquidation : 2D Rue Philippe François, 33160 ST MEDARD EN JALLES
819 188 608 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Caroline CASTEL, demeurant 2D rue Philippe François, 33160 ST MEDARD EN JALLES, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 2D rue Philippe François, 33160 ST MEDARD EN JALLES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

L23EJ52291

SOCIETE CIVILES LES TERRASSES

SCI au capital de 152,45 €
Siège social : 3 rue du Docteur Métreaud
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC
RCS de BORDEAUX n°433 010 527

L'assemblée générale extraordinaire du 13/11/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 13/11/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. SOULIGNAC Maurice, demeurant 5 rue du Docteur Métreaud, 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de LIBOURNE.

L23EJ52306

FIDUCIAL
SOFIRAL

122 Avenue Georges Pompidou, 24750 TRELISSAC

CONSULTY SASU au capital de 3 000 € 66 Avenue de la Libération - 33700 MERIGNAC 894 390 046 RCS BORDEAUX L'AGE du 7/9/23 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M Kevin DANANCIER demeurant à SAINT CIERS D'ABZAC 33910 - 73 rue Jean Musset pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et répartir le solde entre les associés en proportion de leurs droits. Le siège de la liquidation est fixé à SAINT CIERS D'ABZAC 33910 - 73 rue Jean Musset. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX. Pour avis

L23EJ52395

AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Par assemblée en date du 14 Novembre 2023, il a été décidé la dissolution anticipée volontaire, avec effet à cette date, de la société civile dénommée «EC3», dont les caractéristiques sont les suivantes : Capital social : 3.000,00 €, Siège social : BLANQUEFORT (33290), 22 rue André Deris. Immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX, sous le n°534 369 301.

Liquidateur de la société : Monsieur Olivier Pierre SEZE, demeurant à BLANQUEFORT (33290), 22 rue André Deris.

Le lieu où doit être adressée la correspondance a été fixé à BLANQUEFORT (33290), 22 rue André Deris.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectuée au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis. Me Mathieu BARON

L23EJ52520

SERVICE
ANNONCE LÉGALE

TÉL. 05 56 52 32 13

annonces-legales@echos-judiciaires.com

tgs FRANCE

AVOCATS

Parc d'activités Kennedy
19 avenue Becquerel
33700 MERIGNAC

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : **SOGEBRU-DECO.**

Forme : SARL société en liquidation.

Capital social : 10000 euros.

Siège social : 30 Rue MAL DE LATTRE DE TASSIGNY, 33120 ARCACHON.

439137340 RCS de Bordeaux.

Aux termes d'une décision en date du 17 octobre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 17 octobre 2023. Madame Géraldine PORCHER, demeurant 48, Avenue de la République 33120 Arcachon a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

L23EJ52752

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : **PLATES ET CULOTEES.**

Forme : SAS société en liquidation.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 15 Route DE LA LANDE, 33360 LIGNAN-DE-BORDEAUX.

852925171 RCS de Bordeaux.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2023, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2023. Madame STEPHANIE DARROUY, demeurant 15 route de la Lande 33360 Lignan de Bordeaux a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

L23EJ52978

RYCA | **RMC&A**
société
d'avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une AGE du 28/09/23, les associés de la société BAYKA, SCI au capital de 1.000 € dont le siège social est situé 29 B, rue Racine, 33530 BASSENS - 843 879 552 RCS BORDEAUX, ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation. Monsieur Guillaume SALLEE, demeurant 5C chemin de Chauffour 33370 Pompignac, a été nommé en qualité de liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au RCS de BORDEAUX. Le siège de la liquidation est fixé sis 29 B, rue Racine, 33530 BASSENS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis,

L23EJ53006

JLAMD.INVEST

SARL en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège : 11 route de Larrayan
33490 SEMENS
829 881 655 RCS BORDEAUX

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 octobre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateurs :

- Monsieur Jean-Luc AIROLDI, demeurant 11 route de Larrayan 33490 SEMENS,
- Monsieur Marc DANGOUMAU, demeurant lieudit Thibon 33760 FALEYRAS

pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et les autorisés à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 11 route de Larrayan 33490 SEMENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

L23EJ53134



Dénomination : **ANTEPOL.CONCEPTION.**
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 10000 euros.
Siège social : 61 Rue BONTEMPS
33400 TALENCE.
824193650 RCS de Bordeaux.

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 septembre 2023, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25 septembre 2023. Monsieur DAVID PAGAND, demeurant 61 RUE BONTEMPS 33400 Talence a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

L23EJ53224

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : **L'APOGEE.**

Forme : SAS société en liquidation.

Capital social : 10000 euros.

Siège social : 90 Avenue DES QUARANTE JOURNAUX, 33300 BORDEAUX.
901060020 RCS de Bordeaux.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 novembre 2023, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 novembre 2023. Monsieur Paul CHEN, demeurant 30 Chemin du Roupic 33370 Salleboeuf a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

L23EJ53344

MEDIA PROLONGEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 44 rue Bonnefin
33100 BORDEAUX
794 634 576 RCS BORDEAUX

DISSOLUTION

Le 30/06/2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2023.

M. Bruno POIRE demeurant 44 rue Bonnefin - 33100 BORDEAUX a été nommé Liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au 44 rue Bonnefin - 33100 BORDEAUX.

Pour avis.

L23EJ53355



MJN CONSEILS

EURL en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social et de liquidation :
22 rue Vergniaud 33000 BORDEAUX
838 718 716 RCS BORDEAUX

Le 21/11/2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 21/11/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme Carine SABAS demeurant 22 rue du Port 33240 CUBZAC LES PONTS, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 22 rue Vergniaud 33000 BORDEAUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX

L23EJ53444

CLÔTURES



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

SCI PHILMAR
SCI en liquidation
Au capital de 1 000€
Siège social et siège de liquidation : 18
Chemin Lou Pességuy 33610 CESTAS
791 209 539 RCS BORDEAUX

L'Assemblée Générale réunie le 31/10/2023 à CESTAS a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Philippe JEAN, demeurant 18 Chemin Lou Pességuy 33610 CESTAS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, le Liquidateur

L23EJ50619

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LNADHESIFS

Capital Social : 1 000,00 euros
Siège social : 65 impasse Gennequin
33420 Moulon
RCS Libourne B 819 832 353

Le 20 novembre 2023, l'associée de la SASU LNADHESIFS ayant pour Présidente DION Hélène demeurant 65 impasse Gennequin 33 420 Moulon a décidé la radiation de sa société.

Pour avis

L23EJ52474

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 2 novembre 2023 l'associé unique de la société **STEELGUARD, SAS** au capital de 1 000 €, siège de liquidation : 30 cours de Reims 33400 Talence, 903 985 471 RCS, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Libourne, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

L23EJ52493



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 30 SEPTEMBRE 2023, l'assemblée générale de la société **LA FOURNÉE DU MEDOC**, société par actions simplifiée au capital de 1500 Euros, dont le siège social est 76 Avenue Gambetta 33480 CASTELNAU DE MEDOC, immatriculée 900 121 237 RCS BORDEAUX a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la société PHENIX, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1000 € ayant son siège social 4 Place Saint Antoine 33480 CASTELNAU-DE-MEDOC, immatriculée 885 088 906 RCS BORDEAUX de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

L23EJ52526

Clôture de liquidation

MG DOME

SARL à associé unique
au capital de 4 000 euros,
Siège social :
Chemin du moulin de Plassan
33320 EYSINES,
818 054 769 RCS BORDEAUX.

Par décision du 16/11/2023 l'Associé unique et Liquidateur, Monsieur Michel GALUT a approuvé les comptes de liquidation et a prononcé la clôture de la liquidation à compter de cette date. Les comptes de liquidation seront déposés au Tribunal Judiciaire de BORDEAUX.

La Société sera radiée au RCS de BORDEAUX.

Pour avis.

L23EJ52810



LIQUIDATION

Aux termes d'une AGE du 30/09/2023, les associés de la société BAYKA, SCI au capital de 1.000 € dont le siège social est situé 29 B, rue Racine, 33530 BASSENS, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 843 879 552 ont approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 30/09/2023, prononcé la clôture des opérations de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur Guillaume SALLEE, et déchargé ce dernier de son mandat. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux. Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis,

L23EJ53012

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE NEWS AUBAREDES

Société civile immobilière
au capital de 1524,49 euros
Siège social : Le Pontet
33390 EYRANS
380 310 425 RCS LIBOURNE

Par décision du 31 Août 2023, les associés, statuant au vu du rapport du Liquidateur ont,

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur Monsieur PATEY Jean-Claude, demeurant Lieu dit Le Pontet, 33390 EYRANS

et l'ont déchargé de son mandat ;

- décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Libourne.

Mention sera faite au RCS : Libourne

Pour avis,

L23EJ53065



CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : **2 C.R.A.**

Forme : SASU société en liquidation.

Capital social : 100 euros.

Siège social : 11 Route D'HOURTIN, 33340 LESPARRÉ-MEDOC.

884956780 RCS de Bordeaux.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 août 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur BENJAMIN DUBERNET demeurant 11 ROUTE D'HOURTIN, 33340 Lesparre Medoc et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du BORDEAUX.

Le liquidateur

L23EJ53132

SARL DE SA JOAO ET FILS

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 7700 euros
Siège social :
Lot A, avenue du Maréchal Foch
33140 VILLENAVE D'ORNON
438075996 RCS BORDEAUX

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15/02/2023 : Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur ARAUJO RODRIGUES DE SA David, demeurant 10 avenue du Maréchal Foch Lot B 33140 VILLENAVE D'ORNON et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX

Pour avis,

L23EJ53177



Dénomination : **GARAGE DU PASTIN.**

Forme : SAS société en liquidation.

Capital social : 100000 euros.

Siège social : 120 Route DE GRIMARD, 33670 LA SAUVE.

482714847 RCS de Bordeaux.

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de décisions unanimes en date du 31 octobre 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Véronique LAMOTHE demeurant 120 route de Grimard, 33670 La Sauve et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du BORDEAUX.

L23EJ53211

MEDIA PROLONGEMENT

Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros en liquidation
Siège social et siège de liquidation :
44 rue Bonnefin 33100 BORDEAUX
794 634 576 RCS BORDEAUX

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 31/10/2023, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/10/2023.

La société sera radiée au RCS de BORDEAUX.

Pour avis,

L23EJ53361

SCI APHMAND

SCI au capital de 915 €
Siège social : CENTRE COMMERCIAL
LAURENZANNE
33170 GRADIGNAN
RCS de BORDEAUX n°384 658 274

L'assemblée générale ordinaire du 28/02/2022 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. APHECEIXBORDE Jean-Pierre de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 28/02/2022.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis
Le liquidateur

L23EJ53396



KETARINGU - BASTIDE

SAS en liquidation au capital de 10 000 €
Siège social : 42 rue Léon Gambetta
33140 VILLENAVE D'ORNON
920 960 010 RCS BORDEAUX

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO réunie le 18/11/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé REGANSEM PARTICIPATION, SARL au capital de 100.000 €, dont le siège social est 42 Rue Léon Gambetta 33140 VILLENAVE D'ORNON, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n° 847 681 806, de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

L23EJ53566

FONDS DE COMMERCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Pascale BUGEAUD, Notaire Associé à CADILLAC (Gironde), 25 Allée du Parc, le 8 novembre 2023, enregistré au SDE de BORDEAUX, le 10/11/2023 bordereau 2023N05713, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **CHEZ FRED**, dont le siège est à BARSAC (33720) PLACE PRESIDENT PAUL DOUMER, identifiée au SIREN sous le numéro 494103385 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX CEDEX.

A

La Société dénommée **CHEZ CHRIS**, dont le siège est à LE PIAN-SUR-GARONNE (33490)89 rue de Lalleyre, identifiée au SIREN sous le numéro 978342103 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Désignation du fonds : **un fonds de commerce de restauration, pizzeria et vente de plats à emporter sis à BARSAC (33720) 1 Place du Président Paul Doumer, connu sous le nom commercial PIZZ BURG.**

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 EUR),

Pour insertion

Le notaire.

L23EJ52338



Suivant acte sous seing privé à BORDEAUX en date du 13 novembre 2023 enregistré le 13 novembre 2023 au service départemental de l'enregistrement de Bordeaux dossier 2023 00039122, référence 3304P61 2023 A 09266 :

La Société **KIM SAN**,

Société par actions simplifiée au capital de 8 000,00 €

Siège social : 185 rue Sainte Catherine, 33000 BORDEAUX,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 451 223 374

A cédé à :

La Société **GYRSC23**

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €,

Siège social : 185 rue Sainte Catherine, 33000 BORDEAUX,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 980 278 295,

Son fonds de commerce de restauration rapide sis et exploité 185, rue Sainte Catherine, 33000 BORDEAUX pour lequel le cédant est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 451 223 374 et sous le numéro SIREN 451 223 374 comprenant :

- l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés,

- le droit au bail des locaux dans lequel le fonds de commerce est exploité pour le temps restant à courir,

- le matériel et le mobilier commercial servant à l'exploitation du fonds,

- tous les biens meubles corporels de faible valeur passés en comptabilité et utiles à la société.

La cession a été réalisée moyennant le prix principal de 180.000 euros se décomposant comme suit pour les éléments corporels : 20.000 euros et pour les éléments incorporels : 160.000 euros

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du 13 novembre 2023 et en a la jouissance à compter de cette date.

Pour la réception des oppositions et de la correspondance, domicile est élu au Cabinet de Maître Yves MOUNIER, avocat, domicilié 6 bis, rue de la Croix de Séguy 33000 BORDEAUX

Pour avis, RCS BORDEAUX.

L23EJ52374

Suivant acte sous seing privé en date à Bordeaux du 15/11/2023, enregistré à SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT BORDEAUX le 15/11/2023 Dossier 2023 00039445, référence 3304P61 2023 A 09317, la société CEROJA, SARL au capital de 3.000 €, siège social situé 203, rue Fondaudège - 33000 BORDEAUX, 488 506 858 RCS BORDEAUX, a cédé un fonds de commerce d'édition de magazine de jardinage personnalisé à l'enseigne de la jardinerie, exploité à cette adresse, à la société LG PRINT, SAS au capital de 4.002 €, siège social situé 21, rue Bréquet - 75011 PARIS, 450 570 155 RCS PARIS, moyennant le prix total de 50.000 € s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 49.900 € et aux éléments corporels à concurrence de 100 €, à effet du 15/11/2023. Cette cession fera l'objet d'une insertion au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales. Les créanciers du cédant auront un délai de dix jours à partir de la dernière en date de ces publications pour faire opposition à l'adresse du fonds vendu et pour la correspondance au cabinet d'Avocats SCP CHEPEAU, LUMEAU & Associés, situé 148, cours du Médoc - 33300 BORDEAUX, où domicile a été élu à cet effet.

L23EJ52806

ACTE DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à EYSINES, le 27 septembre 2023, enregistré à SDE BORDEAUX, le 27 octobre 2023, dossier 2023 37572, référence 3304P61 A 088870

La société **PROHYTECH**, société à responsabilité limitée, au capital de 5.000 €, dont le siège est 23, Impasse du Puits 33210 SAINT-PARDON-DE-CONQUES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 491 411 658, a vendu à la société **SAS ACSO APPROVISIONNEMENT DES COLLECTIVITES DU SUD-OUEST**, société par actions simplifiée, au capital de 7.500 €, dont le siège est 1, avenue du Périgord 33370 POMPIGNAC immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 752 444 851, un fonds de commerce de vente de produits, de matériels de nettoyage industriel neufs et d'occasion, import-export, formation aux techniques du nettoyage industriel, location de matériel et audit exploité 23 Impasse du Puits 33210 SAINT-PARDON-DE-CONQUES

Moyennant le prix de 60.000 € s'appliquant

- aux éléments corporels pour 400 €

- aux éléments incorporels pour 59.600 €.

Entrée en jouissance : le 27 septembre 2023.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours en date de la dernière des publications légales au Cabinet de Me Christine SEVOLLE, 41 rue Guynemer 33320 EYSINES, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

L23EJ53110

**POUR RECEVOIR
LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL
ABONNEZ-VOUS !**

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com



**SCP A NAVARRI,
L MARSANT
& J-B GIACOMONI**
Notaires associés
24 Avenue Jean Jaurès
CS 80021
33152 Cenon Cedex

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Laurent MARSANT, Notaire à CENON, 24 Avenue Jean Jaurès, le 10 novembre 2023, enregistré au SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT, le 16 novembre 2023, Dossier 2023 39782, référence 3304P61 2023 N 5873, a été cédé un fonds de commerce par la Société **MYOSOTIS**, siège à BLANQUEFORT (33290) 35 rue du Maréchal Leclerc, SIREN n° 523678456 RCS de BORDEAUX. A la Société **SECRET DE BELLEZZA**, siège à BLANQUEFORT (33290) avenue du Général de Gaulle 8 rue Bothiron, SIREN n° 980624878 RCS de BORDEAUX.

Un fonds artisanal et commercial à titre accessoire de soins de beauté en salon / soins d'esthétique sis à BLANQUEFORT (33290) 33 rue du Maréchal Leclerc, connu sous le nom commercial INSTITUT MYOSOTIS, immatriculé au RCS de BORDEAUX, sous le numéro 523678456.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE-QUATRE MILLE EUROS (34 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour TRENTE-DEUX MILLE CINQ CENT VINGT ET UN EUROS (32.521,00 EUR),

- au matériel pour MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS (1.479,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi et de la publication de la cession au BODACC, en l'office notarial de Maître MARSANT, 24 Avenue Jean Jaurès CS 80021 à CENON Cedex (33152) où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

L23EJ53161



**SARL CARMENT
ET ASSOCIES**
Notaires
53 Quater Rue du Général
de Gaulle
33740 ARES

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Bruno CARMENT, Notaire associé à ARES, 53 Quater rue du Général de Gaulle, le 15 novembre 2023, a été cédé par :

La Société dénommée **CAMPING LES FOUGERES LACANAU**, dont le siège est à LACANAU (33680) Lieudit Talaris, Avenue de l'Océan, identifiée au SIREN sous le numéro 53248974700016 et immatriculée au RCS de BORDEAUX.

A :

La Société dénommée **LIBERTE LACANAU**, dont le siège est à PARIS 10^{EME} ARRONDISSEMENT (75010) 68 rue d'Hauteville, identifiée au SIREN sous le numéro 981352610 et immatriculée au RCS de PARIS 10^{eme} arrondissement.

Un fonds de commerce de terrain de camping sis à LACANAU (33680) 655 avenue de l'océan, lui appartenant, connu sous le nom commercial CAMPING LES FOUGERES LACANAU, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX, sous le numéro 532 489 747, le fonds comprenant :

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés.
- Le classement dans la catégorie tourisme «trois étoiles»
- Le site internet auquel est rattachée l'activité cédée.
- Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à LACANAU (33680) 655 avenue de l'océan, où le fonds est exploité..
- Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation,
- Un véhicule automobile de marque DACIA, type DUSTER, mis en circulation le 26 avril 2019, immatriculé FF-196-TJ.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE CENT MILLE EUROS (400 000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour TROIS CENT QUARANTE-SEPT MILLE QUATRE CENT SIX EUROS (347 406,00 EUR), au matériel pour CINQUANTE-DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS (52 594,00 EUR)

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L23EJ53379



Suivant ASSP sous signature électronique du 02/11/2023, enregistré au Service départemental de l'enregistrement de Bordeaux le 14/11/2023 Dossier 2023 00039177, référence 3304P61 2023 A 09250, la SELARL FIRMA, Mandataire Judiciaire, sise 54 allée Georges Clémenceau 33000 BORDEAUX, agissant en qualité de liquidateur de la société **ONE11**, SARL au capital de 1.000 € sise 82 cours Gambetta 33210 LANGON, RCS BORDEAUX n°899.536.221, a cédé à la société **LMBRD PIZZA**, SARL au capital de 3.000€, Sise 82, cours Gambetta 33210 LANGON, RCS BORDEAUX n°980 996 896, le fonds de commerce de «restauration rapide, pizza, burgers, bars à salades sur place, à emporter et en livraison, sans vente de boissons alcoolisées» sis et exploitée 82 cours Gambetta 33210 LANGON, identifié à l'INSEE sous le numéro SIRET 899.536.221.00018, moyennant le prix de 12.000€ (Eléments incorporels : 3.000€ / Eléments corporels : 9.000€), avec entrée en jouissance au 02/11/2023. La présente publicité ne fait pas courir un délai d'opposition au profit des créanciers, celui-ci ayant d'ores et déjà été purgé dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de la société cédante.

Pour avis.

L23EJ53625

REGIMES MATRIMONIAUX

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 31 octobre 2023 dressé par Maître Guillaume LABAT, notaire à TRESSSES (Gironde), 10, Rue Pascal.

Monsieur **BAHJA** Abdelaziz né(e) le 22 août 1963 à TARIK IMOUZER (Maroc).

Et

Madame Linda BAHJA née **AZOUZI**, né(e) le 18 mars 1980 à ROKNIA (Algérie).

Demeurant ensemble 10 Avenue des 3 Lieux, 33370 Tresses.

Mariés le 10 septembre 2020 par devant l'officier de l'Etat civil de TRESSSES sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens.

Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

L23EJ52272



**SCP A NAVARRI,
L MARSANT
& J-B GIACOMONI**
Notaires associés
24 Avenue Jean Jaurès
CS 80021
33152 Cenon Cedex

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Alexandra PORCHERON, Notaire à CENON, 24 Avenue Jean Jaurès, CRPCEN 33040, le 13

novembre 2023, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la SÉPARATION DE BIENS entre :

Monsieur Philippe Marc **SIGAUT**, professeur d'anglais, et Monsieur Eric Emile **LAFOURCADE**, Inspecteur des Douanes, demeurant ensemble à CENAC (33360) 18 avenue de Citon.

Monsieur SIGAUT est né à LE RAINCY (93340) le 7 avril 1970.

Monsieur LAFOURCADE est né à BORDEAUX (33000) le 28 août 1974.

Mariés à la mairie de CENAC (33360) le 1^{er} juillet 2023 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

L23EJ52377



**SELARL Mathieu VERGÈZ PASCAL
& Louis GÉRARDOT**
Notaires associés
10, Cours de Filanderie
33, Cours de Filanderie

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Louis GIRARDOT, Notaire Associé à BORDEAUX, CRPCEN 33022, le 16 novembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE entre :

Monsieur Alain Jean Marie **BACHELOT**, professeur émérite, et Madame Marie-Agnès **MOTET**, maître de conférence à la retraite, demeurant ensemble à BORDEAUX (33200) 30 rue Victor Hugo Caudéran.

Nés : Monsieur à PARIS 14^{ÈME} ARRONDISSEMENT (75014) le 12 février 1957, Madame à LIMOGES (87000) le 15 novembre 1955.

Mariés à la mairie de BORDEAUX (33000) le 16 août 1982 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Maître Louis GIRARDOT.

L23EJ52556

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Marie-José BEUTON-STUTTER, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Patrice MEYNARD et Marie - José BEUTON-STUTTER, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial « dont le siège est à Soulac-Sur-Mer (Gironde) 16 bis, boulevard Alsace-Lorraine, CRPCEN 33105, le 14 novembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant entre :

Monsieur **Patrick François Gustave TOMASSI**, retraité, et Madame **Maryvonne Gisèle PROD'HOMME**, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC (33590) 60 route de Saint-Vivien.

Monsieur est né à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) le 30 décembre 1949, Madame est née à COURCEBOEUF (72290) le 3 avril 1952.

Mariés à la mairie de ARNAGE (72230) le 13 septembre 1969 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

L23EJ52977



**PERSPECTIVES
NOTAIRES**



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40800 AIRE SUR L'ADOUR

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sophie MOLERES-BERNADIEU, Notaire associé à AIRE SUR L'ADOUR (Landes), CRPCEN 40045, le 18 novembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Robert DESBLANCS, exploitant agricole, et Madame Véronique Marie Elisabeth LOUF, retraitée, demeurant ensemble à COURSE-DE-MONSEGUR (33580) 1 au Biraud. Monsieur est né à SEGOS (32400) le 27 novembre 1951. Madame est née à BLAYE (33390) le 29 avril 1960. Marié à la mairie de GAURIAC (33710) le 4 septembre 1987 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion. Le notaire.

L23EJ53506

AUTRES ANNONCES



**Maître David MIRIEU de
LABARRE
Maître Delphine FEIGNA**
Notaires
10, cours du XXX-Juillet
33000 BORDEAUX

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21 décembre 1994.

Madame Maryse Raymonde Andrée FRAGNAUD, demeurant à ARES (33740) 2, avenue de la Plage, EHPAD MGEN, née à TALENCE (33400) le 17 juillet 1931, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à ARES (33740) en son domicile sus-indiqué, le 16 mai 2023,

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître Delphine FEIGNA, notaire à BORDEAUX (33000) 10, cours du XXX-Juillet, suivant procès-verbal d'ouverture et de description de testament, en date du 14 novembre 2023, duquel il ressort que le légataire remplit les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Delphine FEIGNA, notaire à BORDEAUX (33000) 10, cours du XXX-Juillet, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture et de description du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis.
Maître Delphine FEIGNA, le notaire.

L23EJ52284

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 octobre 2021, **Monsieur Benoît Paul Marie Charles WANGERMEZ**, en son vivant sans profession, demeurant à SOULAC-SUR-MER (33780) 21 B avenue de la Pointe de la Grave Résidence Océane, Appartement 34, né à TALENCE (33400), le 1^{er} novembre 1960, célibataire ayant conclu avec Madame Nathalie Marie Christine Véronique DURAND un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens enregistré à la mairie de BORDEAUX le 27 mars 2018, décédé à SOULAC-SUR-MER (33780), le 29 août 2023, a consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Audrey DAMBIER, notaire associée à BORDEAUX (33200), 23 Avenue du Jeu de Paume, le 15 novembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Audrey DAMBIER, notaire chargée du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23EJ52465



Par testament olographe du 9 octobre 2013, **Madame Catherine Anne KRAS-SOULIA**, épouse de Monsieur Claude Robert Louis CONRIL, demeurant à BORDEAUX (33000) 328 boulevard Wilson, Née à TOULOUSE (31000), le 12 juillet 1953. Décédée à BORDEAUX (33000) (FRANCE) le 20 septembre 2023, a institué pour légataire à titre particulier : Monsieur Claude Robert Louis CONRIL, né à ABIDJAN (COTE D'IVOIRE) le 23 juillet 1946.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sandrine PAGES, notaire à BORDEAUX (33), 20 Rue Ferrère, le 9 novembre 2023, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de la saisine. Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Sandrine PAGES, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX (33), de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23EJ52571

Par testament olographe du 5 novembre 2021, **Monsieur Claude HAILLOT**, en son vivant retraité, demeurant à CESTAS (33610) 15, chemin de la Sègue, Né à PAU (64000), le 22 mai 1958. Célibataire.

Partenaire de Monsieur Jean-Yves Henri SOUBRIER, aux termes d'un pacte civil de solidarité, reçu par Maître Nathalie BAYLE, notaire à CASTANET TOLOSAN (31320), en date du 14 novembre 2015, et mentionné en marge de son acte de naissance le 2 décembre 2015. De nationalité française. Décédé à CESTAS (33610), le 14 avril 2023. A institué trois légataires particuliers.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Benoît SALES, notaire à CASTANET-TOLOSAN suivant procès-verbal en date du 20 juillet 2023.

Un acte complémentaire de dépôt de testament a été signé le 16 Novembre 2023 dont une copie authentique sera envoyée au greffe du Tribunal Judiciaire de Bordeaux.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Alexandre HURBAIN, notaire chargé du règlement de la succession de Monsieur Claude HAILLOT.

Pour Avis. Me Benoît SALES
L23EJ52682

Par testament olographe en date du 11 juin 2013, **Madame Christiane MONGE**, née à BARSAC (Gironde) le 4 octobre 1934, retraitée, veuve de Monsieur Philibert MONIE, demeurant à SAINT MEDARD D'EYRANS (33650), 2 rue des Lauriers, est décédée à SAINT MEDARD D'EYRANS le 1^{er} août 2023.

A institué un ou plusieurs légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Bruno DESPUJOLS, Notaire à LA BREDE, suivant procès-verbal en date du 8 novembre 2023 dont une copie authentique a été adressée au Tribunal Judiciaire de BORDEAUX.

Opposition à former auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Bruno DESPUJOLS, Notaire à LA BREDE, référence CRPCEN : 33047, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de l'expédition du procès-verbal du testament et copie de ce testament.

L23EJ52684



COMMUNE DE BEGLES

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Le public est informé qu'en application des codes de l'urbanisme et de l'environnement, le Maire de Bègles soumet aux formalités de la participation du public par voie électronique prévue à l'article L123-19 du code de l'environnement la demande de permis de construire relatif au :

Projet immobilier composé d'un ensemble immobilier
situé Avenue Alexis Capelle à Bègles (ilot 2)

Ce projet prévoit la réalisation d'un ensemble immobilier composé de 6 bâtiments comprenant 133 logements (surface de plancher de 8 987 m²).

Ce projet ayant donné lieu à une évaluation environnementale après examen au cas par cas, il fait l'objet de la procédure de participation du public par voie électronique. Le dossier mis à la disposition du public comprendra notamment la demande de permis de construire précitée, l'étude d'impact liée au projet, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis. Au terme de la procédure de participation du public par voie électronique, les décisions pouvant être adoptées sont la délivrance (avec éventuellement des réserves ou des prescriptions) ou le refus du permis de construire. L'autorité compétente pour statuer est M. le Maire de Bègles.

La participation du public se déroulera par voie électronique, à partir de la page internet <https://www.mairie-begles.fr/actualite/appele-a-participation-du-public-pour-deux-projets-immobiliers-avenue-alexis-capelle/> dédiée à cet effet pendant une période de 31 jours consécutifs du :

11 DECEMBRE 2023 au 11 JANVIER 2024 INCLUS

Pendant cette durée, le public pourra consulter le dossier du projet et consigner ses observations à partir de la page internet <https://www.mairie-begles.fr/actualite/appele-a-participation-du-public-pour-deux-projets-immobiliers-avenue-alexis-capelle/> dédiée à cet effet. A noter qu'un exemplaire papier du dossier pourra également être consulté sur rendez-vous à l'accueil du Service Urbanisme de la mairie de Bègles (Service urbanisme, Hôtel de Ville, 77 rue Calixte Camelle, 33130 Bègles).

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

VILOGIA Nouvelle Aquitaine, 280 boulevard Jean-Jacques Bosc, 33323 Bègles Cedex.

Monsieur Renaudin - 06 76 81 23 80 - olivia.sainson@vilogia.fr (contact assistante)

SAS BEGLES CAPELLE, BNP PARIBAS immobilier promotion, 61-64 quai de Paludate 33800 Bordeaux

Madame De Lambert des Granges - 06 38 56 57 92-

laura.de-lambert-des-granges@realestate.bnpparibas

Des informations sur la procédure de participation par voie électronique peuvent être obtenues auprès du Service Droit des Sols du Pôle Territorial Sud (droitdessolssud@bordeaux-metropole.fr).

A l'issue de la participation, un rapport de synthèse de l'ensemble des observations et propositions ainsi que celles dont il aura été tenu compte seront tenus à la disposition du public sur la page internet <https://www.mairie-begles.fr/actualite/appele-a-participation-du-public-pour-deux-projets-immobiliers-avenue-alexis-capelle/> pendant une durée de 3 mois.

L23EJ53557

RECTIFICATIFS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

AVIS RECTIFICATIF

Rectificatif de l'annonce parue dans les Echos Judiciaires Girondins du 3 novembre 2023 numéro 7076-7077. Référence : L23EJ49474 pour l'EARL LES RUCHERS DE VIVIANE immatriculée au greffe du Tribunal de Commerce de Libourne sous le numéro 833 233 539 : Le capital de la société n'est pas variable.

L23EJ52471

Rectificatif à l'annonce n°L23EJ42944 du 29-09-2023, concernant la société SCI HOYAL, il convient de lire, nouveau siège social : CUBZAC-LES-PONTS, 10 rue du 19 mars 1962 et non 10 rue du 19 mai 1962.

L23EJ52622

SMH SASU au capital de 100 € Siège social : 22 allée des anguillères 33127 SAINT JEAN D ILLAC RCS BORDEAUX

Rectificatif de l'annonce parue sous le n°L230013782 dans l'édition du 17/11/2023. Il fallait lire : Dénomination : SMH

Sofian Maroury

L23EJ53165

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 14 novembre 2023)

SAS EMOTIONAL CARS, 40 Impasse du Forgeron, 33127 Saint-Jean-D'illac, RCS BORDEAUX 533 806 444. Négoce véhicules automobiles neufs et occasion, accessoirement leur entretien, location véhicules sans chauffeur, organisation Evénements en rapport. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 23 octobre 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553592389

SAS CAMPUS CAFET, Rue François Coli, Zone Ecoparc Complexe Indar Bâti, 33290 Blanquefort, RCS BORDEAUX 802 228 049. Gestion d'établissement intervenant dans le domaine de la restauration, prestations de conseils, d'études et de services à but touristique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 septembre 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553592392

LES ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS
SONT HABILITÉES
DANS LE DÉPARTEMENT 33
NOUS PUBLIONS ÉGALEMENT
VOS ANNONCES LÉGALES
DANS TOUTE LA FRANCE, SANS SURCÔÛT

SARL LE PETIT BOUDOIR, 48 Rue Bouquière, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 812 369 593. Coiffure vente de produits de beauté. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 septembre 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553592395

SAS ROMAIN CHAUMEIL, 21 Route de Camblandes, 33670 Saint-Genès-De-Lombaud, RCS BORDEAUX 910 030 733. Tous travaux de couverture (neuf, rénovation, entretien), Zinguerie, charpente, toiture, sous-toiture, couverture, bardage et étanchéité, tous travaux d'isolation, Démoussage, façonnage et installation du système Pluvial, soudage. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 2 février 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553592420

SAS TBS B, 8 Boulevard Franklin Roosevelt, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 833 307 523. Institut de beauté, Esthétique, semi-pigmentation des Soucils, pose d'ongles, coiffure, extension

capillaire, importation, vente en gros et au détail de produits cosmétiques, parfumerie, capillaires et produits dérivés et accessoires, conseils et formation professionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 septembre 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553592408

SARL BOUEY QUENTIN, 24 Chemin des Boutiques, 33610 Cestas, RCS BORDEAUX 840 151 450. Boucherie charcuterie traiteur volaille. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 24 octobre 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553592411

SAS CLAIRAC GAËL BTP, 1 Chemin de Lamale, 33590 Jau-Dignac-Et-Loirac, RCS BORDEAUX 899 666 820. Le gros oeuvre en bâtiment : ossatures bois, maçonnerie. le second oeuvre en bâtiment : plâtrerie, Menuiseries, charpentes, peintures, couvertures, isolations. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 septembre 2023, désignant liquidateur

Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553592417

SAS CAMPUS ATLANTICA, 24 Avenue Virecourt, Artigues Près Bordeaux, 33370 Artigues-Près-Bordeaux, RCS BORDEAUX 819 316 423. Accueil, hébergement, restauration et organisation de tout Événementiel et plus généralement de quelques opérations de quelques natures quelles soient juridiques, économiques et financiers se rattachant l'objet sus indiqué ou tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 24 octobre 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553592398

(Jugement du 15 novembre 2023)

BADIE Thierry, Philippe, Denis, Marie, 13 Place André et Yvonne Baudon, 33320 Eysines, RM 792 124 273. Travaux D'Installation D'Eau Et De Gaz En Tous Locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mai 2022, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553726852

SARL ATELIER D'ACCESSOIRES POUR L'AUTOMOBILE ANCIENNE, Zone Artisanale Route Nationale, 33750 Beychac-Et-Caillau, RCS BORDEAUX 324 832 963. Achat, vente, commercialisation fabrication réparation et location de tous véhicules objets pièces accessoires concernant l'automobile ancienne. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 septembre 2023, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553726754

SARL SALLARD IMMOBILIER, 31 B Avenue Montaigne, 33160 Saint-Médard-en-Jalles, RCS BORDEAUX 441 936 200. Achat, vente, échange, location ou sous-location en nu, ou en meuble d'immeubles bâtis ou non bâtis. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 juin 2023, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553726757

SAS PASSE MURETTE, 149 Avenue Charles de Gaulle, 33520 Bruges, RCS BORDEAUX 824 815 039. Cours d'art du déplacement (sport des Yamakasis), initiation dans un cadre de programmes sociaux éducatifs (associations sportives, écoles, collèges, lycées, entreprises, spectacles, animations, shows artistiques cascades), location de salle de sports mise à disposition de salles de sport. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 juillet 2022, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers

33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553726793

SARL BORDELAISE DE RESTAURATION, 394 Boulevard du Président Wilson, Angle 65 Rue Ulysse Gayon, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 829 185 065. Restauration rapide sans vente d'alcool. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 septembre 2023, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553726796

SAS IL MAESTRO, 9 Rue Aristide Sousa Mendes, Res.Québec Apt 202, 33300 Bordeaux, RCS BORDEAUX 885 136 796. Restauration et vente à emporter. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 juin 2023, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553726817

SAS DP RENO, 5 Avenue Gustave Eiffel, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 888 810 785. Homme toutes mains. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 23 août 2023, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553726823

SAS HIZIRLAR, 18 Avenue de la Somme, Chez Domi +, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 893 410 506. Plâtrerie isolation et démolition intérieure. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 13 septembre 2023, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553726829

SAS OKALM, 52 Route de Bertrine, 33830 Belin-Béliet, RCS BORDEAUX 898 839 337. Petit travaux d'entretien des immeubles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 janvier 2023, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553726833

SARL RM ACCOMPAGNEMENT, 33, Cours Édouard Vaillant, 33300 Bordeaux, RCS BORDEAUX 902 081 835. Accompagnement holistique par le biais de séance individuelle ou de groupe. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 juillet 2023, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553726837



SE CHARGENT DE VOS
**APPELS D'OFFRES
& AVIS D'ENQUÊTE**

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

SARL FEETAVY, 88 Avenue du Général de Gaulle, 33190 Gironde-Sur-Dropt, RCS BORDEAUX 909 924 961. Epicerie, vente de fruits et légumes, produits de première nécessité, de pains, de viennoiseries, de boissons non alcoolisées. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 juin 2023, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553726840

SARL OH'RESTO, Avenue des Pyrénées, Centre Commercial Bordeaux Sud, 33140 Villenave-D'Ornon, RCS BORDEAUX 910 127 091. L'exploitation de tous fonds de commerce de restauration rapide, sur place, à emporter, ou en livraison sans vente de boissons alcoolisées. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 20 septembre 2023, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553726843

REH Quentin, 3 Chemin de la Chasaigne, 33240 Saint-Laurent d'Arce. Non Communiqué. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 7 août 2023, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553726848

SARL CHATEAU DESPLATS, Lieu-Dit le Marchand, 33460 Macau, RCS BORDEAUX 330 714 882. Restaurant hôtel. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 septembre 2023, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Cours Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553726749

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 15 novembre 2023)

SARL JLF SAINT BARTH FORMATION, 42 Rue Tauzia, Espace 3 Tiers, 33800 Bordeaux, RCS BORDEAUX 500 095 633. Formation, conseil en entreprise, décoration. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 7 septembre 2023 désignant mandataire judiciaire SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553726768

SAS A2G EXPERT-COMPTABLE, 2a Rue Isabelle, 33110 le Bouscat, RCS BORDEAUX 803 712 470. Expertise comptable. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 14 mars 2023 désignant mandataire judiciaire SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553726779

SAS GROBAT, 10b Rue Jean Mazarick, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 847 655 123. La réalisation de tous travaux de maçonnerie générale, peinture, plâtre-

rie, isolation et revêtement de sols et de murs. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 2 février 2023 désignant mandataire judiciaire SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553726808

SARL 2BNET, 18 Avenue de la Somme, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 890 105 562. Nettoyage et désinfection de bâtiment pour particulier et professionnel - services associés au nettoyage, tonte de jardins, lavage de vitres, enlèvement d'engrais, petit bricolage. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 29 août 2023 désignant mandataire judiciaire SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553726826

PRIGENT David, 23 Rue Pasteur, 33150 Cenon. Non Communiqué. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 26 mai 2023 désignant mandataire judiciaire SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553726850

JUGEMENT ARRÊTANT LE PLAN DE SAUVEGARDE

(Jugement du 15 novembre 2023)

DENIAU Philippe, 26 Place Pey Berland, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 412 652 364. Sandwicherie Viennoiserie Brioche Boulangerie Pâtisserie Vente De Glaces Et Boissons À Emporter. Jugement arrêtant le plan de sauvegarde, durée du plan 120 mois nommant Commissaire à l'exécution du plan SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux.

13302553726762

JUGEMENT PRONONÇANT LA RÉOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 15 novembre 2023)

EIRL TALLON Laurent, 252 Route de Lavignasse, 33210 Castillon-de-Castets. Non Communiqué. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553726791

MODIFICATION DE LA DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS

(Jugement du 14 novembre 2023)

SARL AMISTAD AGENCY, 4 Allée de la Crabette, 33600 Pessac, RCS BORDEAUX 820 739 423. Agence de communication digitale et Print proposant une assistance commerciale. Jugement modifiant la date de cessation des paiements au 31 décembre 2020.

13302553592401

SAS OPERA ALOUETTE, 4 Allée de la Crabette, 33600 Pessac, RCS BORDEAUX 823 458 559. Exploitation commerce de boulangerie pâtisserie petite restauration sur place à emporter point presse épicerie fine primeur commerce

de bouche rôtisserie commercialisation d'objets d'art et déco administration et exploitation par bail location ou autrement de locaux à usage d'habitation. Jugement modifiant la date de cessation des paiements au 1 juillet 2021.

13302553592405

SAS SOCIALIZE STUDIO, 5 Allée de Tourny, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 848 914 347. La création, la production, l'édition et la promotion de jeux vidéo. Jugement modifiant la date de cessation des paiements au 1 juillet 2022.

13302553592414

JUGEMENT PRONONÇANT LA RÉOLUTION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 12 avril 2023)

SARL CA2B, 121 Avenue du Périgord, 33370 Yvrac, RCS BORDEAUX 491 012 134. Activité tous corps d'état dans le bâtiment gros oeuvre et second oeuvre. Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 13 janvier 2022 et désignant liquidateur SELARL FIRMA, 54 cours Georges Clémenceau, 33000 BORDEAUX. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302553577016

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 15 novembre 2023)

SAS SOCIETE DE GESTION DU RESTAURANT DES TROIS CARDINAUX, Avenue des Trois Cardinaux, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 306 139 478. Hôtel bar restaurant traiteur. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux.

13302553726746

SARL ELECTRICITE GENERALE SUD GIRONDE (EGSG), 6 T Route Jean Blanc, 33210 Toulenne, RCS BORDEAUX 752 522 292. Electricité générale Vmc chauffage électrique dépannage. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux.

13302553726775

SAS YBADE Groupe, 55 Allée des Chênes Verts, 33480 Sainte-Hélène, RCS BORDEAUX 812 252 765. La fourniture de services ayant pour objet ayant pour objet la commercialisation de produits et Services divers tels que la vente de petites structures modulables en acier galvanisé appelés Tiny house; la vente de prestations de services liés à la production de vidéos et aux services par drones; et la commercialisation de services et produits pour le compte de professionnels ayant besoin de se développer. fabrication de carrosseries et remorques, achat et vente de véhicules de loisirs, aménagement de remorques en habitat mobile, prises de vues aériennes par drone. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux.

13302553726783

SARL LE BEFORE BORDELAIS, 13 Avenue Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 822 677 605. Bar restaurant. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux.

13302553726788

SAS SERENDE TRANSPORTS SERVICES (SAS STS), 5 Avenue Gustave Eiffel, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 834 396 202. Transport de marchandises ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicules n'excédant pas trois tonnes et demie ; groupage de colis et stockage. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux.

13302553726799

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

SE CHARGENT DE VOTRE PUBLICITE LA PARUTION DANS NOTRE JOURNAL TOUS LES VENDREDIS

1 Publicité
vous donne une Maxi visibilité

1 Diffusion
chez tous les acteurs économiques de la région

1 Tarif
très attractif

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

SAS AQUITAINE PCE, 8 Rue Ariane, Parc Cadéra, Bâtiment W -, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 808 139 935. Plomberie électricité chauffage installation photovoltaïque et tous travaux de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux.

13302553726802

SAS Batiment service Plus BSP+, Avenue Geroges Lasserre Res Crespy 2 App 227, Bâtiment 5, 33400 Talence, RCS BORDEAUX 879 551 885. Non communiqué. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux.

13302553726812

SAS MK CONSTRUCTION, 17 Rue des Marronniers, 33530 Bassens, RCS BORDEAUX 885 380 535. Les activités de construction spécialisées nécessitant des compétences ou du matériel spécialisé : la maçonnerie, les travaux courants du béton. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux.

13302553726820

GUENON Fabio, 92 Av des Pyrénées, 33114 le Barp. Mécanique Industrielle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux.

13302553726846

TRIBUNAL DE COMMERCE DE POINTE-À-PITRE

AUTRE JUGEMENT PRONONÇANT

(Jugement du 14 novembre 2023)

SAS CARAIBES MANAGEMENT ET CONSTRUCTION (CMC), Immeuble Gunung Kawi 12 Lotissement, 97170 Petit-Bourg, RCS POINTE-A-PITRE (TGII) 401 802 806. Bâtiment, travaux publics, Vrd, management de projet. Le tribunal de commerce de BORDEAUX a prononcé en date du 14/11/2023 l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, Administrateur la SELARL AJASSOCIES, 10-12 allée Pierre Coubertin 78000 VERSAILLES avec pour mission de : surveillance, Mandataire judiciaire la SELARL EKIP : 2 rue Caudéran, 33000 BORDEAUX, prise en la personne de Maître Christophe MANDON. Les déclarations de créances sont à déposer au Mandataire Judiciaire dans les deux mois de la publication au Bodacc du jugement d'ouverture.

13302553584483

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHELLE

AUTRE JUGEMENT PRONONÇANT

(Jugement du 31 octobre 2023)

SAS BIOCOOP ROCHEFORT, 9 et 11 Rue Villeneuve Montigny, Zac de Villeneuve Montigny, 17300 Rochefort, RCS LA ROCHELLE 482 249 018. Vente de produits alimentaires Biologiques. Jugement du tribunal de commerce de BORDEAUX en date du 31/10/2023 a prononcé la liquidation judiciaire, désigne liquidateur Maître Jacques de LATUDE, 14 rue Boudet, 33000 BORDEAUX.

13302553566551

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX

Par jugement en date du 17 Novembre 2023 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

Monsieur Nicolas PONS Profession : Culture de la vigne Domaine de Sentout 33360 LIGNAN DE BORDEAUX entrepreneur individuel SIRET : 493 943 856 00010

Fixe provisoirement au 29 Septembre 2023 la date de cessation de paiements. Nomme la SELARL EKIP', BP 20709 - 2 rue de Caudéran - 33007 BORDEAUX CEDEX, en qualité de mandataire judiciaire et désigne Me MANDON pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié Fixe à douze mois le délai dans lequel Me MANDON devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code du commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me MANDON dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com>

L23EJ53017

Par jugement en date du 17 Novembre 2023 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Madame Annie LACROIX Profession : Agent commercial immobilier 22 allée des Fougères 33160 SAINT-MÉDARD-EN-JALLES Entrepreneur individuel RSAC de BORDEAUX : 797 472 495 SIRET : 797 472 495 00010

Fixe provisoirement au 30 septembre 2023 la date de cessation de paiements. Nomme la SCP SIL VESTRI-BAUJET, 23 rue du Chai des Farines - 33000 BORDEAUX, en qualité de liquidateur et désigne Me BAUJET pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié Fixe à six mois le délai dans lequel Me BAUJET devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code du commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me BAUJET dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com>

L23EJ53026

Par jugement en date du 17 Novembre 2023 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

E.A.R.L. CHATEAU GALOUEAU Activité : Culture de la vigne 1 lieu-dit Nau 33490 SAINT ANDRE DU BOIS RCS de BORDEAUX : 831077334 SIRET : 831 077 334 00017

Fixe provisoirement au 25 Octobre 2023 la date de cessation de paiements. Nomme la SELARL PHILAE, 123 avenue Thiers -33100 BORDEAUX, en qualité de mandataire judiciaire et désigne Me LUCAS-DABADIE pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié Fixe à douze mois le délai dans lequel Me LUCAS-DABADIE devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code du commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me LUCAS-DABADIE dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com>

L23EJ53035

Par jugement en date du 17 Novembre 2023 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

S.C.E.A. DES LEOTINS Activité : Culture de la vigne Lieudit Leotins 33540 SAUVETERRE DE GUYENNE RCS de BORDEAUX : 334 885 373 SIRET : 334 885 373 00012

Fixe provisoirement au 18 Octobre 2023 la date de cessation de paiements. Nomme la SELARL FIRMA, 54 cours Georges Clemenceau - 33000 BORDEAUX, en qualité de mandataire judiciaire et désigne Me MAYON pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié Fixe à douze mois le délai dans lequel Me MAYON devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code du commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me MAYON dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com>

L23EJ53045

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES



Les candidats intéressés sont invités à se manifester auprès de :

SELARL FHBX
Me Sylvain HUSTAIK
Administrateurs Judiciaires Associés
7, Chemin de la Marouette
64100 BAYONNE
www.fhbz.eu

e-mails :
lea.demeaux@fbxz.eu
segolene.richer@fbxz.eu

RECHERCHE DE REPRENEURS OU D'INVESTISSEURS

Hélène Bourbouloux | Jean-François Blanc | Gaël Couturier | Cécile Dür | Nathalie Leboucher | Sylvain Hustaix | Benjamin Tamboise | Charlotte Fort | Alicia Alves | Eric Samson | Théophile Fornacciari

SAS PATATAM – REDIV Commerce de gros de vêtements d'occasion

Redressement judiciaire du 25/10/2023
• Activité : Collecte, tri et commerce de gros de vêtements d'occasion, auprès de partenaires de la GSA, de la GSS et sur des places de marché, connue sous le nom « REDIV », Collecte et revente de livres de seconde main sur des places de marché
• Chiffre d'affaires au 31/12/2022 (exercice clos) : 2 483 039 €
• Siège social : 3263 Route des Bordes de Haut 40300 HASTINGUES
Lieu d'exploitation en dehors du siège : Parc d'Activité Actipole, Lieu-dit le Chemin des Vignes 59554 TILLOY-LEZ-CAMBRAI,
• Effectif total : 120 salariés (dont 96 affectés au site d'HASTINGUES et 24 affectés au site situé à TILLOY-LEZ-CAMBRAI),
La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au 18/12/2023 à 12h00.
L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité et une présentation succincte du candidat.

RECHERCHE DE REPRENEURS



SARL BISCA PLAGE

Redressement de sauvegarde du 3 mars 2023

Activité : Restaurant/Bar « Thérèse à la plage », entièrement rénové situé à BISCAROSSE PLAGE, sous bail commercial, disposant d'une surface de 157m² + 75 m² de terrasse extérieure, gros potentiel de développement du CA.

Chiffre d'affaires : 31/03/22 : 441 K€ - 31/03/2023 : 351 K€.

Salariés : 0

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au 15 décembre 2023 à 12 h.

Dossier disponible à l'Etude sur demande écrite motivée, sous **références 11194** après signature d'un engagement de confidentialité et justification de la capacité technique, commerciale et financière du candidat à intervenir dans cette affaire. Les offres devront être conformes aux articles L.642-2 et suivants du Code du Commerce.

Les candidats sont invités à contacter par écrit :

SELARL APEX AJ – Espace Rive Gauche – 66 allées marines
64100 BAYONNE –courriel : etude@apex-aj.fr

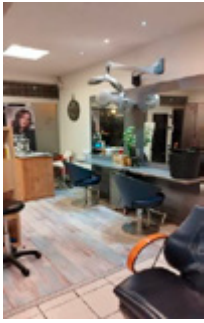
POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SCP SILVESTRI-BAUJET – MANDATAIRES JUDICIAIRES
23 RUE DU CHAI DES FARINES
33000 BORDEAUX



**À VENDRE
FONDS DE COMMERCE
SALON DE COIFFURE**
1 Place Buffon
Centre Commercial La Boétie
33320 LE TAILLAN MEDOC

Dossier n°13881 sur demande à la **SCP SILVESTRI-BAUJET**,
Mandataires Judiciaires 23 rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux
Courriel : jdsilvestri@mjsb.fr

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
2 RUE DE CAUDÉРАН, BP 20709
33007 BORDEAUX CEDEX



**À VENDRE
FONDS DE COMMERCE
D'ENTRETIEN ET CREATION DE
PARCS ET JARDINS, COMMERCE DE
VENTE AU DETAIL DE PLANTES ET
GRAINES**
A SAINT-AUBIN-DE-MEDOC (33160)
20 Chemin de la Tuilerie

Les offres devront impérativement être déposées entre les mains de
Monsieur le Juge Commissaire, près le Tribunal de Commerce de Bordeaux,
Place de la Bourse 33000 Bordeaux, lors de son audience du **20/12/2023 à
9h**

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication
par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement
téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»

Référence : 44372

Coordonnées de la personne en charge du dossier : laurie.ladeux@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SCP SILVESTRI-BAUJET – MANDATAIRES JUDICIAIRES
23 RUE DU CHAI DES FARINES
33000 BORDEAUX



**À VENDRE FONDS DE COMMERCE
DE RESTAURATION**
situé 44 rue Bouffard
33000 BORDEAUX

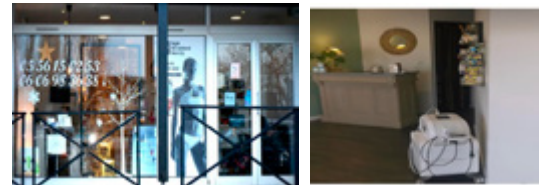
Dossier n°13920 sur demande à la **SCP SILVESTRI-BAUJET**,
Mandataires Judiciaires 23 rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux
courriel : fxbuteux@mjsb.fr

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SCP SILVESTRI-BAUJET – MANDATAIRES JUDICIAIRES
23 RUE DU CHAI DES FARINES
33000 BORDEAUX



**À VENDRE FONDS DE COMMERCE
D'ESTHETISME**
situé 489 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
33200 BORDEAUX

Dossier n°13919 sur demande à la **SCP SILVESTRI-BAUJET**,
Mandataires Judiciaires 23 rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux
courriel : fxbuteux@mjsb.fr

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

Infraction routière avec un véhicule de fonction

Lorsqu'elle est commise par un salarié sur le trajet du domicile au lieu de travail, une infraction au Code de la route commise avec un véhicule de fonction relève de la vie privée et ne peut justifier un licenciement pour faute.

Un véhicule de fonction mis à la disposition d'un salarié peut être utilisé pendant le service ou dans le cadre de sa vie privée, notamment pour le trajet du domicile au lieu de travail. Lorsqu'elle est commise pendant le temps de travail une infraction au Code de la route peut justifier un licenciement pour faute. Il en est autrement si l'infraction est commise sur le trajet du domicile au lieu de travail. Dans cette affaire, un salarié, exerçant la fonction de mécanicien, avait commis quatre excès de vitesse pour se rendre à son lieu de travail avec son véhicule de fonc-

tion. Il avait été mis en garde plusieurs fois par l'employeur et avait dû suivre une action de sensibilisation sur le risque routier.

L'employeur l'avait donc licencié pour faute.

Contestant son licenciement, le salarié a obtenu gain de cause devant la cour d'appel. Les infractions, commises en dehors du temps de travail, relevaient de la vie privée du salarié. Le véhicule n'avait subi aucun dommage et le comportement du salarié

n'avait pas eu d'incidence sur ses obligations contractuelles en tant que mécanicien. Le licenciement a donc été jugé sans cause réelle et sérieuse.

La Cour de cassation confirme la décision en rappelant un principe général : un fait tiré de la vie personnelle du salarié ne peut pas justifier un licenciement disciplinaire. Un licenciement pour faute ne peut se justifier que si les infractions routières se rattachent à la vie professionnelle ou constituent un manquement au contrat de travail.

Le licenciement peut aussi être justifié par un « trouble objectif » causé à l'entreprise par le comportement du salarié.

Il peut en être ainsi en cas de retrait ou de suspension du permis de conduire pour un salarié devant utiliser un véhicule dans le cadre de son travail. Il en est de même en cas de dommages causés au véhicule empêchant l'exercice des fonctions du salarié. Dans ces situations, le licenciement ne repose pas sur une faute mais sur l'impossibilité pour le salarié d'effectuer son travail. ■

Référence

Cass. ch. soc. 4 octobre 2023 n° 21-25.421

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2023 : 3 666 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	AOÛT 2022	AOÛT 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	113,38	118,89	+ 4,9 %
INDICE HORS TABAC	112,63	118	+ 4,8 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
3 ^e TRIMESTRE 2022	136,27	+ 3,49 %	
4 ^e TRIMESTRE 2022	137,26	+ 3,5 %	
1 ^{er} TRIMESTRE 2023	138,61	+ 3,49 %	
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,52 €		1 747,20 €	

TENDANCES BOURSE



SÉBASTIEN HÉNIN
 Directeur de
 la Gestion Privée
 Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 229,45	6,1%	11,7%	9,0%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 484,85	6,1%	10,3%	7,8%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 331,90	7,6%	14,2%	10,8%	4 471,31	3 856,09	Europe
S&P 500	4 533,82	7,3%	18,1%	14,8%	4 588,96	3 808,10	USA
NASDAQ 100	15 904,80	9,2%	45,4%	37,7%	16 027,06	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 481,99	1,1%	0,4%	1,4%	8 014,31	7 256,94	Royaume-Uni
DAX 30	15 900,53	7,4%	14,2%	10,6%	16 469,75	14 069,26	Allemagne
SMI	10 782,23	4,2%	0,5%	-2,7%	11 595,25	10 323,71	Suisse
NIKKEI	33 354,14	6,7%	27,8%	19,4%	33 753,33	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 067,93	2,8%	-0,7%	-0,6%	3 395,00	2 939,29	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AEIS FARMA	13,40	-1,1%	-1,0%	48,9%	14,28	13,35	-
ARVERNE GROUP SA	9,28	1,6%	-5,8%	-7,2%	11,50	8,80	-
ASHLER ET MANSON	3,20	0,0%	-29,5%	-2,4%	4,58	3,20	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	5,40	3,68	-
CERINNOV GROUP	3,30	50,0%	190,0%	219,1%	4,20	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	66,00	0,0%	12,8%	1,6%	67,50	54,00	2,2%
DOCK.PETR.AMBES AM	472,00	1,7%	-0,4%	4,4%	530,00	450,00	8,1%
EAUX DE ROYAN	84,00	3,7%	1,8%	-2,3%	94,00	76,50	7,3%
EUROPLASMA	0,02	195,0%	-97,5%	-98,2%	2,38	0,00	-
FERMENTALG	0,26	-14,4%	-82,8%	-83,7%	1,66	0,23	-
GASCOGNE	3,26	0,3%	-27,1%	-17,0%	4,48	3,07	-
GPE BERKEM	1,50	-7,7%	-69,0%	-71,6%	7,12	1,50	-
GPE PAROT (AUTO)	2,48	-10,8%	15,9%	17,5%	2,84	1,74	-
HYDROGENE DE FRANCE	11,70	-6,1%	-44,0%	-52,5%	22,70	11,30	-
HUNYVERS	13,35	-0,7%	12,7%	14,1%	15,85	11,90	-
I.CERAM	2,50	23,8%	-75,5%	-78,3%	13,95	1,44	-
I2S	5,30	-3,6%	-13,1%	-15,9%	6,45	4,84	2,6%
IMMERSION	2,12	17,8%	-17,2%	-55,3%	4,60	1,80	-
IMPLANET	0,05	-24,2%	-72,8%	-72,5%	0,26	0,05	-
KLARSEN DATA	2,48	-20,0%	61,0%	27,8%	3,86	1,47	-
LECTRA	27,35	24,3%	-22,3%	-19,7%	40,70	21,90	1,8%
LEGRAND	87,58	8,3%	17,1%	11,0%	93,00	75,22	2,2%
MON COURTIER ENERGIE	6,95	12,1%	-	-	9,69	6,11	-
MULTIMICROCLOUD	0,18	100,0%	-55,0%	-	0,44	0,08	-
OENEO	13,60	5,0%	-2,9%	-1,1%	15,50	12,85	2,6%
POUJOLAT	19,40	1,8%	-30,2%	-14,2%	32,60	17,80	1,6%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	-
UV GERMI	3,30	-15,4%	0,0%	-12,7%	6,20	3,30	-
VALBIOTIS	5,84	3,2%	62,2%	64,5%	6,50	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
 ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

V O L V O

PETIT MODÈLE, GRANDE OPPORTUNITÉ

NOUVEAU VOLVO EX30
100% ÉLECTRIQUE



À PARTIR DE 420€/MOIS (1)

AVEC APPORT*
SOUS CONDITION DE REPRISE (2)

***1^{er} LOYER DE 4 500 € (BONUS ÉCOLOGIQUE DE 5 000 € DÉDUIT) (1)**

(1) Exemple de Location Longue Durée 36 mois/30 000 km pour un Volvo EX30 Recharge Extended Plus neuf avec options (peinture métallisée, vitres surteintées, sièges et volant chauffants), 1^{er} loyer de 9 500 € soit 4 500 € après déduction du bonus écologique de 5 000 €, puis 35 loyers de 420 €. (2) Offre valable dans le cadre de la reprise de votre véhicule par votre concessionnaire suivant l'évaluation proposée. Offre réservée aux particuliers dans le réseau participant, pour une commande avant le 15/12/2023 et une livraison avant le 01/03/2024, dans la limites des stocks disponibles, sous réserve d'acceptation par Arval Service Lease, 352 256 424 RCS Paris. N° ORIAS : 07 022 411 (www.oriass.fr).

Modèle présenté : EX30 Recharge Extended Range Ultra avec options, 1^{er} loyer de 4 500 € puis 35 loyers de **630€**.

Cycle mixte WLTP EX30 100% électrique : Consommation électrique (kWh/100 km) : 16.7 - 17.7.

CO₂ en phase de roulage (g/km) : 0. Autonomie électrique (km) : 344 - 476.

Données en cours d'homologation.

VOLVOCARS.FR

A 0g CO₂/km

B

C

D

E

F

G

RCS 413 836 925

Au quotidien, prenez les transports en commun. #SeDéplacerMoinsPolluer



VOLVO SIPA AUTOMOBILES BORDEAUX

MÉRIGNAC - LORMONT